



PNUE

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

**Rapport d'évaluation annuel
2001**

Groupe de l'évaluation et du contrôle

Octobre 2002

Toutes les photographies proviennent du Concours photo international du PNUE sur l'environnement 1999-2000. Crédits photo (couverture) : ©Lars Olesen/PNUE, ©Binsyo Yoshida/PNUE, ©Zhui Yi/PNUE et ©Truchet/PNUE.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. RESUME ANALYTIQUE	1
II. RESUME DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	4
A. Bureaux régionaux	4
B. Projet d'activités habilitantes pour la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	9
C. Fiches d'auto-évaluation	11
D. Conception de projets complexes	12
E. Renforcement des capacités	14
F. Activités de suivi	15
G. Analyse du rôle de l'évaluation du Programme des Nations Unies pour l'environnement	15
III. BUT ET METHODOLOGIE DE L'EVALUATION	18
A. Introduction	18
B. Evaluations approfondies de projets	18
C. Fiches d'auto-évaluation	19
D. Examen du rôle de l'évaluation du Programme des Nations Unies pour l'environnement	19
IV. BUREAUX REGIONAUX DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT	20
A. Introduction	20
B. Cadre régional	21
C. Adéquation et pertinence	22
D. Efficacité et efficience	27
E. Impact	38
V. APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DES CONVENTIONS SUR L'ENVIRONNEMENT	41
A. Adéquation et pertinence	41
B. Efficacité et efficience	43
C. Incidences	46

VI. PROJETS PORTANT SUR LE DEVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES SUR L'ENVIRONNEMENT AUX FINS D'ELABORATION DE POLITIQUES ET L'ADOPTION DE MESURES	47
A. Adéquation et pertinence	48
B. Efficacité et efficience	52
C. Impact.....	57
VII. FICHES D'AUTO-EVALUATION	61
A. Pertinence, portée et modalités de mise en œuvre	61
B. Efficacité et efficience	63
C. Incitation	66
D. Enseignements tirés	68
E. Problèmes rencontrés	71
VIII. LE ROLE DE L'EVALUATION DANS LA GESTION STRATEGIQUE.....	74
A. Introduction	74
B. Suite donnée aux recommandations des évaluations	74
C. Exploitation interne des enseignements tirés et remèdes apportés aux problèmes rencontrés	76
D. Moyens du Groupe de l'évaluation et du contrôle.....	77
 Annexes	
I. Mandat du rapport d'évaluation annuel 2001	78
II. Liste des évaluations pour 2001	82
III. Liste des fiches d'auto-évaluation et des rapports pour 2001	83
IV. Mission, mandat et objectifs du programme des Nations Unies pour l'environnement ...	86
V. Plan d'application des recommandations du rapport d'évaluation annuel 2000	91

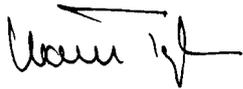
Avant-propos

L'heureux aboutissement du Sommet mondial pour le développement durable et les décisions et déclarations adoptées à cette occasion ont démontré que l'orientation générale des activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) correspond bien à la volonté et aux aspirations de la communauté mondiale en matière de gestion durable de l'environnement. Voilà qui confirme clairement qu'à travers l'auto-évaluation et une étroite collaboration avec les gouvernements, la société civile, le secteur privé et d'autres partenaires, nous avons de par nos activités tracé une voie que nous pourrions suivre avec confiance dans nos efforts pour offrir un avenir durable aux générations à venir.

Le présent rapport vient confirmer l'efficacité de nos activités d'aide aux pays en développement et aux pays à économie en transition pour s'attaquer aux questions d'environnement qui influent sur la réalisation de leurs objectifs en vue d'un avenir durable. Les décisions de notre Conseil d'administration, qui portent notamment sur le rôle futur du Forum ministériel mondial pour l'environnement et les initiatives pour le renforcement des capacités nationales, les activités entreprises dans le cadre de la Déclaration du millénaire de l'Assemblée générale et l'appel lancé par le Secrétaire général pour qu'une attention particulière soit accordée aux questions touchant à l'eau, à l'énergie, à la santé, à l'agriculture et à la biodiversité, formeront la pierre angulaire de nos travaux futurs.

Nous avons beaucoup progressé dans le renforcement de la collaboration interne entre les différentes divisions du programme du PNUE, mais il nous faut continuer à œuvrer pour accroître l'efficacité de notre structure organisationnelle. A cet égard, les recommandations en vue d'une collaboration interdivisions plus efficace lors de l'élaboration des futurs programmes de travail constituent un pas dans la bonne voie et sont en fait déjà mises en application pour l'élaboration du programme de travail 2004-2005.

L'aptitude du PNUE à exécuter son programme de travail est depuis des années limitée par l'insuffisance de ses ressources. Les décisions prises lors du Sommet mondial et les déclarations de nos organes directeurs ne prendront corps que si les ressources financières voulues sont octroyées. Tel est le défi auquel sont confrontés les gouvernements, et nous sommes heureux de voir que certains d'entre eux ont déjà relevé ce défi.



Le Directeur exécutif
Klaus Töpfer

Préface

Le présent rapport est le dernier en date d'une série de rapports d'évaluation annuels établis depuis 1985 par le Groupe de l'évaluation et du contrôle en tant que documents intersessions du Conseil d'administration. Conformément à la directive du Comité du programme et de la coordination (CPC) au Bureau des services de contrôle interne (BSCI), ce rapport est plus analytique que dans le passé et tente de déterminer si le PNUE s'acquitte effectivement de sa fonction d'évaluation. On s'est également efforcé de suggérer des moyens de renforcer le rôle de l'évaluation dans la conception et l'exécution des programmes.

Le précédent rapport d'évaluation annuel mettait pour une large part l'accent sur les activités du PNUE en matière d'élaboration de produits de connaissance de l'environnement, un domaine stratégique clé dans nos efforts pour stimuler l'action en matière de gestion durable de l'environnement. La place réservée à ces activités, qui faisait la particularité du rapport 2000, a été étudiée plus avant dans le présent rapport. Le renforcement des capacités et le développement des produits de connaissance ont en effet constitué des domaines d'intense activité en matière d'évaluation au cours de ces dernières années et les travaux du PNUE dans ces domaines ont suivi cette évolution.

Le présent rapport démontre clairement que les activités du PNUE ont continué à galvaniser l'action de la communauté internationale dans le domaine de l'environnement. Nous nous sommes étoffés et avons continué à travailler efficacement avec nos partenaires, nos collaborateurs, les gouvernements, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Il ressort également du rapport que, conformément à notre mandat, nous avons continué à favoriser l'instauration de liens extérieurs efficaces, avons traité de questions environnementales pertinentes et forgé des consensus sur la politique environnementale au sein de la communauté internationale aux niveaux régional et sous-régional, dans le cadre de processus et de forums ministériels.

L'élaboration, la mise à l'essai et le perfectionnement des produits de connaissance de l'environnement constituent la base de l'élaboration et de l'application des politiques et nos activités en 2001 ont pour beaucoup contribué à l'élaboration et à la diffusion de connaissances sur l'environnement.

Le rapport d'évaluation annuel 2001 est structuré en groupes de projets. Cette approche permet de mieux discerner les enseignements à tirer et de recenser les contraintes de conception, institutionnelles et programmatiques, qui sont propres à certains groupes de projets.



L'Administrateur chargé du
Groupe de l'évaluation et du contrôle
Segbedzi Norgbey

Remerciements

Le rapport d'évaluation annuel 2001 du PNUE est le fruit des efforts conjoints de consultants indépendants, de directeurs de projets et de programmes du PNUE, du personnel du Groupe de l'évaluation et du contrôle et d'autres divisions.

Le Groupe de l'évaluation et du contrôle voudrait à ce titre saluer la contribution des consultants suivants :

M. Frank Attere
M. Oumar Fall
M. Babu Jallow
M. Mahendra Kumar
M. Mirzakhon Mansimov
M. Jason Mochache
M. Emilio Lebre La Rovere
M. Teame Tewolde-Berhan

Qui lui soit également permis de remercier de leur concours tous les coordonateurs et responsables de projets et de programmes qui ont soumis des fiches d'auto-évaluation.

Enfin, le Groupe de l'évaluation et du contrôle exprime sa gratitude aux directeurs et au personnel des divisions du PNUE, dont les observations ont considérablement enrichi le présent rapport.

Le Groupe de l'évaluation et du contrôle

Liste des abréviations et acronymes

ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
CAMRE	Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement
CCINU	Comité commun de l'information des Nations Unies
CEDAR	Central European Data Request Facility
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et l'environnement
DANIDA	Agence danoise de développement international
ENSO	Oscillation australe El Niño
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GEO	Avenir de l'environnement mondial
GIEC	Groupe intergouvernemental d'étude des changements climatiques
GRID	Base de données sur les ressources mondiales
ISDR	Stratégie internationale de prévention des catastrophes
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale pour la santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PAM	Programme alimentaire mondial
PERSGA	Organisation régionale pour la conservation du milieu marin de la mer Rouge et du golfe d'Aden
PIGB	Programme international pour la géosphère et la biosphère
PMRC	Programme mondial de recherche sur le climat
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
ROAP	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique
ROPME	Organisation régionale pour la protection du milieu marin
SACEP	Programme coopératif pour l'environnement de l'Asie du Sud
SCOPE	Comité scientifique sur les problèmes de l'environnement
SPREP	Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud
UCCEE	Centre de collaboration du PNUE sur l'énergie et l'environnement
UICN	Union mondiale pour la nature
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNU	Université des Nations Unies
WCMC	Centre mondial de surveillance de la conservation
WWF	Fonds mondial pour la nature

I. RESUME ANALYTIQUE

1. Le rapport d'évaluation annuel 2001 du PNUE est une synthèse de onze évaluations approfondies de projets, d'une évaluation de projet sur dossier et de 36 fiches d'auto-évaluation. Des consultants indépendants ont procédé à sept des douze évaluations, le personnel du Groupe de l'évaluation et du contrôle ayant effectué les cinq autres. La synthèse des évaluations 2001 obéit aux paramètres types du PNUE, à savoir l'adéquation et la pertinence, l'efficacité et l'efficience et l'impact par groupe de projets. Sur la base de ces paramètres, le présent rapport présente une évaluation des approches et stratégies utilisées, des liens internes et externes qui ont été noués, de la cohérence hiérarchique de la mission du PNUE, de son programme et des objectifs des projets ainsi que des activités à ce titre. Au niveau des projets, le rapport évalue également l'efficacité des structures de gestion, l'achèvement du projet dans les délais, l'utilisation des fonds budgétaires, la réalisation des résultats et produits escomptés, l'impact, l'utilisation et la viabilité des processus engagés dans le cadre des projets et des résultats obtenus par le PNUE.
2. Dans l'ensemble, les bureaux régionaux et les projets du PNUE évalués en 2001 ont donné des résultats satisfaisants. Les projets sont conformes à la mission et au mandat du PNUE et de ses partenaires. L'efficacité des stratégies et de l'approche adoptée, les liens fructueux qui ont été noués et la réalisation des produits et résultats escomptés ont eu une incidence positive sur l'environnement.
3. Les bureaux régionaux ont adopté des stratégies appropriées, promu des liens extérieurs et une collaboration efficace et se sont attaqués à des questions et problèmes environnementaux régionaux pertinents de sorte à compléter et appuyer le rôle catalyseur du PNUE dans la gestion de l'environnement mondial. Les bureaux régionaux se sont avérés exécuter efficacement les programmes mondiaux du PNUE grâce à l'institutionnalisation des forums ministériels régionaux et sous-régionaux et des processus de recherche d'un consensus régional sur la politique environnementale et d'activités de collaboration porteuses.
4. Les bureaux régionaux ont contribué à accroître la visibilité du PNUE dans les régions. Cette plus grande visibilité permet d'améliorer en permanence la capacité analytique du PNUE à faire progresser et à diffuser les connaissances sur l'environnement, à élaborer des politiques environnementales et à mettre en œuvre des activités environnementales aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national.
5. Quelques questions importantes de politique générale et de programmation dont le PNUE devrait traiter pour consolider et préserver les réussites obtenues par les bureaux régionaux dans la bonne exécution des activités au titre du programme mondial ont également été recensées. Si la création de la Division de la coopération régionale a notamment facilité une programmation coordonnée entre bureaux régionaux, il faut avoir une vision plus claire des grandes orientations.
6. Dans le domaine de l'application des conventions environnementales, les projets d'activités habilitantes mis en place par le PNUE pour le compte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont permis aux Parties de s'acquitter de leurs obligations en matière de communication des données à la Conférence des Parties à la Convention, en présentant leurs communications nationales initiales. Les pays ont pu faire rapport sur le volume des émissions, évaluer leur vulnérabilité actuelle aux changements climatiques et planifier des mesures d'atténuation et d'adaptation. La mise en œuvre de ces projets a permis aux pays de se doter de connaissances techniques et compétences de base sur les questions liées aux changements climatiques. Ces projets ont également permis aux parties prenantes, notamment les institutions gouvernementales, de se familiariser avec de nouvelles connaissances et problèmes relatifs aux changements climatiques.

7. Il faut s'attaquer à certaines questions relatives à la mise en œuvre et à la conception des projets pour assurer la viabilité des activités et processus d'habilitation entrepris dans le cadre de la Convention sur les changements climatiques. Une véritable intégration des mesures d'atténuation dans la planification économique nationale suppose la création d'institutions nationales fonctionnelles responsables des questions relatives aux changements climatiques. Le PNUE, en collaboration avec ses partenaires, doit par conséquent s'attacher à renforcer l'implication des pays dans ce processus par le biais d'une approche à long terme de l'assistance technique privilégiant la création d'institutions appropriées.
8. L'élaboration, la mise à l'essai et le perfectionnement des produits de connaissance environnementale sont à la base de l'élaboration des politiques et de la mise en œuvre des activités dans le domaine de l'environnement aux niveaux national et régional. C'est à travers cette macrostratégie que le PNUE s'acquitte de sa mission. En 2001, le PNUE a considérablement contribué au développement et à la diffusion de connaissances environnementales dans le domaine du processus d'établissement de rapports sur l'Avenir de l'environnement mondial (GEO), du phénomène d'oscillation australe d'El Niño (ENSO), ainsi qu'en coopérant avec les centres de collaboration du PNUE pour l'énergie et l'environnement.
9. Le PNUE a beaucoup progressé dans le renforcement des capacités des centres de collaboration pour la mise en œuvre du processus GEO. Les rapports régionaux et sous-régionaux sur l'analyse intégrée de l'environnement au cours de la période écoulée depuis la Conférence de Stockholm en 1972, l'analyse des perceptions et perspectives régionales, les divers scénarios régionaux mis au point et les améliorations apportées, les progrès dans la classification et l'élaboration d'instruments d'évaluation des informations sur l'environnement constituent autant de contributions importantes. Les évaluations environnementales et les produits d'analyse socio-économiques auront une incidence positive sur la qualité des futurs rapports GEO qui devraient à leur tour contribuer à l'élaboration de mesures internationales efficaces face aux défis environnementaux planétaires.
10. Le PNUE a également mis au point et appliqué des méthodologies d'atténuation des changements climatiques, des technologies pour les énergies renouvelables, des cadres et instruments sur la politique énergétique et des techniques d'évaluation environnementale à l'intention des décideurs dans les secteurs public et privé des pays en développement. L'utilisation de ces produits de connaissance de l'environnement pour la formulation de politiques énergétiques et l'application des activités pertinentes contribuera à assurer la pérennité de l'environnement. L'examen des causes et effets des manifestations d'El Niño en 1997-1998 a permis de mieux comprendre le phénomène ENSO. Le PNUE a contribué à mettre à jour et exposer les liens entre des manifestations telles que sécheresses, inondations, feux de forêt et le phénomène ENSO. La prise de conscience et la compréhension des cycles ENSO qui en ont résulté ont par la suite incité les gouvernements et communautés à mettre au point et à institutionnaliser des stratégies appropriées de préparation aux catastrophes pour réduire les effets de futurs phénomènes ENSO. Ces contributions importantes à la Commission sur l'environnement viennent confirmer le rôle intellectuel de premier plan du PNUE dans le domaine de l'environnement.
11. Les liens extérieurs solides et efficaces ont été forgés pour faire progresser les connaissances sur l'environnement, formuler des politiques environnementales, mobiliser des fonds et mettre en œuvre des activités environnementales aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial. Ces liens extérieurs ont non seulement permis de mettre en commun les connaissances techniques et ressources pour les activités sur l'environnement mais également de créer des synergies avec les politiques et les activités de développement des partenaires du PNUE, notamment les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les communautés et les processus et institutions régionales. L'élargissement des activités de coopération démontre la réussite de l'approche catalytique du PNUE dans la réalisation de sa mission.

12. La fonction d'évaluation permet au PNUE de s'acquitter efficacement de ses obligations rédactionnelles, telles que définies par l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil d'administration. L'évaluation donne au PNUE des informations utiles en matière de gestion opérationnelle et stratégique afin de se pencher sur les politiques et stratégies futures. Une réorganisation de la fonction d'évaluation par le biais d'un renforcement des mécanismes de retour de l'information sur l'évaluation tels que les fiches d'auto-évaluation permettrait de faire un meilleur usage des enseignements tirés de l'évaluation de l'application des programmes sur l'environnement.

II. RESUME DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

A. BUREAUX RÉGIONAUX

13. Les quatre bureaux régionaux évalués ont mené des programmes compatibles avec la mission et le mandat du PNUE. Les Bureaux régionaux ont adopté des stratégies appropriées, noué des liens constructifs et encouragé la coopération régionale, et ils ont abordé les problèmes d'environnement régionaux de manière à compléter et soutenir le rôle catalytique du PNUE dans la gestion de l'environnement à l'échelle régionale et mondiale. La stratégie du PNUE qui consiste à travailler en collaboration avec les instances ministérielles à l'échelle régionale et sous-régionale, a porté ses fruits.
14. Néanmoins, l'évaluation a relevé un certain nombre de questions de politique générale et de programmation qu'il conviendrait de rectifier quelque peu pour améliorer encore les résultats obtenus par le PNUE dans le cadre de ses activités de collaboration régionale, pour mieux gérer l'environnement de la planète.

1. SOUTIEN POLITIQUE AUX BUREAUX RÉGIONAUX

a) Conclusions

15. Les Bureaux régionaux facilitent la mise en œuvre des programmes mondiaux pour le compte des Divisions techniques du PNUE. Les activités des Bureaux régionaux doivent donc être guidées par les objectifs plus vastes du programme de travail du PNUE.
16. Dans la pratique, toutefois, les Bureaux régionaux sont quasiment dépourvus d'une vision stratégique et de directives de politique générale dans certains domaines d'activités importants du programme tels que l'eau, la diversité biologique et la désertification. De surcroît, les Divisions techniques ne leur apportent pas un appui suffisant. En l'absence d'effectifs adéquats de spécialistes de l'environnement, les Bureaux régionaux ne disposent pas des capacités nécessaires pour répondre aux demandes des gouvernements. Cette situation empêche le lancement de nouvelles activités et l'expansion des programmes environnementaux dans les différentes régions.
17. L'institutionnalisation d'un mécanisme fonctionnel pour la formulation et la mise en œuvre des programmes régionaux, qui s'inscrirait dans un cadre stratégique tenant compte des réalités, des préoccupations et des priorités de chaque région et de la vision stratégique du PNUE, est essentielle pour que les programmes mondiaux du PNUE soient intégrés et efficaces.

b) Recommandations

18. Le PNUE doit élaborer des politiques et directives dans tous les domaines d'activités de son programme. Un tel cadre politique aiderait les Bureaux régionaux à répondre aux besoins et demandes des régions et permettrait en outre d'aider la Division de l'élaboration des politiques et du droit à élaborer des stratégies régionales. La Division doit prendre l'initiative d'élaborer ces politiques et directives en étroite collaboration avec les autres Divisions techniques du programme.
19. Le cadre stratégique du PNUE ainsi mis en place devrait susciter des synergies entre les Divisions du PNUE au Siège et les Bureaux régionaux et faciliter la mise en place d'un programme de travail global intégré, avec le concours des Bureaux régionaux.

20. Les modalités actuelles d'élaboration des politiques devraient être renforcées. Le rôle du mécanisme central du PNUE chargé de l'élaboration des politiques, les questions de politique générale relevant du mandat du PNUE ainsi que les questions de politique générale relevant des Divisions et d'autres secteurs, devraient être appuyés par un mécanisme formel d'information en retour et devraient s'inscrire dans le cadre de l'élaboration des politiques à l'échelle du système du PNUE. Si le cadre politique du PNUE trouvait son assise dans un mécanisme formel d'information en retour, cela garantirait que les politiques et programmes des Divisions suivent et soutiennent la politique de l'organisation, tout en donnant aux différents secteurs la souplesse nécessaire pour élaborer et exécuter des programmes et des activités efficacement.

2. INTÉGRATION DES ACTIVITÉS RÉGIONALES DANS LES PROGRAMMES DES DIVISIONS TECHNIQUES

a) Conclusions

21. L'absence d'un soutien technique et financier des Divisions concernées au siège du PNUE gêne l'exécution des activités des programmes dans les régions. D'autre part, les liens entre les programmes des Divisions et les activités des Bureaux régionaux sont trop distants. Ces liens n'ont pas été institutionnalisés systématiquement, comme ils auraient dû l'être, pour faire véritablement partie de la programmation biennale du PNUE.
22. Toutefois, des efforts conscients ont été faits lors de l'établissement du programme pour l'exercice biennal 2002-2003 pour établir des liens entre les programmes, y compris entre ceux des différents Bureaux régionaux. Malgré tout, les informations fournies dans les plans de travail chiffrés des Divisions ne sont pas assez précises pour faciliter la planification et l'obligation redictionnelle.
23. Les objectifs de développement pour le Millénaire énoncés dans le rapport du Secrétaire général (A/56/326 - Annexe, pages 62 à 65) posent un défi de taille aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, y compris au PNUE. Le PNUE, en tant qu'autorité du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement a été chargé de l'objectif intitulé «assurer un environnement durable». A cet égard, les Bureaux régionaux seront appelés à jouer un rôle critique, en collaboration avec tous les acteurs intergouvernementaux régionaux.

b) Recommandations

24. L'établissement du programme de travail biennal du PNUE, sous la direction du Groupe de coordination et de gestion des Programmes doit reposer sur un mécanisme plus efficace qui faciliterait la prise en compte des priorités régionales et sous-régionales et leur inclusion dans le programme de travail des Divisions du PNUE. Grâce à ce mécanisme, il devrait être possible de faire en sorte que les activités de programme proposées pour les régions se reflètent pleinement dans le programme de travail de l'organisation.
25. Les Directeurs régionaux devraient faire partie du Groupe de gestion de haut niveau du PNUE, en moyen de la vidéo conférence, par exemple. Ceci montrerait aux Etats Membres que les Directeurs régionaux prennent part à la prise de décision au plus haut niveau et cela aiderait les bureaux régionaux à avoir une plus grande influence sur la collaboration régionale. Cette démarche donnerait également aux bureaux régionaux l'occasion d'apporter un point de vue régionale à la programmation globale. Les Directeurs régionaux apporteraient ainsi, en outre, leurs propres perspectives aux délibérations du Groupe de gestion de haut niveau, ce qui permettrait de relever la qualité des débats lors de ses réunions.
26. Lors de l'établissement du programme du PNUE pour l'exercice biennal 2004-2005, il faudra tenir compte des objectifs de développement pour le Millénaire énoncés dans le rapport du Secrétaire général (A/56/326). Les Bureaux régionaux devraient participer à l'évaluation de l'état de l'environnement dans leurs régions respectives ainsi qu'à l'élaboration de Plans d'action

régionaux pour atteindre les objectifs de viabilité environnementale indiqués dans le rapport du Secrétaire général.

27. L'élaboration du programme du PNUE pour la période 2004-2005 devrait aussi se faire avec l'aide d'Équipes de programmation qui seraient constituées selon différents thèmes ou différentes questions sectorielles, pour établir les liens nécessaires entre les programmes et activités des Divisions.
28. La programmation intégrée offrirait les avantages suivants :
 - a) Les Divisions du PNUE pourraient prévoir au programme des ressources visant à appuyer les activités régionales (financement, appui technique, etc.). Des engagements précis à cet effet devraient figurer dans les plans de travail chiffrés des Divisions, les rendant ainsi comptables de la fourniture du soutien prévu;
 - b) Les Bureaux régionaux prépareraient des plans d'activité plus réalistes. Le personnel des Bureaux régionaux pourrait ainsi se concentrer davantage sur les activités de caractère technique;
 - c) Les programmes régionaux du PNUE pourraient ainsi faire partie du programme biennal du PNUE avec la participation et l'aval des instances ministérielles régionales. Les Bureaux régionaux pourraient ainsi jouer plus librement leur rôle de facilitateur pour ce qui est de définir l'ordre du jour en matière d'environnement dans leurs régions respectives;
 - d) Le programme de travail et le budget du PNUE seront mieux ciblés et mieux insérés dans le cadre stratégique du PNUE.

3. CAPACITÉS DES BUREAUX RÉGIONAUX ET PORTÉE DES PROGRAMMES RÉGIONAUX

a) Conclusions

29. La plupart des Bureaux régionaux évalués n'ont pas les capacités nécessaires, en termes de personnel spécialisé, pour mener à bien les programmes prévus dans les différents domaines d'activité, notamment le droit de l'environnement, la diversité biologique et l'évaluation environnementale. Il est clair que la mise en œuvre des programmes et leur expansion se ressent de l'absence de soutien, de financement et d'intérêt de la part des Divisions techniques du PNUE.
30. Le personnel des Bureaux régionaux ne semble guère avoir été exposé à d'autres parties du système du PNUE et ne semble guère familiarisé avec ses méthodes de travail. Le personnel doit recevoir une formation pour apprendre comment mobiliser des fonds, et comment élaborer et gérer les projets.
31. Les Bureaux régionaux ne semblent pas, pour la plupart, accorder une égale attention aux diverses sous-régions, qui ont chacune leurs propres problèmes d'environnement et leurs priorités particulières. Les Bureaux régionaux doivent y remédier pour que la collaboration s'étende aux régions toutes entières, créer des possibilités de synergies et intégrer les programmes régionaux, pour éviter que les sous-régions négligées ne se perçoivent comme marginalisées.
32. S'agissant de la portée des programmes régionaux, le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ROLAC) est le seul à mener un large éventail d'activités. D'importantes carences ont été relevées dans les autres Bureaux régionaux évalués, alors même que la diversité biologique, le droit de l'environnement, l'alerte rapide et l'évaluation sont des priorités confirmées dans les autres régions, comme en ont décidé les instances intergouvernementales compétentes.

Le Bureau régional pour l'Afrique occidentale (ROWA), par exemple, n'est guère actif dans le domaine du droit de l'environnement, de l'évaluation et de la diversité biologique, tandis que le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (ROAP) n'est guère actif dans le domaine des ressources en eau douce et de la diversité biologique. Dans le cas du ROAP, une évolution favorable se dessine, puisque ce Bureau régional apporte présentement son concours aux programmes des organes sous-régionaux visant la protection de la nature et la diversité biologique, notamment aux programmes de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), du Programme de coopération pour l'environnement de l'Asie du Sud (SACEP) et au Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud (SPREP). Les raisons invoquées pour justifier de telles carences dans des domaines d'activité importants des programmes sont le manque de crédits et de personnel qualifié. Le siège du PNUE est lui-même à court de ressources et donc dans l'incapacité de fournir l'appui nécessaire. Par suite, les Bureaux régionaux ne peuvent guère se montrer actifs dans ces domaines et ne peuvent pas non plus répondre adéquatement aux demandes d'assistance émanant des pays.

33. Le fait que les activités en faveur de l'environnement ne soient pas mises en œuvre au même titre dans l'ensemble des sous-régions résulte en partie de l'insuffisance des moyens dont disposent les Bureaux régionaux. L'absence de coordination et de collaboration entre les Bureaux régionaux et les autres Bureaux du PNUE dans les régions constitue également un frein. Par ailleurs, la planification des programmes régionaux n'est pas suffisamment rigoureuse. Dans certaines régions, on constate que certaines activités se prolongent pendant des années, dans un petit nombre de sous-régions. Les programmes régionaux tendent à exclure les nouveaux problèmes écologiques et les questions d'actualité.

b) Recommandations

34. Les Bureaux régionaux devraient être dotés d'effectifs suffisants, possédant les compétences nécessaires, pour mettre en œuvre des programmes de caractère global. Le PNUE devrait évaluer périodiquement les besoins en effectifs des Bureaux régionaux pour qu'ils puissent répondre aux besoins propres à chaque région. Les Bureaux régionaux doivent être dotés de spécialistes familiarisés avec les programmes de caractère global, faute de quoi ils se trouveront dans l'incapacité d'aider les instances ministérielles à élaborer des plans stratégiques pour les programmes globaux du PNUE. Faute d'un soutien adéquat de la part du siège du PNUE, il est vital que les Bureaux régionaux soient bien dotés en effectifs.
35. La formation du personnel des Bureaux régionaux doit être intensifiée dans le domaine de l'élaboration et de la gestion des projets. La mise en place d'un système de roulement dans l'affectation du personnel pourrait aider le personnel des Bureaux régionaux à se familiariser avec le système du PNUE et avec les méthodes de travail de l'Administration au siège. A long terme, ceci permettrait d'améliorer la communication entre les Bureaux régionaux, la Division de la coopération régionale au siège et les autres Divisions. La possibilité d'échanger des spécialistes de l'environnement avec d'autres organismes des Nations Unies tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme alimentaire mondial (PAM) devrait être envisagée. A long terme, de tels échanges pourraient contribuer à créer des synergies en faveur d'un développement durable. Il est recommandé que ces échanges de personnel soient envisagés dans le cadre d'un programme de formation et de perfectionnement qui s'adresserait aux spécialistes de l'environnement du PNUE.
36. Au niveau des Bureaux régionaux, la planification des programmes devrait avoir un double but : couvrir l'ensemble des activités en faveur de l'environnement et garantir une approche équilibrée au niveau des sous-régions. Pour ce faire, les Bureaux régionaux devraient prendre les mesures suivantes, s'ils ne l'ont pas encore fait :

- a) Adopter une approche pluridisciplinaire comportant des activités de sensibilisation, des publications, une formation et un soutien aux réseaux sous-régionaux et aux réunions dans les sous-régions affectées;
- b) Encourager la création de partenariats et la collaboration avec les Centres d'action régionale, les Programmes pour les mers régionales et les Bureaux extérieurs du PNUE dans chaque région;
- c) Revoir la portée des programmes et leur impact sur les sous-régions. Cet exercice devrait se faire avec la participation des instances ministérielles régionales et sous-régionales concernées. Il aura pour but de revoir les programmes d'action régionaux menés jusqu'ici, d'identifier les questions d'actualité, et de définir de nouvelles politiques en connaissance de cause ainsi que de nouveaux plans d'action. Ainsi conçue, la programmation régionale pourra avoir un impact réel sur l'établissement du programme biennal du PNUE, et les programmes régionaux pourront être synchronisés avec le programme global du PNUE.

4. MOBILISATION DE RESSOURCES

a) CONCLUSIONS

- 37. L'obtention d'un financement adéquat, stable et prévisible pour accomplir son mandat et sa mission représente, pour le PNUE, un défi permanent.
- 38. Le Conseil d'administration, à sa vingt et unième session, a adopté pour le PNUE une nouvelle stratégie de mobilisation des ressources visant à rationaliser sa politique et ses activités dans le domaine de la mobilisation des fonds pour pouvoir gérer ses finances plus efficacement. Bien qu'il soit encore trop tôt pour évaluer l'impact de cette stratégie, il est probable qu'elle pourra parvenir à élargir la base des donateurs.
- 39. Dans les régions, les obstacles à la mobilisation des ressources sont, d'une part, le manque de spécialistes de la mobilisation des fonds dans les Bureaux régionaux et, d'autre part, l'absence d'une interprétation commune des rôles respectifs des Bureaux régionaux et du PNUE dans la mise en œuvre de la stratégie du PNUE en matière de mobilisation des ressources.
- 40. Les Bureaux régionaux devraient être encouragés à contribuer à mobiliser des fonds pour le Fonds pour l'environnement.

b) Recommandations

- 41. La Direction du PNUE devrait prendre les mesures nécessaires pour appliquer la stratégie pour la mobilisation des ressources; elle devrait aussi mettre en place un mécanisme d'information en retour qui permettrait de s'assurer périodiquement de l'utilité de cette stratégie dans chaque région et dans chaque Division. Il faudrait, comme le prévoit la stratégie, améliorer la complémentarité entre le siège et les Bureaux régionaux, tout en respectant la liberté souhaitée par ces derniers, pour éviter que les donateurs aient l'impression que le PNUE ne coordonne pas ses efforts dans le domaine de la mobilisation des ressources et ne leur accorde pas la priorité voulue.
- 42. Le PNUE et les Bureaux régionaux n'exploitent pas suffisamment les occasions de développer leurs activités en sollicitant les mécanismes de financement internationaux existants, en élargissant la base des donateurs et en utilisant les ressources efficacement. Les Bureaux régionaux devraient recevoir une formation qui les aiderait à avoir accès au financement du Fonds pour

l'environnement mondial (FEM). La collaboration avec le secteur privé devrait également recevoir l'attention qu'elle mérite. Dans beaucoup de cas, la fourniture au PNUE d'un capital d'amorce a eu un effet multiplicateur, lui permettant d'obtenir des contributions d'autres partenaires du développement ainsi que du secteur privé. En outre, pour tirer parti du potentiel politique et technique des Bureaux régionaux et de leurs relations avec les gouvernements des pays de leurs régions respectives, il faudrait que les projets PNUE/FEM soient mis en œuvre par le biais des Bureaux régionaux.

5. COORDINATION DES FLUX D'INFORMATION

a) Conclusions

43. Les Bureaux régionaux considèrent que la Division de la coopération régionale au siège a pour rôle essentiel d'assurer un lien entre les travaux des régions et ceux d'autres Divisions du siège du PNUE, en facilitant le dialogue et la circulation de l'information, et en faisant part de leurs préoccupations régionales au Groupe de gestion haut niveau du PNUE.
44. La Division de la coopération régionale facilite les travaux des Bureaux régionaux en répondant à leurs demandes quotidiennes. Il semble toutefois que l'on pourrait faire davantage pour donner suite aux demandes d'information que la Division adresse aux Bureaux régionaux.

b) RECOMMANDATIONS

45. Il est recommandé que la Division de la coopération régionale et les Bureaux régionaux revoient la manière dont l'information circule actuellement en vue de mettre en place un système commun qui permettrait de simplifier et de rationaliser la circulation de l'information, en particulier pour mieux répondre aux demandes ponctuelles des régions.
46. S'agissant des rapports qui sont actuellement soumis sous différentes formes, la Division de la coopération régionale devrait mettre en place une procédure qui permettrait d'en finir avec les lourdeurs administratives en créant une sorte de centre d'échange centralisant tous les rapports et toutes les demandes. Il est recommandé de mettre en place un système électronique d'harmonisation pour le traitement électronique des rapports au siège du PNUE, afin d'éviter de recevoir des différentes régions des rapports se présentant sous différents formats. La soumission de rapports au siège du PNUE s'en trouverait facilitée et elle serait plus rapide, plus efficace et moins onéreuse. Le Groupe de coordination de gestion des programmes (PCMU), qui est chargé de suivre la mise en œuvre des programmes, devrait prendre l'initiative de mettre en place un tel système d'harmonisation.

B. PROJET D'ACTIVITÉS HABILITANTES POUR LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

47. Les projets au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont permis aux pays de respecter leurs engagements vis-à-vis de la Convention et donc de contribuer à mieux gérer l'environnement mondial. Les pays ont ainsi pu communiquer les quantités de leurs émissions, évaluer leur vulnérabilité aux changements climatiques et faire part des mesures d'atténuation et d'adaptation prévues. Les pays sont également parvenus à mieux comprendre, sur le plan scientifique, les impacts éventuels des changements climatiques sur leurs économies nationales.
48. Toutefois, pour que les résultats obtenus dans le cadre de ces projets ne soient pas remis en cause, il faudra résoudre un certain nombre de problèmes au niveau de la mise en œuvre, comme indiqué ci-dessous.

1. PROBLÈMES DE MISE EN ŒUVRE

a) Conclusions

49. La plupart des pays participants n'ont ni l'expérience requise, ni les compétences techniques nécessaires, ni les structures institutionnelles appropriées.
50. Dans le cas des projets évalués, il est apparu à l'évidence que, même si le contexte diffère d'un pays à l'autre, l'absence d'experts nationaux et le manque d'expérience préalable dans le domaine du changement climatique sont des insuffisances communes à tous. Ces insuffisances jouent sur la qualité des résultats, la rapidité d'exécution des activités et la viabilité à long terme des activités entreprises dans le cadre des projets.
51. Les principales insuffisances observées sont les suivantes : difficulté à appliquer des modèles analytiques, mauvaise qualité des données, composition instable des groupes d'étude nationaux et manque de temps.
52. Les délais prévus pour incorporer les résultats des projets visant à aider les pays à faire face aux changements climatiques dans les plans de développement national n'étaient pas réalistes. Par suite, aucun pays n'est parvenu à mener à terme les activités prévues.

b) Recommandations

53. Le PNUE devrait, en collaboration avec le FEM et les organismes d'exécution, pour améliorer la formulation des projets visant à aider les pays à faire face aux changements climatiques, aborder les points suivants :
 - a) Une information appropriée ayant trait aux principales activités du projet devrait être dispensée avant le commencement du projet, en tant qu'élément de la phase préparatoire préalable à l'exécution;
 - b) Le nombre de secteurs à étudier au titre de chaque projet devrait être réduit pour que l'on puisse allouer davantage de ressources et davantage de temps à la réalisation d'études approfondies, qui donneraient de meilleurs résultats;
 - c) Les conditions propres à chaque pays, notamment l'existence de compétences techniques, le cadre de politique générale, et l'engagement politique sur lesquels on peut véritablement compter pour une exécution effective des projets, devraient être évaluées avant le commencement de la phase de formulation des projets;
 - d) L'incorporation des projets visant à aider les pays à faire face aux changements climatiques dans les plans de développement national devrait être considérée comme un objectif à long terme, en vue duquel il faudra définir et mettre en place des stratégies et projets soutenant :
 - i) Des campagnes d'information auprès du public et des activités de développement des capacités spécialement axées sur les projets visés, s'adressant directement aux décideurs et aux responsables politiques;
 - ii) La mise en place d'un cadre institutionnel qui permettrait de poursuivre les activités visant à faire face aux changements climatiques, y compris le rassemblement de données, la réalisation d'études et le suivi.

2. PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

a) Conclusions

54. La participation de toutes les parties prenantes est la pierre angulaire d'une mise en œuvre réussie des activités visant à faire face aux changements climatiques. Cependant, on a constaté, s'agissant des projets évalués, une participation très faible des femmes, des responsables politiques et des représentants des collectivités locales, en raison du caractère technique de ces projets. Les participants étaient pour la plupart des technocrates, des théoriciens et des experts d'instituts de recherche.
55. La raison de ce déséquilibre semble imputable au fait que l'accent a été mis sur le rassemblement et la quantification de données industrielles, au détriment de l'étude de l'impact plus vaste des changements climatiques sur le développement socio-économique à long terme. On peut s'attendre à ce que les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques insistent davantage sur cet aspect et on espère que les communications nationales en tiendront compte; il faudra pour cela faire appel à la participation de toutes les parties prenantes de toutes les couches de la société. Une telle démarche faciliterait le rassemblement de données pertinentes depuis la base, à savoir les communautés locales, jusqu'au sommet, à savoir les responsables politiques.

b) Recommandations

56. A l'avenir, les directives opérationnelles du FEM devraient veiller à ce que la formulation et l'exécution des projets soient planifiées de manière à prévoir la participation d'un plus large éventail de parties prenantes, en particulier les femmes, les organisations non gouvernementales et les organisations communautaires, depuis le début jusqu'à la fin des projets, à tous les niveaux, y compris au niveau de la prise de décisions.

C. FICHES D'AUTO-ÉVALUATION

1. PRÉSENTATION DES FICHES D'AUTO-ÉVALUATION

a) Conclusions

57. Pour améliorer le suivi des recommandations faites et clarifier certaines questions concernant l'établissement et la présentation des rapports, le Directeur exécutif adjoint du PNUE a adressé une circulaire à ce sujet, en date du 14 avril 2002, à tous les intéressés, à savoir les responsables de programmes, chefs, administrateurs de programmes, spécialistes de la gestion des fonds, directeurs régionaux et responsables des bureaux extérieurs. Cette circulaire souligne que le PNUE devrait se soumettre aux exigences du Conseil d'administration et faciliter l'établissement des rapports d'évaluation annuels du PNUE.
58. Comme suite aux recommandations figurant dans le rapport d'évaluation annuelle du PNUE pour 1999, le Groupe de l'évaluation et du contrôle a fourni à chaque Division une liste de tous les projets en cours issue de la base de données sur les rapports de projets, avant la fin de 2001. Le Groupe de l'évaluation et du contrôle poursuivra cette pratique pour chaque année faisant l'objet d'une évaluation.
59. Malgré les efforts qui ont été faits pour inciter tous les intéressés à soumettre leurs fiches d'auto-évaluation, le taux de réponse reste très bas. Des fiches d'auto-évaluation ont été soumises pour moins de 20 % des projets en cours.

60. De ce fait, la Direction du PNUE se voit dénier l'occasion de tirer les enseignements de son expérience passée et présente, ce qui lui permettrait pourtant d'améliorer la conception et la mise en œuvre de ses futurs programmes et projets.

b) Recommandations

61. Chaque Division doit prévoir l'établissement de fiches d'auto-évaluation et l'inscrire dans son programme de travail, au titre des produits et résultats attendus du programme. Les Directeurs de Division doivent charger les responsables de programmes de produire ces fiches d'auto-évaluation.
62. Le Groupe de gestion de haut niveau doit prendre une décision à ce sujet en l'an 2002.
63. Il est recommandé que le Groupe de l'approbation des projets refuse de réviser les projets pour lesquels les rapports exigés ainsi que les fiches d'auto-évaluation annuelles n'auront pas été soumis.

2. CONTENU DES FICHES D'AUTO-ÉVALUATION

a) Conclusions

64. Une partie non négligeable des renseignements figurant dans les fiches d'auto-évaluation n'est pas conforme aux explications détaillées données dans l'Annexe 13.28 du Manuel du PNUE sur la formulation, l'approbation, le suivi et l'évaluation des projets.
65. Certaines fiches d'auto-évaluation fournissent des renseignements incomplets, ce qui en appauvrit le contenu et en diminue l'utilité aux fins d'analyse.

b) Recommandation

66. Il faut répondre aux désirs exprimés par la Direction de disposer de renseignements stratégiques sur la performance des projets du PNUE, par le biais des fiches d'auto-évaluation, pour revoir la politique suivie en connaissance de cause.
67. Il est recommandé que le Groupe de l'évaluation et du contrôle récapitule ses conclusions sur les lacunes et autres insuffisances relevées dans les fiches d'auto-évaluation. Le Groupe devrait :
- a) Donner des éclaircissements supplémentaires au sujet des fiches d'auto-évaluation (Annexe 13.28 du Manuel du PNUE susmentionné) à tous les responsables de programmes et de projets;
 - b) Présenter cette récapitulation aux responsables de programmes pour qu'ils puissent l'examiner dans le cadre des ateliers sur la conception et la gestion des projets qui seront organisés ultérieurement par le Groupe de coordination et de gestion des programmes.

D. CONCEPTION DE PROJETS COMPLEXES

a) Conclusion

68. Les projets complexes requièrent une approche pluridisciplinaire à l'égard de leur mise en œuvre, qui implique des partenaires multiples d'exécution et de collaboration répartis à l'échelle mondiale dans maintes régions et sous-régions, des structures de mise en œuvre étagées, une grande diversité de parties prenantes et nombres d'activités parallèles et séquentielles et de produits

imbriqués les uns dans les autres. Les projets d'activités de capacitation, le projet ENSO (Phénomène El Nino/Oscillation australe) et celui relatif à la nouvelle stratégie participative mondiale d'observation et d'évaluation du PNUE (première phase) sont des exemples de projets complexes.

69. Ces projets complexes ont pâti de l'imprécision de la planification qui a entouré leur conception. Parmi quelques-unes des contraintes identifiées dans la mise en œuvre de ces projets, on pouvait citer le transfert tardif des fonds, l'inadéquation des capacités et l'absence de compétences techniques de certains partenaires d'exécution, l'absence d'une surveillance et coordination régulières et l'impréparation des équipes de gestion des projets. Si ces contraintes n'ont pas notablement influé sur l'issue globale des projets, elles ont cependant contribué à en retarder l'achèvement, au point que quelques produits n'ont pas été exécutés.
70. Ces projets complexes requièrent des processus de conception et de formulation plus rigoureux si l'on veut qu'ils puissent être achevés dans les délais et obtenir des produits et des impacts qui soient satisfaisants. Une planification précise est indispensable dans la formulation, la gestion, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des projets.

b) Recommandation

71. Les rapports annuels d'évaluation du PNUE ont à maintes reprises fait état d'insuffisances dans la conception des projets. Le Groupe de coordination et de suivi du Programme a en 2001 organisé une série d'ateliers de formation consacrés à la conception des projets. C'est une initiative qu'il convient de saluer. Il faudrait cependant que les ateliers de formation futurs organisés par ce Groupe se penchent sur les insuffisances identifiées dans la conception et sur les recommandations pertinentes formulées dans les évaluations du Groupe de l'évaluation et du contrôle, notamment les calendriers peu réalistes, l'absence de préparation préalable et l'insuffisance ou la faiblesse des mécanismes de coordination.
72. S'agissant des projets complexes, les recommandations concernant la planification précise de la formulation, de la gestion ainsi que de la surveillance et l'évaluation des projets sont esquissées ci-après :
 - a) Il est impératif que le PNUE institue une phase plus serrée de planification de la mise en œuvre avant d'amorcer la mise en œuvre de ces projets complexes. Il faudrait pendant cette phase s'efforcer de diminuer le plus possible les incertitudes en recensant et en évitant, selon qu'il convient, les problèmes institutionnels qui pourraient se poser. Le but d'un tel exercice devrait être de s'arrêter sur des questions telles que l'harmonisation des procédures internes d'approbation des budgets des organismes participants, puisqu'elles sont reliées à la mise en œuvre des projets, la détermination des capacités techniques et d'encadrement des organismes de collaboration et d'exécution propres à permettre de faire face aux délais et d'obtenir des produits satisfaisants, l'établissement de mécanismes bien compris et concertés pour l'état d'avancement des activités et la surveillance et l'obtention de l'engagement politique au plus haut niveau. Cette phase de planification de la mise en œuvre des projets devrait déboucher sur l'organisation d'un atelier auquel toutes les Parties concernées participeraient. Il faudrait qu'une période distincte soit consacrée à ces activités de planification de la mise en œuvre;
 - b) Il faudrait mettre sur pied bien avant le démarrage de la mise en œuvre du projet une équipe solide et dynamique chargée de la coordination du projet. Il serait des plus souhaitable que la division responsable au siège du PNUE envisage de créer un groupe interne de coordination du projet si les contraintes budgétaires ne permettent pas d'allouer des crédits pour la fourniture de services d'appui. En vertu de ces arrangements, le groupe chargé de la coordination du projet pourrait bénéficier de services administratifs d'appui et aurait facilement accès auprès des décideurs.

73. Les projets complexes comportant de multiples activités parallèles et séquentielles requièrent des outils de planification efficaces pour la détermination des calendriers et la surveillance régulière, fournis par le biais de l'utilisation stricte du cadre matriciel logique du PNUE (section 3, pages 4 à 6, Manuel de formulation, d'approbation, de surveillance et d'évaluation des projets du PNUE). Dans certains cas, les activités se prolongent au-delà du calendrier défini dans les descriptifs de projets.

E. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

a) Conclusion

74. Une des stratégies majeures du PNUE est le renforcement des capacités, qui aide les gouvernements, les institutions collaborantes et les communautés à se faire une idée correcte des questions concernant l'environnement et à participer à la gestion de l'environnement. Le renforcement des capacités favorise la durabilité des processus amorcés par le PNUE, en mettant les parties prenantes en meilleure position pour se charger des responsabilités et poursuivre ces activités environnementales. C'est une entreprise stratégique permanente du PNUE dans la réalisation de sa mission et de son mandat.
75. Les activités de renforcement des capacités au PNUE sont soit enchâssées dans des projets soit intégrées en tant que composantes distinctes des projets. Les participants aux projets sont formés par le biais de «l'apprentissage par l'exercice», comme c'est le cas pour les projets relatifs aux changements climatiques. Les ateliers techniques et les stages boursiers sont également largement utilisés comme des moyens de formation.
76. On s'inquiète cependant de ce que les capacités développées au travers de la mise en œuvre des projets du PNUE ne pourront pas être inscrites dans la durée parce que les structures institutionnelles appropriées ne sont pas en place, de façon que les nationaux formés continuent à travailler et affinent leurs compétences techniques. C'est pourquoi, dans de nombreux cas, les ressources humaines ne sont pas retenues au niveau national pour qu'elles soient utilisées dans le futur pour les activités environnementales.
77. Une des raisons majeures à l'origine d'une telle situation tient au fait que la conception des activités de renforcement des capacités est pour une large part limitée aux objectifs à court terme des projets, par exemple, formation d'équipes nationales de réflexion aux projets d'activités de capacitation pour produire des communications nationales initiales, au lieu d'aider les pays à asseoir des capacités durables, y compris des capacités pouvant traiter des questions institutionnelles et technologiques.

b) Recommandation

78. Il conviendrait que le PNUE, en coopération avec les organismes et partenaires de collaboration, envisage le renforcement des capacités sous un angle plus stratégique et avec une vision à long terme. L'élément fondamental sous-tendant une telle approche stratégique devrait être la fourniture d'une assistance technique de suivi aux pays et/ou régions pour mettre en place des cadres institutionnels techniques aux niveaux national et régional. L'approche à long terme devrait être ancrée sur le renforcement institutionnel, dans le cadre duquel les besoins en formation seraient comblés.
79. Il est en outre recommandé que le PNUE devrait se réorienter graduellement vers l'élaboration d'une stratégie durable en matière de renforcement des capacités, qui intègre le renforcement des capacités des institutions nationales et régionales : institutions gouvernementales; centres hautement spécialisés de recherche et de formation; et universités. Le PNUE a déjà atteint des résultats remarquables dans certains de ces secteurs. Il sied donc que le PNUE réexamine ses

pratiques et élabore des approches stratégiques à l'égard du renforcement des capacités axées sur les question thématiques et compatibles avec des stratégies régionales à plus long terme.

80. Il conviendrait que le PNUE mette en train en 2003 une étude très complète sur les activités de renforcement des capacités qu'elle a mené au cours de la décennie écoulée, d'un bout à l'autre des sous-programmes, divisions, secteurs, fonctions et régions pour évaluer leur efficacité, dans le but d'élaborer une stratégie durable en matière de renforcement des capacités. La production d'un ouvrage dans lequel seraient répertoriées les activités de renforcement des capacités au niveau du PNUE constituerait à cet égard un point de départ important dans l'élaboration d'une telle étude.

F. ACTIVITÉS DE SUIVI

a) Conclusion

81. Le PNUE formule et conçoit des projets pour atteindre certains objectifs spécifiques à court terme dans le cadre d'un calendrier arrêté. Il admet également que les objectifs à long terme fixés en matière de protection de l'environnement se rapportant à un pays, un écosystème, une région ou une sous-région ne peuvent être atteints qu'en menant des activités prolongées.
82. Si l'on ne saurait trop souligner l'importance que revêtent les activités de suivi, il est cependant fréquent que dans la plupart des projets elles ne soient pas clairement précisées et comprises par les bénéficiaires. La plupart des mesures de suivi dont il est fait état dans les rapports de projets portent sur les activités administratives plutôt que les activités techniques au titre des projets. Chaque fois que ces dernières sont indiquées, elles ne sont pas présentées de manière détaillée.

b) Recommandation

83. Il est recommandé que tous les projets relevant du PNUE devraient présenter les activités de suivi, ainsi qu'il est prescrit dans le Manuel de formulation, d'approbation, de surveillance et d'évaluation des projets du PNUE (page 11.3 et annexe 13.45) sur l'achèvement d'un projet.
84. Ces activités de suivi techniques devraient être prises en compte dans les exercices de planification et de programmation ultérieurs entrepris par les divisions concernées.
85. Les activités de suivi devraient appuyer la stratégie menée par le PNUE pour une reproduction plus vaste des activités qui se sont révélées bénéfiques pour la protection de l'environnement à l'échelle de la planète, au lieu de constituer simplement un ensemble d'activités non coordonnées.

G. ANALYSE DU RÔLE DE L'ÉVALUATION DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

1. NÉCESSITÉ DE REMODELER LA CAPACITÉ DU GROUPE DE L'ÉVALUATION ET DU CONTRÔLE

a) Conclusion

86. Le présent rapport fait apparaître que le PNUE tire parti de son rôle d'évaluation, en se conformant à l'exigence fondamentale de redditionnalité. L'évaluation fournit une information de gestion opérationnelle et stratégique qui aide la direction du PNUE à améliorer les politiques et la conception et l'exécution des programmes.

b) Recommandation

87. Pour relever les défis écologiques qui vont croissant, le PNUE gagnerait à remodeler et à renforcer le Groupe de l'évaluation et du contrôle de façon à ce qu'il puisse apporter une contribution plus efficace aux efforts faits par le PNUE pour faire face à ces défis continus. La consolidation du Groupe de l'évaluation et du contrôle devrait non seulement permettre d'améliorer l'efficacité du mécanisme actuel de retour d'informations sur l'évaluation mais également de renforcer le rôle d'évaluation à proprement parler, de sorte à s'attacher plus aux activités synergiques et stratégiques, qui comprendraient notamment :
- a) La facilitation du cadre de gestion des connaissances du PNUE pour ce qui est de la consolidation, la distillation et la diffusion des produits de l'évaluation, à savoir les leçons apprises, les bonnes pratiques, les nouveaux produits de connaissance de l'environnement et l'affinement des produits actuels de connaissance de l'environnement;
 - b) La conduite d'études et examens divers sur les outils, méthodologies et pratiques de gestion qui se rapportent à la conception de projets, l'exécution, la surveillance et l'évaluation de projets, en vue de rectifier les contraintes identifiées par l'évaluation;
 - c) La réalisation d'études plus stratégiques et en matière de gestion qui enrichissent les politiques du PNUE, les processus d'élaboration des politiques, la programmation et les pratiques de gestion, ainsi que cela a été identifié par les organes supérieurs de direction du PNUE et recommandé par les évaluations.

2. PLANIFICATION DE L'ÉVALUATION ANNUELLE

a) Conclusion

88. Le Plan d'évaluation annuelle du PNUE est fondé sur les critères applicables à l'évaluation établis par les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et les décisions du Conseil d'administration. Le plan de travail de l'évaluation annuelle comporte des évaluations obligatoires, des évaluations approfondies de projets et des évaluations sur dossier. Le processus de préparation du plan de travail de l'évaluation annuelle implique le Groupe de l'évaluation et du contrôle, les diverses divisions, le Groupe des responsables de haut niveau.
89. Le Groupe de l'évaluation et du contrôle gère une base de données des plans d'évaluation pour tous les projets relevant du PNUE, sur la base des informations fournies sur les descriptifs de projets approuvés par le Groupe de l'approbation des projets. Au début de chaque année, le Groupe de l'évaluation et du contrôle établit une liste des projets qui devront faire l'objet d'une évaluation approfondie ou sur dossier au cours de l'année considérée. Le Groupe de l'évaluation et du contrôle transmet cette liste aux directeurs de divisions, en leur demandant d'indiquer à quel moment l'évaluation de leurs projets respectifs pourrait être entreprise. Le Groupe de l'évaluation et du contrôle prépare alors un projet de plan de travail de l'évaluation annuelle qui prend en compte les retours d'informations provenant des divisions. Ce projet est ensuite examiné et approuvé par le Groupe des responsables de haut niveau. Le Groupe de l'évaluation et du contrôle considère alors que le projet de plan de travail adopté par le Groupe des responsables de haut niveau tient lieu de directives fournies par le Directeur exécutif pour mener à bien les évaluations.
90. En compilant le projet de plan de l'évaluation annuelle, le Groupe de l'évaluation et du contrôle tient compte de la distribution par zone géographique et par division des projets ainsi que d'autres facteurs touchant aux dispositions institutionnelles. La décision d'évaluer un type donné de projet mis en œuvre dans des régions, en tant que pourcentage des évaluations totales approfondies des projets pour l'année, ne semble pas apparaître dans l'élaboration du plan de travail d'évaluation annuelle.

b) Recommandation

91. Il est recommandé qu'en se livrant à la planification des évaluations annuelles, le Groupe de l'évaluation et du contrôle, en consultation avec le Groupe des responsables de haut niveau, devrait retenir un tiers des évaluations approfondies totales de projets qui mettront l'accent sur des types de projet spécifiques : appui aux conventions climatiques, programmes d'action relatifs aux mers régionales, projets d'aménagement hydraulique, diversité biologique, etc.. Le choix de types spécifiques de projets aux fins d'évaluation au cours d'une année donnée ne devrait pas porter atteinte aux exigences dispositionnelles et devrait tenir compte du besoin exprimé par la Direction de disposer d'informations stratégiques sur la performance de ces projets en vue de faciliter l'examen des politiques futures. Les projets pourraient également être choisis dans le but de dissiper les préoccupations apparentes ou réelles qui ont été exprimées sur le plan interne ou sur le plan externe.

III. BUT ET METHODOLOGIE DE L'EVALUATION

A. INTRODUCTION

92. Le PNUE se conforme aux exigences de redditionnalité des programmes de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil d'administration, en entreprenant des évaluations de sous-programmes et de projets. L'évaluation est également un outil de gestion. Les activités d'évaluation et les résultats obtenus fournissent au PNUE une information de gestion stratégique et opérationnelle. En tant qu'outil de gestion, l'évaluation détermine dans quelle mesure les activités du PNUE produisent des résultats et concourent à sa mission et l'appuient. Cette information aide le PNUE à planifier ses activités futures.
93. Le présent Rapport annuel d'évaluation représente une synthèse de 11 évaluations approfondies de projets, d'une évaluation de projets sur dossier et de 36 fiches d'auto-évaluation. L'analyse est fondée sur le mandat figurant à l'annexe 1. La synthèse est organisée selon les paramètres normatifs d'évaluation du PNUE qui sont : l'adéquation et la pertinence, l'efficacité et l'efficience et l'impact. Dans le cadre des paramètres qui précèdent, le rapport a évalué les approches et stratégies utilisées; l'établissement de liens externes et internes; l'intégration hiérarchique de la mission du PNUE aux activités et objectifs des sous-programmes (divisions) et des projets; l'efficacité des structures de gestion; la ponctualité de l'achèvement des projets; l'utilisation des budgets; la concrétisation des résultats et des produits; l'impact, l'utilisation et la durabilité des processus lancés par les projets et les résultats obtenus.

B. EVALUATIONS APPROFONDIES DE PROJETS

94. La structure du rapport est organisée autour des groupes de projets. Cette méthode permet une analyse des enseignements tirés, des pratiques et de la conception, des contraintes institutionnelles ou programmatiques spécifiques à des groupes donnés de projets et permet de faire des recommandations qui soient plus ciblées, pertinentes et pratiques.
95. Le résumé de l'analyse des évaluations approfondies de projets et des évaluations de projets sur dossier est présenté aux chapitres IV, V et VI. Le chapitre IV présente le résumé des conclusions des évaluations des activités des quatre bureaux régionaux. Le chapitre V traite des quatre projets d'activités de capacitation relevant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et le chapitre VI de quatre projets axés sur l'amélioration des produits de connaissance de l'environnement.
96. L'approche envisagée dans chaque section permet l'accent sur les tendances ou les schémas saillants en déterminant l'adéquation et la pertinence, l'efficacité, l'efficience et l'impact des projets. L'analyse identifie des préoccupations clés pour le PNUE en se fondant sur leur portée et leur signification stratégique. De telles préoccupations et questions peuvent être liées notamment à la conception et la mise en œuvre des projets et, sur le plan technique, au développement des capacités; à la sensibilisation; à l'élaboration, l'affinement et la diffusion des produits de connaissance de l'environnement; et à l'émergence d'un consensus de politique environnementale.
97. Le rapport met également en évidence les résultats obtenus et les enseignements tirés, pour qu'ils puissent être reproduits dans tout le système du PNUE. Un résumé des conclusions et recommandations se rapportant au groupe de projets et à ceux pouvant être appliqués à l'échelle du système est présenté au chapitre II. La liste des 11 évaluations approfondies de projets et d'une évaluation de projets sur dossier analysées dans le présent rapport figure à l'annexe II.

C. FICHES D'AUTO-ÉVALUATION

98. La politique du PNUE nécessite que des fiches d'auto-évaluation pour tous les projets en cours soient établies à la fin de chaque année. Les fiches d'auto-évaluation ont des présentations types. Elles contiennent des données de gestion essentielles pour suivre le déroulement des projets.
99. Les informations fournies sur les fiches d'auto-évaluation sont les suivantes :
- a) Détermination des besoins et résultats au regard des éléments mentionnés sur le descriptif de projet;
 - b) Produits, comme spécifié dans le descriptif de projet;
 - c) Réalisation des activités;
 - d) Utilisation des fonds par rapport aux produits des projets;
 - e) Ecart budgétaires;
 - f) Ponctualité des résultats.
100. Les fiches d'auto-évaluation sont également conçues pour fournir des informations sur les causes et conséquences des écarts budgétaires, du démarrage et de l'achèvement tardifs des projets et sur les problèmes que cela soulève, ainsi que les résultats et les produits insatisfaisants. Dans cette mesure, les fiches d'auto-évaluation constituent des outils efficaces pour améliorer la gestion opérationnelle et stratégique des programmes du PNUE.
101. Les données fournies par les fiches d'auto-évaluation sont compilées et analysées au chapitre VII. Dans ce chapitre, le rapport présente un résumé de l'analyse des 36 fiches d'auto-évaluation soumises en fin mars 2002 par les divisions du PNUE. Ainsi que cela a été étudié en détail dans ce chapitre, le résumé des conclusions issues de 36 projets activement menés remplissant les conditions requises (17 %) sur 205 ne devrait pas être considéré comme étant représentatif de la performance de tous les projets activement menés par le PNUE en 2001.

D. EXAMEN DU RÔLE DE L'ÉVALUATION DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

102. Le rapport annuel d'évaluation de 2001 s'achève sur le chapitre VIII, qui examine à quel point le PNUE se sert de l'évaluation comme d'un outil efficace de gestion stratégique. La valeur ajoutée de l'évaluation pour le PNUE est évaluée d'après le niveau d'utilisation actuelle des produits de l'évaluation, conclusions, enseignements tirés, produits de connaissance de l'environnement et recommandations formulées ou selon la mesure dans laquelle il y est donné suite à tous les niveaux de gestion au PNUE, le cas échéant. A cet égard, l'évaluation tente également d'évaluer à quel point le mécanisme d'évaluation actuel est efficace pour ce qui est de renforcer la capacité du PNUE en tant qu'organisation qui apprend.
103. Le rôle et la capacité du Groupe de l'évaluation et du contrôle, en tant qu'élément catalyseur important dans l'identification, la compilation, la distillation et la diffusion des connaissances acquises et des enseignements tirés dans la réalisation du mandat et de la mission du PNUE sont également évalués dans le chapitre. Dans cette mesure, le chapitre détermine dans quelle mesure le Groupe de l'évaluation et du contrôle influence efficacement à l'échelle du système du PNUE sur l'utilisation des rapports annuels d'évaluation en vue d'avoir une information stratégique pour les politiques, stratégies, programmes et projets futurs.

IV. BUREAUX REGIONAUX DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

A. INTRODUCTION

104. Fondamentalement, les décisions prises aux dix-huitième, dix-neuvième et vingtième sessions du Conseil d'administration du PNUE ainsi que les programmes de travail connexes (1996-1997, 1998-1999, et 2000-2001) n'ont pas modifié les fonctions de la Division de la coopération régionale ni celles des Bureaux régionaux. L'objectif d'ensemble est d'amener les gouvernements à mieux réagir et à coopérer entre eux dans chacune des régions pour pouvoir s'attaquer efficacement dans le cadre de stratégies données aux questions d'environnement et de s'assurer que les programmes d'ensemble du PNUE correspondent aux besoins et priorités au niveau régional. Les objectifs régionaux du PNUE sont réalisés par l'entremise de la Division de la coopération régionale qui dispose d'un Bureau de coordination au siège de Nairobi ainsi que par l'intermédiaire des Bureaux régionaux; à cet effet les stratégies mises en œuvre consistent à :

- a) Favoriser le dialogue et la coopération intergouvernementale aux fins d'élaboration de politiques environnementales dans le cadre de mécanismes régionaux et sous-régionaux;
- b) Favoriser la coopération régionale et sous-régionale en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre conjointe de programmes relatifs à l'environnement;
- c) Inciter les gouvernements et les organisations à échanger des renseignements sur l'environnement au moyen de la constitution de réseaux;
- d) Mener à bien des activités visant à sensibiliser le grand public aux questions d'environnement et à informer sur les activités et mesures du PNUE;
- e) Encourager les gouvernements et les organisations régionales à verser des contributions additionnelles aux fins de réalisation du programme du PNUE en coordination avec le Groupe de la mobilisation des ressources du PNUE.

106. Le Bureau de la coordination, sis à Nairobi, est chargé de promouvoir l'intégration des politiques au niveau régional, de coordonner la planification du programme et de fournir des services aux Bureaux régionaux selon que de besoin afin de favoriser la mise en œuvre au niveau régional. Le Bureau de liaison de la Division de la coopération régionale du siège est notamment chargé d'assurer l'intégration des politiques et des programmes du PNUE et des régions, de faciliter l'échange d'informations entre le siège du PNUE et les régions et de répondre aux besoins des régions, selon que de besoin, en matière de logistique et d'appui.

107. En 2001, quatre des six Bureaux régionaux du PNUE ont fait l'objet d'évaluations; il s'agit du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, du Bureau régional pour l'Europe, du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et du Bureau régional pour l'Asie occidentale. Le programme des Divisions destinés aux Bureaux régionaux pour l'Amérique du Nord et pour l'Afrique, qui ont fait l'objet d'une évaluation en 1999, ne sont pas examinés dans le présent rapport.

B. CADRE RÉGIONAL

108. C'est dans le cadre régional qu'œuvrent les Bureaux régionaux, chacun intervenant dans un environnement qui lui est propre pour résoudre des problèmes régionaux déterminés, avec ses propres moyens compte tenu du degré de sensibilisation du public et des possibilités offertes en matière de collaboration.

1. BUREAU RÉGIONAL POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

109. Le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique couvre 52 pays, ce qui en fait le Bureau le plus important caractérisé par la plus grande diversité des points de vue géographique, démographique, économique et culturel. Nombre de pays de la région sont confrontés aux mêmes problèmes : pollution, amenuisement ou dégradation des ressources naturelles, accroissement rapide de la population et problèmes sanitaires et nutritionnels.

110. Le Bureau a entrepris avec succès son rétablissement. C'est en 1997 qu'il a été le moins actif en raison d'un effectif de personnel beaucoup trop réduit du fait, en partie, d'un financement insuffisant du PNUE au cours de la période biennale 1996-1997. Ce problème d'effectif, qui a duré longtemps, est maintenant résolu. Le Bureau régional est aujourd'hui en mesure de mener à bien et efficacement le programme régional. Depuis 1999, parce qu'il a été renforcé, le Bureau a lancé de nouvelles initiatives qui ont permis de recentrer le programme afin qu'il réponde davantage à une stratégie précise, fasse une plus large part au partenariat et soit orienté vers l'obtention de résultats.

2. BUREAU RÉGIONAL POUR L'EUROPE

111. Le Bureau couvre 54 pays qui connaissent des problèmes d'environnement divers. Il s'agit des pays industrialisés d'Europe occidentale et d'Europe du centre et des pays d'Europe orientale dont les économies sont en transition. Les problèmes d'environnement sont nombreux et multiples et la région a été en mesure d'y faire face.

112. Le Bureau peut entreprendre davantage d'activités au niveau régional car la région alloue davantage de ressources à l'environnement. Elle dispose d'un important effectif de personnel qualifié et les gouvernements savent comment s'attaquer aux problèmes d'environnement. Le Bureau régional a également la chance de disposer de longue date d'un personnel expérimenté. Les gouvernements de la région détachent aussi des administrateurs auxiliaires ainsi que d'autres personnels auprès du PNUE.

3. BUREAU RÉGIONAL POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

113. Le Bureau régional couvre 33 pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Les problèmes d'environnement avec lesquelles se débat la région ont pour origine la pauvreté, une agriculture, un développement industriel et un tourisme non viables, une urbanisation anarchique, une forte croissance démographique et une densité de population élevée. Les trois quarts de la population vivent dans de grandes villes. 47 % de la superficie totale de la région est recouverte de forêts naturelles constituées pour 95 % de forêts tropicales. On estime que de 1990 à 1995 trois pour cent de la totalité du couvert forestier a disparu, ce qui a des incidences néfastes sur l'ensemble du climat. La fréquente survenue du phénomène El Niño, d'ouragans et d'inondations témoigne des changements climatiques que connaît la région.

114. Les habitants de la région sont beaucoup plus sensibles aux questions d'environnement depuis les années 1990 en raison des problèmes causés par l'aggravation de la pollution et la congestion des villes, des menaces pesant sur les ressources naturelles renouvelables, des normes environnementales imposées sur le marché mondial et de la volonté affichée de respecter les conventions et accords internationaux sur l'environnement.
115. La sous-région des Caraïbes est caractérisée par sa biodiversité unique, par la fragilité de ses écosystèmes et par sa vulnérabilité face aux risques naturels. Les menaces les plus graves pesant sur l'environnement des Caraïbes sont celles qui sont soulignées dans le rapport sur l'avenir de l'environnement mondial du PNUE, à savoir une plus grande exposition de la région aux variations climatiques planétaires, l'élévation du niveau de la mer et des catastrophes naturelles plus fréquentes et plus graves provoquées par les ouragans, les inondations et les sécheresses. Parmi les autres principales préoccupations figurent la nécessité d'assurer une gestion viable des ressources marines et côtières, de remédier à la pénurie croissante d'eau douce et de gérer les déchets produits par l'urbanisation et le tourisme.

4. BUREAU RÉGIONAL POUR L'ASIE OCCIDENTALE

116. Le Bureau couvre 12 pays. Les problèmes d'environnement les plus graves que connaissent les pays arabes sont une grave pénurie d'eau, la dégradation de la qualité de cette ressource, une consommation non durable des ressources naturelles, le développement de l'urbanisation et ses séquelles ainsi que la dégradation des ressources marines, côtières et des zones humides. La question d'une production industrielle moins polluante est également une importante question pour la région qui dispose d'une industrie pétrolière importante, laquelle représente une grave menace car les déversements d'hydrocarbures, les marées noires et la combustion des combustibles fossiles sont une importante source de pollution.

C. ADÉQUATION ET PERTINENCE

117. L'adéquation et la pertinence sont deux des principaux critères utilisés par le PNUE pour évaluer les politiques, les programmes des Divisions et les projets, conformément à ses directives concernant les indicateurs applicables aux évaluations (élaborées dans le manuel du PNUE relatif à la formulation, à l'approbation, au suivi et à l'évaluation- annexe 13.29). L'adéquation et la pertinence sont des critères utilisés pour déterminer si les objectifs, les approches, les stratégies et les priorités des programmes et les projets des Divisions contribuent à la réalisation des programmes correspondants du PNUE et si en fin de compte ils lui permettent de s'acquitter de sa mission et de son mandat.
118. Les évaluations concluent que les quatre Bureaux régionaux ont mené à bien des programmes compatibles avec la mission et le mandat du PNUE. D'une façon générale, ils ont adopté des stratégies appropriées, favorisé l'établissement de liens et une collaboration régionale profitables et traité des problèmes d'environnement régionaux pertinents, ce qui a contribué à compléter et appuyer le rôle d'incitateur du PNUE en matière de gestion de l'environnement régional et mondial.

1. PROMOTION DU DIALOGUE INTERGOUVERNEMENTAL ET DE LA COOPÉRATION RÉGIONALE

119. En application des décisions des dix-neuvième et vingtième sessions du Conseil d'administration, les Bureaux régionaux ont œuvré et fourni un appui et une assistance dans le cadre de structures régionales et sous-régionales de façon à influencer sur les politiques d'environnement et leur mise en œuvre dans les régions. La stratégie consistant à agir en s'appuyant sur des mécanismes ministériels régionaux et sous-régionaux a été payante.

120. Les activités auxquelles a collaboré le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique ont abouti à la mise au point de plans d'action régionaux et sous-régionaux en matière d'environnement et à des accords de coopération. Le Bureau a collaboré avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement (Asie), le Programme coopératif pour l'environnement de l'Asie du Sud (SACEP), le Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud (SPREP), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Division de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.
121. L'ANASE, qui compte 10 pays du Sud-Est asiatique, est une organisation régionale importante en raison de son influence politique et de ses activités en matière d'environnement. Le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a collaboré avec cette organisation pour résoudre un certain nombre de problèmes d'environnement, ce qui a abouti à l'élaboration du Plan d'action pour l'éducation en matière d'environnement de l'ANASE, pour la période 2001-2005, et à l'Accord sur la pollution transfrontière par des substances dangereuses. Le Bureau aide également le groupe de travail de l'ANASE chargé des accords multilatéraux sur l'environnement.
122. Avec divers partenaires, le Bureau régional pour l'Europe a contribué activement à la mise en place de mécanismes intergouvernementaux s'occupant d'environnement en Europe. Ces principales structures sont :
- a) Le mécanisme intitulé «Environnement pour l'Europe», mis en place en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe;
 - b) Le mécanisme intitulé «l'Environnement et la santé», mis en place en collaboration avec le Bureau de l'Organisation mondiale de la santé pour l'Europe (OMS);
 - c) La Conférence ministérielle sur la protection des forêts d'Europe dont les services sont assurés par le groupe de liaison du Bureau régional pour l'Europe de Vienne;
 - d) Le mécanisme ministériel/de haut niveau pour les transports et l'environnement mis en place en collaboration avec le Bureau régional pour l'Europe.
123. Le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes fait office de secrétariat du Forum ministériel sur l'environnement de l'Amérique latine et des Caraïbes. Il s'agit d'une importante instance politique intergouvernementale qui favorise les consensus en matière de politique environnementale et contribue efficacement à la solution des problèmes prioritaires de la région recensés, en accord avec la mission et le mandat du PNUE et le programme international relatif à l'environnement. La neuvième réunion du Forum ministériel tenue à La Havane en 1995 a été déterminante en ce sens qu'elle a défini les priorités régionales dans le domaine de l'environnement qui ont abouti à l'adoption du plan d'action régional pour la période 1998-2002 du Forum ministériel. Parallèlement on a assisté à la mise en place de structures officielles dont la création, au niveau national, de ministères chargés de l'environnement. Cette démarche régionale a permis d'assurer aux questions d'environnement une place importante dans le cadre du programme politique et a également contribué à sensibiliser davantage le grand public. En raison du rôle prééminent qu'il joue dans le domaine de l'évaluation de l'environnement de la région au titre des activités tendant à l'élaboration du rapport sur l'avenir de l'environnement mondial, outre le fait qu'il assure les fonctions de secrétariat du Forum, le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes est la principale structure donnant accès à un plus grand nombre de données et informations sur l'environnement utiles à la prise de décision.
124. Au niveau sous-régional, le Bureau pour l'Amérique latine et les Caraïbes a favorisé la collaboration avec des organisations régionales telles que le Caribbean Community Secretariat (Secrétariat de la communauté des Caraïbes), des établissements spécialisés (tels que l'Université des Antilles) et la société civile (comme par exemple la Caribbean Conservation Association –

Association pour la conservation des Caraïbes). Le Bureau incite les Etats des Caraïbes à collaborer à des activités tendant à favoriser en priorité le développement durable telles que l'élaboration du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement, l'adoption de décisions par le Forum ministériel et le Forum ministériel mondial sur l'environnement.

125. Une plus grande coordination au niveau de la planification et de la mise en œuvre entre le Bureau et le Programme pour les mers régionales aurait eu pour effet de développer les activités entreprises conjointement par le Bureau dans la sous-région des Caraïbes. On s'est efforcé de nombreuses fois de remédier à cette situation et la Division de la coopération régionale pourrait envisager de trouver comment assurer une plus grande intégration entre le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Groupe du Programme pour les mers régionales. Mettre l'accent sur les programmes des divisions aux dépens de la réalisation des objectifs d'ensemble du PNUE rend difficile la coopération entre les groupes responsables des programmes du PNUE dans la région. De l'avis des pays des Caraïbes le dispositif mis en place au sein du Bureau régional ne permettait pas de répondre efficacement aux besoins des pays insulaires de la région.
126. Le Bureau régional pour l'Asie occidentale collabore avec plusieurs instances ministérielles de la région. Celles-ci sont les suivantes : Conseil de coopération du Golfe, Conseil des ministres arabes responsables de l'environnement (CAMRE), dont 22 pays arabes sont membres, Organisation régionale pour la conservation de l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden (PERSGA) et Organisation régionale pour la protection du milieu marin (ROPME). Bien que nombre d'activités du Bureau découlent des décisions de ces organismes, le Bureau ne les chapeaute pas tous directement.
127. Conformément au mandat du PNUE, le Bureau régional pour l'Asie occidentale a conclu des partenariats et des accords de collaboration avec les organisations intergouvernementales et régionales aux fins de réalisation du programme d'ensemble du PNUE. Le Bureau a appuyé 18 activités en collaboration avec le Conseil des Ministres arabes responsables de l'environnement (CAMRE) dans des domaines tels que la désertification, les ressources en eau, la télédétection, les études d'impact sur l'environnement et la pollution industrielle. En mai 1999, un important accord a été signé entre le CAMRE, la PERSGA, la ROPME et le PNUE qui a pour objet la mise en place d'un mécanisme efficace intégré et transparent de planification et de mise en œuvre des programmes relatifs à l'environnement et l'échange d'informations. Ces organisations et le Bureau régional pour l'Asie occidentale coopèrent à l'élaboration et à la mise en œuvre d'activités qu'elles coordonnent. Ces quatre organisations recensent des programmes et des activités intéressant le littoral de la région en se fondant sur l'Accord de 1989, qui constitue pour le Bureau régional pour l'Asie occidentale le cadre dans lequel il inscrit ses activités régionales.
128. Le Bureau régional pour l'Asie occidentale a également entrepris d'autres importantes activités régionales conjointes qui ont notamment abouti à la Déclaration de Djeddah sur l'environnement d'un point de vue islamique (Djeddah 23-25 octobre 2000) et à la Déclaration d'Abou Dhabi sur l'optique dans laquelle les pays arabes adoptent les mesures relatives à l'environnement (établie lors de la session spéciale de la CAMRE en février 2001).
129. Comme cela est indiqué dans les paragraphes précédents, le PNUE a contribué, par l'intermédiaire de ses quatre bureaux régionaux, à l'amorce officielle d'un dialogue et d'une coopération au niveau intergouvernemental dans les régions. Les instances régionales favorisent l'élaboration et la mise en œuvre conjointes des programmes concernant l'environnement, l'adoption d'accords régionaux et sous-régionaux relatifs à l'environnement ainsi que des plans d'action stratégiques en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Europe et en Asie occidentale et en Asie et dans le Pacifique. Ces instances et dispositifs intergouvernementaux sont aujourd'hui considérés comme le moyen permettant aux gouvernements des régions de gérer l'environnement.

2. INTÉGRATION DES PROGRAMMES RÉGIONAUX AU PROGRAMME D'ENSEMBLE DU PNUE

130. Les bureaux régionaux du PNUE ont contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes régionaux conjoints qui prenaient en compte les besoins et les priorités des régions tout en favorisant la mission du PNUE et l'exécution de son mandat. Une intégration plus poussée a été possible grâce à la collaboration efficace instituée avec les instances régionales, sous-régionales et intergouvernementales.
131. Cependant, pour que le PNUE tire tout le parti possible de la stratégie consistant à «régionaliser» et décentraliser les programmes relatifs à l'environnement mondial, il est nécessaire de s'attaquer à certaines questions de politique générale et de programmation revêtant un grand intérêt. Au nombre de ces questions figurent celle de la nécessité d'un financement approprié des programmes mis en œuvre par les bureaux régionaux, la formulation de principes directeurs applicables aux programmes de portée mondiale exécutés par les bureaux régionaux et la fourniture d'un appui aux fins de réalisation du programme d'ensemble au niveau régional. On ne peut convenablement traiter ces questions que si les activités des bureaux régionaux sont prises en considération et incorporées au programme de travail et au budget du PNUE au cours de la programmation biennale. En procédant de la sorte l'intégration du programme de travail du PNUE sera assurée.
132. Ainsi, bien qu'il soit une priorité régionale, le programme du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique visant à la mise en œuvre du programme de Montevideo relatif au droit de l'environnement mondial est insuffisamment financé. Bien que la réunion d'experts rassemblant des hauts fonctionnaires responsables du droit de l'environnement consacrée à l'examen à mi-parcours du programme ait recommandé que des fonds suffisants soient assurés aux activités du PNUE dans le domaine du droit de l'environnement en Asie et dans le Pacifique, la Division de l'élaboration des politiques de l'environnement et du droit n'accorde pas suffisamment de ressources financières auxdites activités. En conséquence, bien que le renforcement des capacités des fonctionnaires responsables de l'environnement constitue l'une des principales priorités de la région Asie-Pacifique, notamment du nord-est de l'Asie, cette question est négligée. S'agissant de plusieurs programmes du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes tels que les programmes relatifs au droit de l'environnement, à l'industrie, à l'information et à l'éducation du public, on constate que leur financement est insuffisant mais aussi que les activités prévues ne sont pas suffisamment prises en compte ou intégrées aux programmes mondiaux.
133. Les programmes relatifs au droit de l'environnement et à une production moins polluante du Bureau régional pour l'Europe ne bénéficient pas actuellement du financement minimum requis de la part des divisions intéressées du PNUE. Faute de ce financement les administrateurs du Bureau régional consacrent trop de temps à la collecte de fonds destinés aux activités prévues par leurs programmes alors qu'il s'agit d'une tâche à laquelle ils ne sont pas correctement formés. Une stratégie cohérente de collecte de fonds doit être mise en place pour les régions.
134. De même, les principes directeurs et l'appui que les divisions organiques du PNUE fournissent aux bureaux régionaux sont insuffisants et ne permettent pas la réalisation du programme d'ensemble au niveau régional. Les mêmes difficultés se posent en ce qui concerne les activités concernant la biodiversité, les ressources en eau et le droit de l'environnement dans la région de l'Asie et du Pacifique et en Europe ainsi que les activités concernant le droit de l'environnement et l'évaluation en Asie occidentale. Parce que les régions ne disposent pas d'un personnel qualifié de haut niveau, il leur est difficile d'élaborer et de mettre en œuvre efficacement des programmes d'ensemble sans l'appui des divisions organiques du siège du PNUE.
135. Il est donc nécessaire que le PNUE définisse clairement une politique applicable aux programmes des régions afin que les activités concernant l'environnement soient conformes au mandat et à la mission du PNUE et que celui-ci intègre ces activités à son programme de travail. Les divisions organiques intéressées, c'est-à-dire la Division de l'élaboration des politiques de l'environnement et du droit et la Division de la coopération régionale devraient en arriver à

s'accorder sur une méthode permettant de répondre aux besoins et demandes des régions concernant des questions d'environnement précises telles que la diversité biologique. Cette démarche ne devrait pas avoir un caractère ponctuel, comme c'est actuellement le cas, mais être systématisée. Il est également nécessaire que la Division de l'évaluation et du contrôle s'implique davantage en créant des synergies entre conventions en Amérique latine et dans les Caraïbes, en tirant parti des possibilités offertes par le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Forum ministériel sur l'environnement des pays d'Amérique latine et en œuvrant avec eux.

136. Alors que les liens et les partenariats externes continuent de se développer, les liens internes entre programmes et activités, y compris entre les programmes des bureaux régionaux, demeurent peu importants. S'agissant des liens entre les programmes et activités des divisions du PNUE (y compris ceux des bureaux régionaux), cette carence a été soulignée dans le rapport annuel d'évaluation 2000 du PNUE dans lequel des recommandations appropriées s'y rapportant ont été faites. Ces recommandations demeurent valables et devraient être renforcées en insistant sur la nécessité de constituer des équipes spéciales chargées des questions thématiques et sectorielles des programmes qui identifieraient le lien interne à établir entre tous les programmes et activités des divisions au cours de la programmation biennale.
137. Les carences en matière de liens internes existent car le PNUE procède à la programmation biennale sans accorder suffisamment de place à l'intégration nécessaire, notamment à celle des programmes régionaux, ni prévoir systématiquement cette intégration. Bien qu'au cours de la programmation des activités pour la période biennale 2002-2003 on ait cherché à dégager des liens entre les programmes, les renseignements figurant dans la colonne appropriée relative aux coûts des plans de travail des divisions ne sont pas suffisamment précis pour en faciliter la mise en œuvre au niveau régional. Le fonds et/ou l'appui technique ou autre à fournir par les divisions au titre de programmes et d'activités régionales déterminés n'y sont pas indiqués. Ces informations précises aideraient les divisions à prévoir leurs contributions – sous forme de temps à consacrer et de ressources financières – qu'elles pourraient fournir tout en engageant leurs responsabilités. Quant aux bureaux régionaux, le fait d'indiquer clairement leurs engagements permettrait aux divisions de savoir précisément quelles devraient être leurs contributions tout en mettant les bureaux à même de prévoir des activités pouvant être mises en œuvre et réalisées.
138. Le renforcement des liens internes par le biais de l'intégration des activités et programmes prioritaires régionaux aux programmes de travail des Divisions est indispensable pour que le PNUE puisse tirer tout le parti possible de la collaboration au niveau des régions. Il se pourrait qu'à cet effet la programmation à laquelle procède le Groupe de coordination et de gestion des programmes nécessite la mise au point d'un mécanisme plus efficace qui aurait pour fonction d'examiner les programmes régionaux et de les incorporer aux programmes des Divisions du PNUE. Ce type de liens internes favoriserait la programmation intégrée au PNUE. L'examen officiel des programmes régionaux, dont auraient pleinement connaissance les instances ministérielles régionales, contribuerait aussi à développer le rôle des Bureaux régionaux en ce qui concerne l'établissement des programmes relatifs à l'environnement des différentes régions. Ce type de programmation devrait permettre de déterminer la pertinence des activités régionales et de suivre leur réalisation, de développer les activités inscrites au programme du PNUE et de donner à celui-ci un plus grand rayonnement dans la région.
139. Pour que l'intégration soit efficace il faudrait que les diverses priorités des régions soient prises en compte dans les programmes des Divisions organiques du PNUE grâce à la mise en place d'un mécanisme ou d'un dispositif officiel qui permettrait aux Divisions de fournir les principes directeurs, l'appui technique et les fonds nécessaires, le cas échéant.

3. LIENS EXTERNES

140. Favoriser l'établissement de liens et la constitution de partenariats avec des entités externes est l'une des principales stratégies du PNUE en matière de gestion qui lui permet de rassembler les compétences techniques et les ressources externes nécessaires pour s'acquitter de sa mission. En jouant le rôle de chef de file, les Bureaux régionaux du PNUE créent des partenariats et instituent une coopération au niveau régional avec d'autres organismes des Nations Unies, et des organisations non gouvernementales, régionales et internationales s'occupant de développement ainsi qu'avec les institutions financières, des centres régionaux et internationaux spécialisés et les secrétariats de conventions aux fins d'élaboration et de mise en œuvre de programmes relatifs à l'environnement. La coopération est indispensable si l'on veut que les activités du PNUE aient une plus grande portée et plus d'impact.
141. Il ressort des évaluations des quatre Bureaux régionaux du PNUE que toute une série de liens efficaces ont été établis dans les domaines du renforcement des capacités, de l'information et de la sensibilisation, de l'élaboration de plans d'action régionaux et d'accords régionaux sur l'environnement. Les Bureaux ont contribué à la création d'un environnement propice en favorisant l'établissement de nombreux liens et en concluant de nombreux partenariats avec des organisations nationales, sous-régionales, régionales et internationales aux fins de conception, de financement et de mise en œuvre de programmes et activités. De ce fait, il a été possible aux Bureaux régionaux de faciliter l'établissement de liens et la conclusion de partenariats avec les instances interinstitutions, les organismes d'aide publics, les organisations internationales s'occupant d'environnement (telles que l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Fonds mondial pour la nature (WWF)) et des associations régionales et sous-régionales œuvrant dans le domaine de l'environnement. Ces liens et partenariats ont consolidé les politiques et activités prioritaires en matière d'environnement aux niveaux régional et sous-régional et créé des synergies entre les divers programmes des organismes de développement œuvrant dans les régions.

D. EFFICACITÉ ET EFFICIENCE

142. On a déterminé dans quelle mesure les sous-programmes, les programmes des Divisions et les projets ont permis d'atteindre les objectifs et résultats prévus et d'obtenir les produits escomptés sans dépassement des budgets et délais prévus. Au nombre des autres indicateurs importants figurent le degré d'efficacité des arrangements institutionnels sous-tendant la mise en œuvre des activités et l'efficacité avec laquelle les ressources financières ont été utilisées pour parvenir aux résultats escomptés.
143. Dans l'ensemble l'évaluation conclut que les quatre Bureaux régionaux ont systématiquement étendu la gamme de leurs programmes dans leurs régions respectives par le biais du développement des programmes de portée mondiale, de l'efficacité de l'information et de la sensibilisation, du renforcement des capacités et du développement des activités tendant à la mobilisation des ressources au cours des périodes biennales 1998-1999 et 2001-2002.

1. DIVERSITÉ ET PORTÉE DES ACTIVITÉS RÉGIONALES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

144. Les activités des Bureaux régionaux portent sur des questions d'environnement essentielles telles que le développement de synergies entre le droit de l'environnement et les accords multilatéraux sur l'environnement, les évaluations de l'environnement et l'alerte rapide, la technologie, l'industrie et le commerce (ozone et programmes pour une production moins polluante), la protection de la biodiversité et les préparatifs régionaux en vue du Sommet mondial sur le développement durable. La formation, le renforcement des capacités et la mobilisation des ressources sont des activités intersectorielles.

145. En collaboration avec des partenaires internationaux et régionaux, les Bureaux régionaux prennent part à des activités stratégiques visant à aider les régions à s'attaquer à des problèmes d'environnement régionaux précis en inscrivant leur action dans la durée. Ces initiatives sont entre autres les suivantes :

BUREAU RÉGIONAL POUR L'EUROPE

- a) Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère. Le Bureau régional pour l'Europe et le Conseil de l'Europe assument conjointement les fonctions de secrétariat de la stratégie qui vise à mieux assurer l'application des mesures en vigueur ayant pour objet la protection de la biodiversité et à identifier des mesures supplémentaires qu'il conviendra de prendre au cours des deux prochaines décennies. La stratégie fournit également un cadre propice et à l'adoption d'une approche cohérente et d'objectifs communs aux fins des mesures nationales et régionales tendant à la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique;
- b) Biodiversité : en collaboration avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Centre régional pour l'environnement de l'Europe du centre et de l'Est et le Centre européen pour la conservation de la nature, le Bureau régional pour l'Europe favorise et facilite l'application de la Convention sur la diversité biologique dans les pays d'Europe du centre et de l'Est ainsi que dans les nouveaux Etats indépendants en fournissant sur demande une assistance appropriée aux fins de mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la biodiversité;
- c) Le Programme pour l'environnement de la mer Caspienne est un programme régional cadre que finance le FEM, qui a été conçu par les cinq Etats riverains de la Caspienne et mis en œuvre par le PNUD. Le Bureau régional pour l'Europe fournit un appui qui a pour objet la définition d'un cadre juridique dans lequel inscrire la coopération en matière d'environnement dans la région de la Caspienne, de favoriser le développement durable et la gestion de l'environnement de la mer Caspienne. Le Bureau fournit également une contribution au titre des éléments du projet concernant la mise en place d'institutions et l'adoption d'instruments économiques;
- d) La Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) : au cours des dernières années le Bureau régional pour l'Europe a noué d'étroits liens de coopération avec le secrétariat de la Convention d'Aarhus en vue d'assurer une meilleure application de la Convention dans les domaines de l'accès à l'information et à la justice en matière d'environnement ainsi que dans celui de la participation du public à la prise de décision. Plusieurs ateliers ont été organisés conjointement avec la Commission économique pour l'Europe et d'autres intéressés d'Europe du centre et de l'Est;
- e) Mer Noire : avec l'appui du FEM, le Bureau régional pour l'Europe facilite l'élaboration d'un protocole à la Convention sur la protection de la mer Noire contre la pollution (Convention de Bucarest) portant sur les nutriments. En collaboration avec le Conseil mondial des églises le Bureau met au point du matériel de formation et de sensibilisation qui sera diffusé par les églises dans le cadre du renforcement des capacités;
- f) Examen des résultats obtenus en matière d'environnement : le Bureau régional pour l'Europe contribue aux examens tendant à déterminer les résultats obtenus en matière d'environnement, organisés sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, en établissant le chapitre relatif à la coopération internationale;

- g) Les Carpates : suite à une demande des pays de la région des Carpates, le Bureau régional fournit un appui en vue de l'élaboration d'un instrument régional ou d'une convention qui pourrait être adoptée par la Conférence ministérielle sur l'environnement européen qui aura lieu à Kiev en mai 2003;
- h) Agence européenne pour l'environnement. Le Bureau coopère avec l'Agence à l'examen quadriennal de l'état de l'environnement européen ainsi qu'à un certain nombre d'activités.

BUREAU RÉGIONAL POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

146. Les consultations engagées sur le développement durable avec le Conseil de la Terre au titre des préparatifs du Sommet mondial sur le développement durable ont été au-delà de l'examen des questions abordées au Sommet. Les consultations en cours aboutiront à la création d'un centre régional pour le développement durable et amèneront les parlements des pays d'Amérique latine à s'intéresser davantage à la Charte de la terre, ce qui aura pour effet d'officialiser les conseils nationaux pour le développement durable. Au nombre d'autres projets de sensibilisation figurent les projets suivants :

- a) Le projet ayant pour objet de sensibiliser davantage les citoyens aux questions d'environnement et d'assurer la participation de la société civile trois années durant, par le biais de groupes sélectionnés, a été soumis au secrétariat du FEM et devrait être approuvé sous peu.
- b) En janvier 2000, un projet pilote intitulé «Education et formation communautaire pour la conservation et la gestion durable des forêts tropicales» a été complété et un accord de coopération ayant pour objet sa mise en œuvre conjointe a été signé par le secrétariat de l'organisation mexicaine chargée de l'environnement, des ressources naturelles et des pêches et le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes du PNUE. Le projet vise à la mise au point d'une stratégie et d'un programme d'activités de formation des communautés locales (populations autochtones et agriculteurs) afin qu'elles soient en mesure de défendre, préserver et gérer d'une manière viable les forêts tropicales. En 2002 le projet couvrira l'état du Chiapas (Mexique) pour une période de deux ou trois ans.

146. Ces examens et études stratégiques permettront de développer les connaissances sur l'environnement ainsi que les activités portant sur les questions d'environnement essentielles. Mieux connaître et comprendre ces questions facilitera la mise au point de nouvelles activités et l'affinement des programmes en vigueur.

147. Avec les moyens dont ils disposent, les bureaux régionaux s'efforcent de couvrir les diverses sous-régions et de les aider à résoudre leurs problèmes d'environnement respectifs. Cependant, en pratique, certaines régions telles que l'Asie du Nord-Est et les îles du Pacifique, dont s'occupe le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, et les îles des Caraïbes, qui dépendent du Bureau pour l'Amérique latine et les Caraïbes, ne semblent guère retenir suffisamment l'attention des bureaux régionaux. Il en va de même des pays des Caraïbes anglophones alors que les activités du Bureau pour l'Amérique latine et les Caraïbes tiennent pleinement compte des pays des Caraïbes hispanophones. Ce phénomène tient au fait que la coordination entre les programmes pour les mers régionales pertinents et les bureaux régionaux est insuffisante ainsi qu'aux différences linguistiques existant entre les sous-régions petites et grandes. Les bureaux régionaux devraient néanmoins s'attaquer à ces problèmes afin que les régions touchées n'aient pas le sentiment d'être marginalisées, en procédant à de nombreuses consultations officielles visant à intégrer leurs besoins et priorités aux principaux programmes régionaux.

148. Le développement des activités inscrites au programme mondial a également été freiné par un ensemble de questions de politique générale et de programmation examinées dans la section précédente. Le peu de place accordée à l'environnement par les pays de certaines régions a également contribué à ce phénomène. Dans l'ensemble, les bureaux régionaux ne peuvent pas tirer pleinement parti des ressources financières du FEM pour mettre au point des projets dans les domaines des ressources en eau et de la diversité biologique car le siège du PNUE ne fournit pas systématiquement des principes directeurs en la matière et les connaissances spécialisées et le personnel qu'il assure aux fins d'élaboration des projets du FEM sont insuffisants; à cela s'ajoute le fait que le siège n'est pas favorable aux projets n'intéressant qu'un seul pays présenté pour examen au FEM.
149. Certains bureaux régionaux ne s'intéressent pas à tous les problèmes d'environnement ni aux priorités concernant expressément leurs régions respectives. Ainsi, dans la région de l'Asie occidentale, le droit de l'environnement et les évaluations environnementales suscitent peu d'intérêt alors que leur nécessité ne fait aucun doute. Il est également évident qu'une stratégie n'a toujours pas été formulée dans les domaines des ressources, de l'énergie et de l'agriculture alors qu'il s'agit là de questions prioritaires pour l'Asie occidentale. Le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique ne mène à bien qu'un nombre limité de projets financés par le FEM car il ne dispose pas de moyens suffisants pour élaborer des propositions. Ce Bureau est l'un des bureaux régionaux les plus actifs en ce qui concerne l'élaboration de propositions destinées au FEM en collaboration avec des partenaires de la région et il fournit un appui technique et spécialisé à la Division de la coordination du FEM. Si le Bureau régional pour l'Asie occidentale ne s'est pas jusqu'ici suffisamment intéressé aux domaines de l'eau douce et de la biodiversité, on assiste cependant à un changement graduel; en effet, le Bureau s'emploie actuellement à développer des programmes de conservation de la nature et de la biodiversité en collaboration avec les organismes sous-régionaux tels que l'ANASE, le SACEP et le SPREP.
150. Les bureaux régionaux doivent procéder à une évaluation approfondie des programmes régionaux afin d'en déterminer précisément la portée et l'objet de façon à voir s'ils correspondent bien aux besoins et priorités des régions. Au niveau régional il conviendrait de mettre en place un mécanisme grâce auquel les programmes relatifs à l'environnement correspondraient, tant par leur objet que par leur diversité, aux besoins des sous-régions. Pour ce faire une planification régionale cohérente s'impose à laquelle devraient pleinement prendre part les instances gouvernementales. Cette activité pourrait être menée à bien parallèlement aux opérations de planification et de programmation biennales du PNUE.

2. OUVERTURE – MÉDIAS, JEUNESSE ET AUTRES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION

151. L'intérêt que le PNUE porte aux activités d'ouverture découle de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992 a reconnu le rôle et la contribution des principaux groupes de la société civile qui contribuent à l'identification et à la solution des problèmes d'environnement. De plus, les bureaux régionaux renforcent la contribution du PNUE en matière de gestion de l'environnement en accentuant son impact et en rehaussant son image dans les régions. C'est par le biais des projets et activités d'ouverture en direction des médias qu'ils y parviennent.
152. Pour atteindre ces objectifs, les bureaux régionaux du PNUE ont adopté les stratégies suivantes :
- a) Sensibiliser davantage le grand public aux problèmes d'environnement et développer les mesures nécessaires pour y remédier;
 - b) Favoriser la constitution de groupes intéressés et l'appui du public par le biais de l'établissement de réseaux;

- c) Créer des instances régionales pour l'échange d'informations et de données d'expérience sur des activités concernant l'environnement.
153. En cherchant à sensibiliser davantage le public et à développer les groupes s'intéressant à l'environnement et en préconisant que celui-ci soit mieux géré, les bureaux régionaux du PNUE ont mené à bien diverses initiatives et ont notamment :
- a) Créé des comités nationaux pour l'environnement qui sont des organes de liaison supplémentaires qui repèrent les sources de financement et font office de défenseurs de l'environnement dans les régions;
 - b) Facilité la participation des enfants à diverses manifestations régionales et mondiales intéressant l'environnement (concours de peinture par exemple) ainsi qu'à des activités interinstitutions des organismes des Nations Unies;
 - c) Appuyé les organisations non gouvernementales afin qu'elles participent aux travaux des instances mondiales et régionales s'intéressant à l'environnement;
 - d) Créé des sites web pour la diffusion des informations de portée mondiale et régionale sur l'environnement.
154. Les activités de sensibilisation visant les jeunes ont consisté à organiser un concours d'affiches régionales et un Rassemblement de la jeunesse en 2000 et à mettre en place un programme de jeunes ambassadeurs de l'environnement. D'autres activités de sensibilisation avaient pour objet la diffusion régulière ou ponctuelle de publications sur divers problèmes d'environnement de portée mondiale et régionale, la protection de la couche d'ozone, la diversité biologique, des modes de production moins polluants, les rapports d'évaluation de l'environnement, la désertification, la gestion des zones côtières, etc. Des contacts réguliers ont été maintenus avec les moyens d'information (presse, radio et télévision) dans le but de faire connaître les initiatives de portée mondiale concernant l'environnement et de donner un écho aux campagnes de sensibilisation aux problèmes d'environnement propres aux régions.
155. Les nouvelles initiatives en matière d'ouverture et de sensibilisation méritant d'être reproduites dans d'autres régions sont indiquées plus bas à la rubrique intitulée «Bonnes pratiques en matière d'ouverture et activités de sensibilisation».
156. Comme cela est indiqué plus haut, les bureaux régionaux ont entrepris une série d'activités stratégiques en matière d'ouverture et de sensibilisation. Les stratégies d'ensemble mises en œuvre ont consisté à viser diverses parties prenantes, à assurer une plus grande participation du public par le biais des médias, à organiser des activités destinées à la jeunesse et des activités conjointes avec des organisations non gouvernementales, les gouvernement et des associations issues de la société civile et à toucher les décideurs ainsi que les parlementaires en leur fournissant les informations et les évaluations les plus récentes aux fins de décisions.
157. La Division de la coopération régionale, les divisions compétentes du PNUE et le Groupe de l'évaluation et du contrôle devraient mettre en place un mécanisme chargé de diffuser des renseignements sur ces bonnes pratiques auprès d'autres régions pour qu'elles s'en inspirent éventuellement. Ainsi, si l'on veut que la stratégie d'ensemble du PNUE en matière de média bénéficie d'une contribution régionale et favorise les synergies au niveau régional, la Division de la coopération régionale et la Division de la communication et de l'information du public devraient entreprendre des activités dans le domaine de l'échange d'informations à l'intention des fonctionnaires régionaux de l'information. L'échange d'idées utiles leur serait profitable et le siège du PNUE pourrait saisir l'occasion pour se faire connaître dans les régions.

BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE D'OUVERTURE ET ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION

CONSTITUTION DE RÉSEAUX

158. Le réseau pour l'environnement de Genève du Bureau régional pour l'Europe regroupe, sous forme de partenariats, plus de 30 organisations s'intéressant à l'environnement et au développement durable et bénéficie de l'appui du Gouvernement suisse et notamment de programmes des Nations Unies, d'institutions spécialisées et d'organisations non gouvernementales. Les objectifs du réseau sont les suivants : favoriser la coopération afin de parvenir au but visé qui consiste à protéger l'environnement, et en particulier à améliorer la diffusion de l'information, les activités d'ouverture en direction du public et d'autres activités conjointes, à sensibiliser davantage le grand public aux questions d'environnement et à tirer parti du considérable potentiel que recèle Genève en matière de collaboration internationale.
159. Le projet Terramerica du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes est l'un des projets visant les moyens de communication de masse parmi les plus importants dans le domaine de l'environnement et du développement de la région. Près de 8 millions de personnes ont accès chaque semaine aux informations électroniques, aux émissions radiophoniques et aux données imprimées. Ce projet, créé au cours de la période 1995-1999, a pour origine en grande partie la synergie résultant de la collaboration entre le PNUE et le PNUD. Au cours de la première phase (1995-1999), plus de 1,2 million de copies de la page hebdomadaire de Terramerica ont été diffusées par les principaux journaux de Bolivie, du Brésil, de l'Uruguay et du Venezuela. La deuxième phase du projet Terramerica, qui a débuté en 2000, prévoit la diffusion d'informations sur l'environnement par la radio et Internet. Ce projet est un moyen efficace de consolider la participation des citoyens à la solution des problèmes d'environnement de la région.
160. Le projet du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes visant à sensibiliser les citoyens aux problèmes d'environnement et que finance le FEM améliorera encore la diffusion de l'information relative à l'environnement et la sensibilisation du grand public dans la région. Ce projet fondé sur la notion de citoyenneté écologique conçue par le PNUE en 1996. Le projet est financé par le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le PNUD et la Banque interaméricaine de développement. A ce jour sept pays en sont bénéficiaires et des pochettes d'information concernant la biodiversité, les changements climatiques, la raréfaction de l'ozone et les eaux internationales ont été mises au point. Ces pays pilotes ont inscrit le projet dans leurs stratégies nationales. La collaboration prévue au titre du projet est ambitieuse et fait appel aux organisations non gouvernementales telles que le Comité de l'environnement du Parlement latino-américain (PARLATINO), l'Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires (AMARC), la World Association of Community radio Broadcasters (AMARC), la International Union of Local Authorities (IULA) et Consumer International. Ces organisations atteignent les parlementaires, les autorités locales, les groupes de consommateurs, les enseignants et les éducateurs ainsi que les moyens de communication de masse et les associations religieuses principalement au moyen de la radio. Le réseau a une audience estimée à cinq millions de personnes.
161. Le projet du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes concernant la jeunesse de cette région et l'environnement mondial (GEO LAC) donne l'occasion aux jeunes d'échanger des idées et de débattre des préoccupations suscitées par les questions d'environnement. Ce projet, qui est destiné aux jeunes de 15 à 20 ans, repose sur un réseau étendu de plus de 800 participants disséminés dans la région, un site web, un lieu de discussion et un bulletin d'information. Des publications portant sur l'environnement mondial destinées à la jeunesse constituent les principaux produits du projet. La première publication intitulée GEO Youth of Latin American and Caribbean: Open your eyes to the Environment a été lancée en novembre 2001.

OUVERTURE EN DIRECTION DES MÉDIAS

162. La stratégie du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes en matière de communication a été un succès. Le Bureau a noué de bonnes relations avec les moyens de communication notamment la télévision et le réseau Terramerica d'information sur l'environnement. Si l'on comptabilise le temps consacré par les médias au Bureau régional en 2000 on peut dire que le Bureau bénéficie d'une attention considérable. 24 heures au total lui ont été consacrées par la télévision, sous formes d'interviews et de programmes, y compris un spot de cinq minutes à la télévision au cours duquel plusieurs ministres de la région et le Directeur régional ont exprimé leurs vues sur l'environnement. Le succès de la couverture télévisuelle a été facilité par le fait que les médias tiennent le Bureau régional en haute estime. On considère en effet qu'il est un vivier de spécialistes de l'écologie fiables et une source de documents sur l'environnement.
163. Le réseau de vidéothèques d'Amérique latine et des Caraïbes, qui regroupe quatre pays de la région, favorisera encore le rayonnement du PNUE et du Bureau régional et sensibilisera davantage le grand public aux questions et problèmes d'environnement.

COLLECTE DE FONDS AUPRÈS DU SECTEUR PRIVÉ

164. Le programme de jeunes ambassadeurs de l'environnement du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, que finance la société Bayer-Thai, a fait prendre conscience aux jeunes thaïlandais des problèmes d'environnement. Ceux-ci sont sélectionnés parmi les universitaires et les élèves des collèges que l'on récompense en leur offrant un voyage d'une semaine en Allemagne à l'invitation de la société Bayer-Thai durant laquelle ils sont initiés aux méthodes modernes de protection de l'environnement. De retour en Thaïlande en qualité de membres du club des jeunes ambassadeurs de l'environnement, ils prennent une part active aux activités nationales de sensibilisation aux questions d'environnement comme la célébration de la journée mondiale de l'environnement et la campagne «Nettoyons la planète». Les médias ont couvert favorablement le projet qui a amené un plus grand nombre de jeunes à s'intéresser à l'écologie.

3. MOBILISATION DES RESSOURCES

165. La demande d'activités visant à protéger l'environnement dépasse les possibilités de la communauté mondiale. De ce fait il est extrêmement difficile au PNUE de s'acquitter de son mandat et de sa mission. Pour relever les défis, le PNUE encourage d'abord les pays à verser les contributions plus importantes au Fonds pour l'environnement et aux Fonds d'affectation spéciale multilatéraux qui financent les diverses activités de portée mondiale. A cet effet, le PNUE a adopté une stratégie de mobilisation de ressources, lors de la vingt-unième session du Conseil d'administration, pour obtenir des ressources suffisantes. Cette stratégie vise à le mettre à même de s'acquitter de son mandat en bénéficiant de l'appui d'un plus grand nombre de donateurs et d'un financement stable, suffisant et prévisible.
166. Dans le cadre de cette stratégie de mobilisation des ressources, il est demandé aux Bureaux régionaux de s'activer pour obtenir auprès des sources, traditionnelles et autres, des ressources additionnelles pour le PNUE. La stratégie énonce diverses mesures précises qui devraient permettre d'améliorer la collecte de fonds. C'est pourquoi les Bureaux régionaux déploient de plus grands efforts en la matière. Les Bureaux régionaux pour l'Asie et le Pacifique, l'Europe et l'Amérique latine et les Caraïbes ont fait preuve d'une efficacité particulière en matière de collecte de fonds auprès des gouvernements et d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre d'activités conjointes ainsi qu'auprès des banques et d'organismes régionaux de développement. Il conviendrait que les Bureaux régionaux encouragent davantage les pays à verser des contributions plus importantes au Fonds pour l'environnement et à étudier la possibilité

de créer de nouveaux fonds d'affectation spéciale ou de développer ceux qui existent et permettent de financer des projets au moyen de ressources régionales.

167. Les Bureaux régionaux procèdent à des collectes de fonds au titre des activités qu'ils entreprennent dans leurs régions respectives. Cependant, dans la plupart des cas ils ne disposent ni des compétences ni du temps nécessaires à cet effet. Le temps considérable que les administrateurs consacrent à cette activité pourrait être mieux utilisé à des tâches concrètes (élaboration de projets, fourniture de services consultatifs, appui technique, etc.). Ainsi, l'administrateur de la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes consacre 35 % de son temps à la collecte de fonds. Des administrateurs des Bureaux régionaux sont habituellement contraints de s'adonner à cette activité car les fonds fournis par les Divisions organiques pour réaliser, au niveau régional, les activités de portée mondiale inscrites au programme sont limités.
168. Le PNUE doit s'attaquer à la question de la mobilisation des ressources au niveau régional. Dans la mesure du possible le personnel technique devrait pouvoir consacrer davantage de temps aux activités concrètes, notamment à l'élaboration de descriptifs et de propositions de projets, et à la fourniture d'un appui technique et de services consultatifs aux gouvernements ainsi qu'à la coordination et au suivi des projets, et moins de temps à la collecte de fonds. Il reste encore beaucoup à faire pour exploiter toutes les possibilités de contribution du secteur privé au programme du PNUE. Pour obtenir des ressources auprès du secteur privé les Bureaux régionaux devraient suivre les directives énoncées dans la stratégie de mobilisation des ressources du PNUE.
169. Les initiatives en cours visant à aider certains Bureaux régionaux à collecter des fonds en collaborant avec eux à l'élaboration des propositions de financement et en les mettant en relation avec le Groupe de la mobilisation des ressources et le Groupe de coordination et de gestion des programmes ont abouti à des résultats satisfaisants. Il conviendrait de poursuivre cette assistance et de l'étendre à tous les Bureaux régionaux.
170. Le problème du financement est essentiellement lié au fait que les activités régionales ne sont pas intégrées au programme de travail. Les programmes essentiels du PNUE mis en œuvre au niveau régional devraient être financés à l'aide des ressources prévues au titre des programmes de travail et budgets des divisions par le biais d'une programmation intégrée. Cependant, il faudrait encore que les bureaux régionaux encouragent les pays, avec la collaboration du Groupe de la mobilisation des ressources, à contribuer au Fonds pour l'environnement et qu'ils rassemblent des fonds pour les activités supplémentaires.
171. En résumé, les problèmes soulevés par la mobilisation des ressources dans les régions ont pour origine l'inexpérience des bureaux régionaux en matière de collecte de fonds ainsi que le fait que tant les bureaux régionaux que le siège du PNUE ignorent comment mettre en œuvre la stratégie en matière de mobilisation des ressources eu égard à leurs rôles et responsabilités respectifs. Les bureaux régionaux cherchent à obtenir des fonds auprès des principaux pays donateurs sans passer par le siège du PNUE alors que la stratégie suppose que les bureaux régionaux informent de leurs plans et de leurs efforts en matière de financement afin de permettre au PNUE de faire office de centre d'échange et de fournir les avis nécessaires. En conciliant ces deux aspects l'on pourrait favoriser la complémentarité des efforts entrepris par le PNUE en matière de collecte de fonds et améliorer ses résultats tout en contribuant à éviter que les donateurs pensent que le PNUE n'établit pas de priorité dans ce domaine ni ne coordonne ses efforts que la nouvelle stratégie tendrait à réduire le plus possible.

4. EDUCATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

172. Les quatre bureaux régionaux ayant fait l'objet d'une évaluation ont entrepris d'importantes

activités en matière de renforcement des capacités au niveau régional. Ces activités ont tendu à mettre les gouvernements, les communautés, les organisations non gouvernementales, les institutions régionales et nationales ainsi que d'autres parties prenantes à même d'élaborer des politiques appropriées et d'agir, et de formuler des exigences et des plaidoyers en faveur de politiques propices à l'environnement. Des activités ont été entreprises dans les domaines de la formation et de l'éducation en matière d'environnement et du renforcement des capacités en matière de production non polluante, de droit de l'environnement, d'application des conventions sur l'environnement et de prise en compte des évaluations environnementales et des impacts de la planification économique nationale conformément aux priorités respectives des bureaux régionaux.

173. La stratégie des bureaux régionaux en matière de renforcement des capacités met l'accent sur le développement des institutions et réseaux régionaux. Les activités menées à bien au titre de cette stratégie ont permis de renforcer les moyens régionaux dans le domaine de la gestion de l'environnement.
174. Le programme du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique concernant la formation et la recherche en matière de gestion de l'environnement est au nombre des programmes qui ont été couronnés de succès. Il a consisté à créer un réseau d'universités favorisant la formation et la recherche en matière de gestion de l'environnement. Le réseau du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes regroupe plus de 100 centres spécialisés de toute la région et vise à assurer une formation aux questions d'environnement. Ce réseau organise des stages, des séminaires et des ateliers sur la gestion de l'environnement (voir plus bas). D'autres activités visant à assurer une éducation, une formation et le renforcement des capacités en matière d'environnement ont consisté à organiser des ateliers et des réunions d'experts et a attribué des bourses de spécialisation à des groupes cibles tels que les juges et les juristes.

RÉSEAU DE FORMATION AUX QUESTIONS D'ENVIRONNEMENT POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

175. Le Réseau de formation aux questions d'environnement de l'Amérique latine et des Caraïbes a été constitué en 1981 puis réaménagé en 1990 au moment du lancement de sa troisième phase. Depuis 1995, le programme d'éducation et de formation du PNUE en matière d'environnement est vraiment devenu un programme régional. Le réseau fournit une gamme étendue de matériels pédagogiques et des bourses de perfectionnement ainsi qu'une assistance technique. Quatre séries de publications sont produites par le réseau : livres scolaires; manuels d'éducation et de formation en matière d'environnement; recueils de débats sur l'environnement et publication intitulée Latin American Environmental Thought (Pensée écologique de l'Amérique latine). A la fin de 2001, le réseau avait produit 21 publications. Au cours de la période 1998-2000, il a coordonné, appuyé et aidé 50 centres spécialisés de la région afin qu'ils organisent des stages de troisième cycle grâce auxquels les pays de la région seraient en mesure d'élaborer des politiques en matière d'environnement et d'administrer leurs ressources naturelles. Le réseau a également accordé des bourses de perfectionnement à des personnes prenant part à ses activités. Les correspondants nationaux ont approuvé l'aide et l'appui fournis au titre de ces activités ainsi que le choix des participants.
176. Au cours de la période 1998-2000, 133 bourses ont été accordées à des ressortissants de 20 pays dont des ressortissants de deux pays n'appartenant pas à la région, à savoir l'Espagne et les Etats-Unis d'Amérique. Durant la même période une seule bourse a été attribuée au Belize car les pays des Caraïbes anglophones comptent peu de candidats pouvant y prétendre. Cela s'explique principalement par le fait que les réunions, séminaires et conférences sont organisés en espagnol et non parce qu'ils ne présentent pas d'intérêt pour les pays des Caraïbes. Les activités financées se sont déroulées un peu partout dans la région.

177. Le Réseau est le seul lieu de réflexion de la région et le seul animateur en matière d'éducation et de formation. Il s'intéresse aux universités et aux ministères ainsi qu'aux organismes non gouvernementaux communautaires, aux syndicats et aux populations autochtones. Il relie plus de 100 centres qui organisent des stages, des séminaires et des ateliers.
178. Le Centre agroforestier pour un développement durable est l'un des principaux partenaires du Réseau de formation aux questions d'environnement et a été désigné comme centre spécialisé par le gouvernement mexicain en 2000. Le Bureau régional, et les Fondations Rockefeller, Ford et MacArthur financent ledit centre. Près de 25 % des étudiants qui le fréquentent bénéficient du programme de bourses du réseau. Les étudiants de troisième cycle jouent un rôle d'animateurs en matière de gestion de l'environnement dans leurs pays et entreprennent d'élaborer des projets dans le domaine de l'agroforesterie. Quoique le centre dispense des cours en espagnol et en anglais, en 2000 les candidats aux stages destinés aux pays anglophones des Caraïbes ont été peu nombreux.
179. Le Réseau est en grande partie financée par des contributions de contreparties versées au Fonds d'affectation spéciale pour le Réseau par les pays de la région. Les dépenses de fonctionnement du secrétariat sont financées par le PNUE. Le montant des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale ne varie pas mais est deux fois moins important que le montant annoncé. Une proposition tendant à développer la collaboration régionale au sein du Réseau de formation aux questions d'environnement au moyen de la création d'un projet régional interinstitutions d'éducation et de formation formulé en 1999 n'a toujours pas abouti.
180. Le cofinancement de ce projet interinstitutions et les conflits relatifs aux domaines de compétence entre organismes des Nations Unies sont les principaux obstacles s'opposant à sa création.

5. ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS

181. Les arrangements institutionnels auxquels recourt la Division de la coopération régionale et notamment les bureaux régionaux pour mener à bien les programmes régionaux n'ont cessé d'être améliorés. Pour développer encore les programmes et les mettre en œuvre plus efficacement certaines questions devraient être réglées notamment celles du personnel, de la coordination et de l'échange d'informations entre les bureaux régionaux, le bureau de liaison de la Division de la coopération régionale et les divisions organiques du PNUE.
182. Les Bureaux régionaux pour l'Amérique latine et l'Asie et le Pacifique ont bénéficié d'importantes améliorations tandis que les Bureaux pour l'Asie occidentale et l'Europe ne disposent toujours pas d'un effectif de personnel spécialisé suffisant en ce qui concerne certains éléments de leurs programmes tels que le droit de l'environnement, la biodiversité et l'évaluation de l'environnement. Les difficultés soulevées par une telle pénurie de personnel essentiel sont évidentes en ce qui concerne les activités inscrites aux programmes, notamment en l'absence d'un appui technique et approprié et de principes directeurs de la part des divisions organiques du PNUE.
183. Il pourrait être utile au PNUE d'appliquer à son personnel spécialisé un système de roulement en son sein et d'en détacher certains membres auprès d'autres organismes des Nations Unies. Cela aurait pour effet de contribuer à diversifier les compétences de ce personnel. Le roulement des spécialistes de l'environnement au sein du PNUE donnerait à cette catégorie de personnel la possibilité de comprendre comment le PNUE fonctionne. L'échange de personnel avec d'autres organismes des Nations Unies tels que le PNUD aurait pour effet de développer les connaissances spécialisées au niveau des pays tandis que le PNUD pourrait tirer parti de l'échange d'experts en adoptant une approche intégrée en matière d'environnement de façon que ses activités soient

davantage compatibles avec celles du PNUE au niveau régional. Les échanges devraient s'inscrire dans le cadre d'un programme de formation et de perfectionnement des spécialistes de l'environnement du PNUE.

184. Il est également nécessaire que le PNUE appuie activement des initiatives en matière de formation et qu'il fournisse des informations sur les possibilités offertes dans ce domaine à ses administrateurs s'occupant d'environnement. Les administrateurs compétents doivent être formés à la formulation des propositions de projets, à la gestion des projets et à la collecte de fonds. Le PNUE pourrait tirer parti de l'amélioration de la productivité de son personnel s'il adoptait des plans bien conçus de roulement et de formation. La formation assurée par le Groupe de coordination et de gestion des programmes dans le domaine de l'élaboration des projets pourrait répondre à certains des besoins du personnel des Bureaux régionaux.
185. Le Bureau de liaison de la Division de la coopération régionale du siège joue un rôle essentiel en ce qui concerne la coordination entre les Bureaux régionaux et les Divisions du PNUE. Depuis 1999 l'échange d'informations avec les Bureaux régionaux s'est considérablement amélioré. Il est cependant encore possible de faire mieux en matière de dissémination des informations. Il semblerait que les procédures régissant l'échange d'informations entre la Division de la coopération régionale et les Bureaux régionaux ne soient pas bien comprises de tous.
186. Il est recommandé au Bureau de liaison de la Division de la coopération régionale et aux Bureaux régionaux de procéder à l'examen du système en vigueur afin que les uns et les autres parviennent à se faire la même idée de l'échange d'informations en simplifiant et en rationalisant cette activité, notamment lorsqu'il s'agit de demandes adressées par les régions. La Division de la coopération régionale devrait mettre au point, en coopération avec le Groupe de coordination et de gestion des programmes, un système de surveillance électronique grâce auquel l'on éviterait que des rapports distincts soient rédigés au siège du PNUE. Ce système pourrait rendre plus efficace la communication de données au siège du PNUE grâce à la mise en place d'un dispositif unique de réception des informations. La base de données et les moyens électroniques mis au point par le Groupe de coordination et de gestion des programmes, aideront dans une large mesure le Bureau de liaison de la Division de la coopération régionale à coordonner les activités de surveillance et de communication de données des Bureaux régionaux au siège du PNUE.
187. La recommandation ci-dessus contribuerait à améliorer le système de communication biennale des rapports actuellement en vigueur aux fins de mise en œuvre des plans de travail chiffrés.
188. Les Bureaux régionaux considèrent que le Bureau de liaison de la Division de la coopération régionale a un rôle important à jouer en établissant des liens entre les travaux des régions et ceux d'autres divisions du siège du PNUE et ce en facilitant le dialogue et l'échange d'informations ainsi qu'en présentant les préoccupations des régions au Groupe de gestion de haut niveau. Les directeurs des Bureaux régionaux devraient être membres de ce Groupe et assister à ses réunions lorsqu'elles les intéressent. Cette démarche pourrait avoir une incidence sur leur position au sein de l'Organisation et montrer aux Etats membres que ces directeurs font parti du mécanisme de haut niveau du PNUE chargé de prendre les décisions et qu'ils représentent le PNUE. Cela est important d'un point de vue politique car le prestige du PNUE dans les régions en serait rehaussé et sa représentation régionale rendue plus efficace. De ce fait, le rôle d'instigateur que jouent les Bureaux régionaux en tant que structures chargées de mettre en œuvre le programme de collaboration ou d'influer sur ses programmes pourrait être amélioré. Les directeurs régionaux pourraient donner un éclairage particulier aux débats du Groupe de gestion de haut niveau et rehausser leur qualité. Toutefois, la communication devrait continuer à s'effectuer par l'intermédiaire de la Division de la coopération régionale grâce à laquelle un lien a été établi entre le siège du PNUE et les régions au titre de la programmation.

E. IMPACT

189. L'impact des programmes et activités du PNUE sur l'environnement n'est pas facile à déterminer comme cela a été expliqué en détail dans le Manuel du PNUE relatif à la formulation, à l'approbation, au suivi et à l'évaluation des projets ainsi que dans les rapports annuels d'évaluation de 1999 et 2000. Les principales raisons pour lesquelles il en est ainsi sont les suivantes :
- a) Absence de données de référence qui aideraient à déterminer les changements du milieu/ les incidences sur l'environnement du fait des activités du PNUE;
 - b) La multiplicité des protagonistes s'occupant d'environnement et des activités ayant une incidence sur le milieu;
 - c) Les contraintes temporelles dans la mesure où un effet sur l'environnement ne peut être déterminé durant l'exécution d'un programme ou au cours du cycle de vie d'un projet ni même peu de temps après son exécution car par essence celui-ci ne peut-être apprécié qu'à long terme;
 - d) Le manque d'indicateurs des impacts.
190. Pour donner suite aux recommandations des évaluations, les responsables de la gestion du PNUE envisagent de mettre au point un cadre qui lui permettrait de déterminer l'incidence de ses activités. Ce cadre sera l'aboutissement d'études, d'examen et d'avis et prévoira notamment l'établissement de données de référence régionales, sous-régionales et nationales et mettra également à profit les résultats du rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial (GEO) grâce au suivi sélectif d'activités visant à déterminer les incidences des mesures tout en recourant à des méthodes d'évaluation rapides des impacts et à l'étude de nouvelles approches propices à l'élaboration d'indicateurs d'impacts spécifiques. Ce cadre d'évaluation permettra au PNUE de procéder plus souvent à l'évaluation des incidences de ses activités en lui fournissant de meilleurs indicateurs pour l'évaluation de leurs incidences sur l'environnement mondial.
191. Actuellement, l'évaluation des programmes et projets des divisions du PNUE ne permet pas d'en connaître directement l'incidence sur l'environnement. Les évaluations du PNUE cherchent plutôt à dégager des indicateurs qualitatifs permettant de constater objectivement que les interventions du PNUE auront à long terme une incidence bénéfique sur l'environnement. Dans le présent rapport on a étudié dans quelle mesure les programmes et activités des Bureaux régionaux pourraient avoir un effet bénéfique à long terme sur le milieu. Les conclusions du rapport résumées ci-dessous concernent les incidences sur la collaboration régionale, l'accroissement du nombre de partenaires stratégiques s'intéressant à l'environnement et le rayonnement du PNUE en tant qu'organisme faisant autorité en matière d'environnement.

1. INCIDENCE SUR LA COLLABORATION RÉGIONALE

192. Conformément à la stratégie du PNUE, les Bureaux régionaux ont favorisé la coopération et le dialogue intergouvernemental, ce qui leur a permis de mettre au point des approches et des positions grâce auxquelles ils ont pu s'attaquer aux problèmes d'environnement, notamment en collaborant avec les instances ministérielles régionales et sous-régionales. A cet égard, on peut dire que les Bureaux régionaux ont grandement contribué à inscrire l'environnement à l'ordre du jour des régions. Les instances ministérielles donnent des directives aux fins de décisions concernant l'environnement et offrent des cadres réglementaires portant sur divers aspects et niveaux de la collaboration régionale. La collaboration dans le domaine de l'environnement consiste à concevoir des plans d'action régionaux et sous-régionaux, à mobiliser des ressources aux fins d'activités communes, à élaborer et adopter des accords multilatéraux distincts sur l'environnement ou à appuyer les conventions internationales sur l'environnement, à coopérer aux fins d'évaluation de l'environnement régionale et à renforcer les capacités.

193. Les activités exposées ci-dessus, qui sont menées à bien dans le cadre d'une collaboration régionale officielle, peuvent avoir des incidences bénéfiques sur l'environnement. La collaboration régionale amènera les gouvernements à s'engager davantage dans le cadre de politiques contraignantes, favorisera la mise en commun et l'attribution des ressources disponibles, l'acquisition de compétences et de données d'expérience par les régions dans le domaine de la protection de l'environnement, fera progresser les connaissances et la compréhension de l'environnement et mettra les gouvernements à même d'adopter des solutions en vue de sa protection. Etant donné que tous les problèmes d'environnement ne peuvent être traités séparément par les divers gouvernements ou communautés, les dispositifs de coopération offrent une approche favorisant la gestion intégrée de l'environnement régionale. Les activités de collaboration dans lesquelles sont engagés les gouvernements d'une région ou d'une sous-région, telles que la gestion des zones côtières et de leurs ressources, la mise en valeur des bassins hydrographiques internationaux ainsi que celle des écosystèmes chevauchant plusieurs pays, sont en l'occurrence des exemples probants.
194. Les Bureaux régionaux du PNUE jouent un rôle d'incitateur dans le cadre des structures ministérielles intergouvernementales mises en place en agissant au plus haut niveau possible de la prise de décision c'est-à-dire au niveau où les décisions et mesures nationales portant autorisation des travaux relatifs à l'environnement sont prises dans un cadre intégré plutôt que dans le cadre d'une approche sectorielle. Les instances des régions sont d'une efficacité variable et les Bureaux régionaux admettent que leur renforcement est une entreprise de longue haleine. A cet égard, les Bureaux régionaux devraient continuer à jouer un rôle important dans la dynamisation de ces importantes structures.
195. Les Bureaux régionaux du PNUE devraient s'employer davantage à mettre à la disposition des instances ministérielles les évaluations de l'environnement qui leur sont nécessaires pour déterminer l'efficacité des programmes d'action régionaux menés à bien, identifier les nouveaux problèmes et élaborer des politiques et plans pour l'avenir en connaissance de cause. Il serait bon de mettre en place un mécanisme d'évaluation périodique de l'efficacité de la collaboration régionale au sein de diverses instances. Ces évaluations périodiques devraient être synchronisées avec les activités de programmation biennale du PNUE. Il conviendrait que le PNUE aide les instances régionales à créer un système de suivi de la mise en œuvre, au niveau régional, des stratégies élaborées.

2. INTÉRESSER DAVANTAGE DE GROUPES À L'ENVIRONNEMENT

196. La prise de conscience et les activités d'ouverture en direction des médias est une stratégie qui vise à accroître le nombre de groupes s'intéressant à l'environnement au niveau mondial, régional, sous-régional et national. Cette stratégie a pour objet d'amener tous les intéressés à mieux comprendre les questions d'environnement. Ce qui a pour effet de développer les campagnes en faveur de l'environnement, d'influencer les décideurs et de stimuler l'adoption de mesures en faveur de l'environnement au niveau mondial, régional, sous-régional et national.
197. Conformément à la stratégie d'ouverture du PNUE, les bureaux régionaux ont pris des initiatives novatrices comme par exemple le programme du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique concernant la désignation de jeunes ambassadeurs de l'environnement qui a pour effet de sensibiliser la jeunesse aux questions d'environnement. Autre exemple d'initiatives réussies, les nombreuses activités en direction des médias du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes qui amèneront le grand public à comprendre l'environnement. A long terme ces activités d'ouverture peuvent avoir un effet sur l'environnement en habilitant les parties prenantes à exiger que des mesures soient prises pour assurer une saine gestion des ressources naturelles et défendre l'environnement. Une meilleure planification du développement durable est possible si les citoyens y prennent officiellement part aux niveaux national, régional et mondial. En développant les connaissances sur l'environnement et en les diffusant auprès des intéressés, le PNUE contribue à la réalisation de cet objectif.

3. RAYONNEMENT DU PNUE DANS LES RÉGIONS

198. Etant donné que le PNUE joue le rôle de chef de file et fait autorité en matière d'environnement, il est indispensable qu'il puisse exercer un certain rayonnement pour pouvoir s'acquitter efficacement de cette fonction en favorisant le développement des connaissances écologiques, et l'adoption par consensus de solutions au niveau régional, en encourageant l'adoption de mesures sur l'environnement au moyen d'activités conjointes et en mobilisant les ressources mondiales et régionales.
199. C'est par la portée, l'importance et le succès de ses activités dans le domaine de l'environnement que le PNUE peut assurer son rayonnement mais aussi en attirant l'attention du grand public sur ses réalisations grâce aux médias et à d'autres moyens tels que les sites web. Plus le PNUE rayonnera au niveau régional, plus sa crédibilité en tant que chef de file en matière d'environnement sera grande et plus il obtiendra de résultats en tant que catalyseur.
200. La plupart des bureaux régionaux évalués ont permis au PNUE de parvenir à un important rayonnement. Certains estiment qu'il faut faire davantage dans ce domaine. Il importe au plus haut point que les groupes s'intéressant à l'environnement aient davantage confiance grâce à la fourniture d'informations et de connaissances spécialisées sur l'environnement. Il serait bon que la Division de la coopération régionale crée une instance au sein de laquelle les bureaux régionaux pourraient échanger des données d'expérience sur leur diverses activités de portée mondiale concernant l'environnement, y compris leurs stratégies en direction des médias.

V. APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DES CONVENTIONS SUR L'ENVIRONNEMENT

201. L'élaboration de conventions sur l'environnement est l'une des principales stratégies à laquelle recourt le PNUE pour concrétiser les politiques consensuelles en matière d'environnement au niveau mondial. Les activités qu'il appuie au titre de cette stratégie consistent à recenser les besoins en matière de conventions et à en définir le cadre conceptuel, à faciliter les négociations intergouvernementales ainsi que la ratification des instruments, et à prendre part à leur mise en œuvre directe aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national. En 2001 il a été procédé à l'évaluation en profondeur de quatre projets exécutés par le PNUE au Turkménistan, en Côte d'Ivoire, en Mauritanie et à Nioué qui avaient pour objet de faciliter les activités tendant à la rédaction par les pays des premiers rapports relatifs à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Ce sont là les seules activités financées par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) menées à bien par le PNUE qui ont fait l'objet d'une évaluation par le Groupe de l'évaluation et du contrôle en 2001. Ces évaluations, qui ont été faites par des consultants indépendants, permettent d'avoir une connaissance précise de la façon dont les activités de facilitation sont gérées au niveau national; il s'agit là de nouvelles activités pour le PNUE dont le nombre va croissant.

A. ADÉQUATION ET PERTINENCE

1. APPROCHES ET STRATÉGIES EN MATIÈRE DE MISE EN ŒUVRE

202. L'approche et la stratégie fondamentales en matière d'exécution des projets sont régies par le principe selon lequel les projets sont la propriété des pays. Cela signifie que le PNUE fournit un appui technique et les services d'experts tandis que les projets sont gérés sur le terrain par les pays intéressés. Les spécialistes et les institutions des pays en assurent la mise en œuvre tandis que le PNUE et les experts extérieurs assurent la formation de base nécessaire.

203. Toutefois, la possibilité pour un pays de s'approprier le projet dépend de la volonté politique du gouvernement, des moyens techniques dont dispose le personnel et de la qualité et de l'utilité de l'appui technique fourni par l'organisme d'exécution. De ces facteurs dépendent également la réalisation de l'objectif immédiat qui consiste à favoriser l'élaboration des communications nationales et la réalisation de l'objectif à long terme qui a pour objet de poser les fondements d'une sensibilisation accrue et d'une officialisation de la surveillance des incidences diverses, telles que celles des changements climatiques, sur la gestion durable des ressources naturelles.

204. L'appropriation sera d'autant plus effective que l'on sera parvenu à s'assurer la participation d'un grand nombre de parties prenantes – associations féminines et associations d'agriculteurs, communautés rurales et communautés de pêcheurs. La raison d'être des projets de facilitation est d'aider les pays en développement à s'acquitter des obligations que leur imposent les conventions sur l'environnement. Cela est possible grâce à l'appui technique et financier que fournissent le FEM et ses organismes d'exécution.

205. La participation des parties prenantes prend de plus en plus d'importance à mesure que les projets de facilitation progressent et passent du stade de l'évaluation technique et scientifique à celui de l'évaluation sociale. La participation des parties prenantes doit être élargie afin qu'à l'avenir les projets de facilitation passent du stade de l'inventaire des émissions à celui de l'étude des impacts des changements climatiques. Toutefois, dans le cas de la plupart de projets il n'a pas été possible de s'assurer une large participation des parties prenantes. Dans le cas du Turkménistan, des ministères importants tels que ceux de la santé, des transports, de l'agriculture,

de l'industrie pétrolière et des forêts ainsi que les municipalités n'ont pas été représentés. En Mauritanie, la population, les administrations, la société civile et les entreprises privées étaient plus disposées à fournir des renseignements utiles. Cela tient principalement au fait que les personnes interrogées invoquent le manque de temps et qu'elles ne disposent pas des connaissances requises ni ne comprennent suffisamment les problèmes ainsi qu'au fait qu'elles s'interrogent sur la raison pour laquelle les renseignements sont nécessaires; à cela s'ajoute l'absence de données sur le secteur informel et la question de leur confidentialité.

206. La stratégie tendant à assurer l'appropriation d'un projet par un pays donné vise à mettre celui-ci à même de s'en charger à long terme. Cependant, si l'on veut que cette stratégie soit couronnée de succès il faut entreprendre de très nombreuses activités de sensibilisation auprès de toutes les parties prenantes afin qu'elles soient au fait de l'objet et de l'ampleur des projets au cours de leur phase de formulation et avant leur mise en œuvre. En raison de son caractère multidisciplinaire, cette démarche suppose la participation de nombreux secteurs et parties prenantes. Dans le cas de la plupart des projets la participation des parties prenantes n'a pas été satisfaisante. Cela tient principalement au fait que les projets mettaient surtout l'accent, comme l'avait décidé la Conférence des Parties à la Convention sur les changements climatiques, sur l'établissement des inventaires des sources et puits de gaz à effet de serre. Il s'agissait là d'une activité technique à laquelle ont pris part des scientifiques, des fonctionnaires ainsi que des responsables industriels alors que les autres parties prenantes, qui sont celles qui pâtiront des changements climatiques, n'ont pas été conviées.

2. CONTRIBUTION AUX SUCCÈS DE LA MISSION DU PNUE ET DU FEM ET CONVENTION SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

207. Les projets de facilitation entrepris au titre de la Convention sur les changements climatiques avaient pour objet de permettre de dresser l'inventaire des sources et puits de gaz à effet de serre, de recenser les secteurs économiques et sociaux exposés aux variations du climat, d'assurer la prise en compte des évaluations des pays et de leurs stratégies d'adaptation, d'obtenir des rapports nationaux et de favoriser le renforcement des capacités dans le domaine des changements climatiques. D'une façon générale les pays ont été en mesure d'indiquer les volumes de leurs émissions et leur degré d'exposition aux variations climatiques ainsi que les mesures d'atténuation et d'adaptation qu'ils avaient envisagées pour y faire face. Dans la foulée des projets ont permis de sensibiliser le public à ce problème.
208. Les projets ont permis aux pays de s'acquitter de leurs obligations au titre de la Convention et ce faisant de contribuer à une meilleure gestion de l'environnement mondial. Ils ont également été en mesure d'acquérir certaines connaissances scientifiques sur les incidences possibles des variations climatiques sur les économies nationales.

3. ETABLISSEMENT DE LIENS ET COLLABORATION

209. Les activités entreprises au titre de la Convention sur les changements climatiques doivent, comme tous les autres projets du PNUE, permettre d'établir et d'exploiter toutes les possibilités offertes en matière de collaboration et de liens. S'agissant des pays en développement, il importe au plus haut point, pour mener à bien des projets complexes, de favoriser les liens avec des projets en cours ou réalisés, d'obtenir la coopération d'experts ou d'établissements régionaux et de s'inspirer de l'expérience acquise par d'autres pays.
210. En Côte d'Ivoire le projet a bénéficié des produits (étude sur la vulnérabilité et mesures d'atténuation déterminées pour le secteur de la gestion des déchets) du projet d'étude sur les pays réalisés par les Etats-Unis au cours de la période 1993-1994 ainsi que des connaissances spécialisées de ceux qui ont pris part à ce projet. La documentation et les informations rassemblées au cours de la première phase du projet conjoint PNUE/UCCEE sur les économies

réalisées grâce à la limitation des émissions de gaz à effet de serre ont également été abondamment exploitées. Les rapports établis au titre de ces projets sous-tendent le premier rapport établi de la Côte d'Ivoire.

211. La Mauritanie a également bénéficié de l'appui de l'Institut pour l'environnement et le développement du Sénégal (ENDA). Cet Institut a fourni un appui au titre du premier projet de rapport établi par la Mauritanie en assurant la formation d'experts mauritaniens et en examinant divers documents d'étude. L'équipe chargée de gérer le projet a été satisfaite de l'appui spécialisé fourni par l'ENDA.
212. A Nioué le projet n'a bénéficié de l'appui d'aucun organisme de recherche australien. L'équipe chargée du projet s'est aperçue qu'il serait nécessaire au cours des phases futures de combler les lacunes recensées en matière de compétences grâce à la coopération avec des organisations scientifiques et des instituts de recherche.

B. EFFICACITÉ ET EFFICIENCE

1. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

213. Etant donné qu'en matière de changements climatiques l'évolution observée s'étend sur une période relativement brève, la question du renforcement des capacités des instituts nationaux et de l'amélioration des compétences des experts revêtait la plus haute importance pour la réalisation des projets.
214. Ce sont les moyens et capacités des décideurs publics, du secteur privé, des organisations non gouvernementales, des consultants nationaux participant aux projets et des divers instituts publics que l'on a cherché à développer. La formation a aussi consisté à favoriser l'utilisation d'outils analytiques et de méthodes d'évaluation et de recherche.
215. Dans l'ensemble le renforcement des capacités a permis aux diverses équipes nationales chargées des études de rassembler des données de meilleure qualité, d'améliorer les moyens d'analyse et d'aboutir à des résultats de meilleure qualité. Cela a eu des conséquences bénéfiques directes sur les négociations entreprises au titre de la Convention sur les changements climatiques au cours desquelles les participants des pays en développement ont fait preuve d'un niveau bien plus élevé. Cependant, il convient aussi de noter que la formation dispensée a d'une façon générale été bénéfique aux ministères de l'environnement ainsi qu'aux services météorologiques. Les ateliers ayant pour objet d'aider les planificateurs et les décideurs à déterminer les mesures et stratégies d'atténuation à retenir et à les intégrer aux plans de développement économiques nationaux n'ont pas bénéficié de la présence de tous les fonctionnaires d'autres départements.
216. Dans l'ensemble, les activités visant au renforcement des capacités au titre des projets concernant les changements climatiques ont contribué à développer les connaissances scientifiques et techniques des pays intéressés. Conscient de la nécessité de développer les moyens des pays, le secrétariat de la Convention sur les changements climatiques a demandé au FEM, qui est le mécanisme de financement, de fournir, à titre provisoire, des fonds aux pays ayant établi leur premier rapport national mais n'ayant pas encore entrepris l'établissement du deuxième. Le PNUE a contribué aux quatre activités de facilitation ayant été évaluées aux fins de financement provisoire principalement dans le but de préserver les moyens dont disposent les pays. Toutefois, les petits pays ne semblent guère avoir de cadres institutionnels leur permettant de surveiller les changements climatiques et d'en évaluer les incidences, structures qui auraient permis aux experts formés de poursuivre leur activité et de perfectionner leurs compétences au sein d'une équipe. A Nioué, qui est un petit Etat insulaire en développement doté de maigres ressources humaines, nombre des compétences acquises au cours de cette phase du projet seront préservées.

217. Il semblerait que les activités visant à renforcer les capacités soient limitées dans une large mesure à l'amélioration des compétences des équipes nationales chargée des études et ce en vue d'atteindre les objectifs prévus du projet. Il conviendrait que le PNUE, en coopération avec le FEM, envisage la conception d'une approche à long terme davantage orientée vers la stratégie visant à renforcer les capacités au titre de ses projets de facilitation. Cette approche pourrait prévoir des activités de suivi et la fourniture d'une assistance technique aux pays afin qu'ils mettent en place des structures nationales opérationnelles aux fins de surveillance et d'évaluation des changements climatiques et d'intégration des politiques de façon que les moyens déjà mis en place puissent être consolidés.

2. RAPPORTS TECHNIQUES

218. Les projets ont abouti à l'établissement des premiers rapports nationaux requis ainsi qu'à celui des rapports connexes dont un inventaire sur les émissions de gaz à effets de serre, des rapports d'évaluation des mesures d'atténuation et des rapports d'évaluation de l'exposition (incidences et adaptation). Selon les évaluateurs, les rapports étaient de très bonne qualité. Les rapports techniques étaient conformes aux obligations dont les pays Parties à la Convention sur les changements climatiques doivent s'acquitter selon les directives de la Conférence des Parties.

219. Au titre du projet la Mauritanie a établi des rapports concernant l'agriculture et les écosystèmes côtiers tandis que les forêts et l'utilisation des terres, l'énergie, la santé humaine et les incidences du climat sur la désertification sont des questions qui seront traitées dans le prochain rapport national. Les rapports de la Côte d'Ivoire portaient sur les ressources côtières, les ressources en eau, les forêts et la foresterie. D'autres secteurs tout aussi importants, tels que l'agriculture, les pêches, les terrains de parcours, l'élevage et la biodiversité n'ont pas été abordés.

220. Le manque de temps, de ressources financières, de données statistiques officielles fiables pour certains secteurs économiques et l'absence de chiffres concernant les volumes de gaz à effets de serre émis au niveau régional sont au nombre des principales raisons pour lesquelles il n'a pas toujours été possible d'atteindre les objectifs du projet. La plupart de mesures d'atténuation et d'adaptation n'ont fait l'objet d'aucune analyse économique en vue de déterminer leur faisabilité et leur rapport coût-efficacité. En l'absence d'une analyse précise de la rentabilité des politiques et mesures envisagées pour faire face aux changements climatiques, il sera très difficile de convaincre les gouvernements d'adopter celles qui sont recommandées par les études.

3. ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS AYANT RÉGI LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

221. Conformément au principe selon lequel la mise en œuvre des projets est du ressort des pays, ceux-ci ont constitué des équipes nationales de gestion des projets et d'étude. Les premières étaient chargées de l'examen trimestriel des progrès enregistrés dans la mise en œuvre des projets et de donner des avis en matière de politique générale et de stratégie tandis que les secondes fournissaient des avis techniques et scientifiques.

222. Ces structures ainsi que le directeur de projets du PNUE, ont suivi et évalué la mise en œuvre du projet aux moyens de réunions d'études et des rapports réguliers soumis au PNUE.

223. Dans le cas de la Mauritanie, le mécanisme de surveillance n'a pas fonctionné comme prévu en raison de la rotation rapide du personnel de gestion du projet et du changement de gouvernement. Cependant, après plusieurs interventions du PNUE le projet a été mené à bien. Ces interventions ont toutefois retardé l'exécution du projet de plus de 20 mois, retard qui semble être une moyenne pour toutes les activités de facilitation financées par le FEM dans le domaine des changements climatiques.

224. En Côte d'Ivoire la direction de l'équipe chargée de la gestion du projet a été efficace et a grandement contribué à son succès. Des problèmes d'ordre institutionnel et des difficultés techniques ont retardé l'exécution du projet de 28 mois. Les principaux problèmes d'ordre institutionnel ont eu pour origine la grande mobilité du personnel du groupe chargé de la coordination du projet qui a nui au suivi des activités et à la participation aux réunions du Comité directeur ou du Comité consultatif. La mobilité du personnel de l'équipe nationale chargée de l'étude s'est traduite par le recrutement de consultants moins compétents et a amené les parties prenantes à tenir un nombre insuffisant de consultations à des dates irrégulières.
225. En tant qu'organisme d'exécution de ces projets, le PNUE était chargé de fournir une assistance aux fins d'élaboration des propositions de projets, d'établir des liens avec les responsables gouvernementaux et d'autres parties prenantes, de mettre à disposition des moyens et méthodes, de coordonner les activités tendant au renforcement des capacités et de suivre l'exécution des projets. Le PNUE s'est acquitté de ses responsabilités à la grande satisfaction des pays intéressés. La fourniture de moyens d'analyse et d'avis techniques a quelque peu été retardée. Le suivi effectif de la progression des projets et l'adoption des mesures nécessaires pour éviter les retards n'étaient pas vraiment du ressort des responsables des projets. En aucun cas l'intervention du PNUE n'aurait pu se substituer à la diligence dont devaient faire preuve les responsables nationaux.
226. Au cours de la formulation de ces projets, le PNUE peut demander aux gouvernements de faire preuve de la volonté nécessaire à l'exécution des projets en énonçant leurs responsabilités. Parvenir à obtenir un engagement de tous les instants des responsables gouvernementaux de haut niveau chargés de suivre la progression de la mise en œuvre des projets et aider les équipes chargées de leur gestion à résoudre les problèmes soulevés par leur mise en œuvre à mesure qu'ils se posent améliorerait la réalisation des projets.
227. Le PNUE supervise l'exécution des projets en entretenant des relations permanentes avec les équipes qui en sont chargées et avec l'appui des Bureaux régionaux. Les coordonnateurs de projets soumettent également des rapports trimestriels. En l'occurrence toutefois, les rapports n'ont pas été présentés régulièrement de sorte qu'il a été difficile au PNUE de réagir aux difficultés à temps. Il serait donc utile de compléter l'établissement des rapports trimestriels par des visites qui seraient effectuées sur les lieux où sont exécutés des projets présentant des difficultés aux fins de contrôle.

4. INCORPORATION DES RECOMMANDATIONS DES PREMIERS RAPPORTS NATIONAUX AUX POLITIQUES NATIONALES

228. Il est prévu dans les descriptifs de projets que les institutions nationales incorporeront les résultats et les recommandations des premiers rapports nationaux aux politiques et plans nationaux. Il se peut qu'il soit difficile d'atteindre cet objectif lorsque la volonté politique d'assurer la mise en œuvre des projets fait défaut, lorsqu'il n'existe aucun cadre institutionnel dans lequel inscrire les changements climatiques, quand le grand public est peu conscient des réalités et que l'on ne peut compter sur du personnel compétent pour établir un lien entre les changements climatiques et la planification du développement durable.
229. Il conviendrait de considérer comme un objectif à long terme la prise en compte par les planificateurs des changements climatiques; l'on pourrait y parvenir en concevant et mettant en œuvre des stratégies et projets favorisant :
- a) Les activités visant à sensibiliser le grand public entreprises dans le cadre de projets de facilitation destinées aux décideurs;
 - b) La mise en place de cadres institutionnels appropriés au sein des administrations chargées

de poursuivre les activités entreprises dans le domaine des changements climatiques, y compris la collecte de données, des études et des activités de suivi.

C. INCIDENCES

230. Les projets ont permis de développer les moyens dont disposent les pays pour s'acquitter de leurs obligations au titre de la Convention sur les changements climatiques en matière d'établissement de rapports. Ces rapports faciliteront également l'évaluation de la mise en œuvre de l'ensemble des dispositions de la Convention.
231. Au niveau national, les projets de facilitation ont grandement contribué au développement des connaissances scientifiques et techniques des pays bénéficiaires. Il en est ainsi en Côte d'Ivoire et en Mauritanie où les universités et les instituts de recherche ont tiré parti de ces projets grâce à la participation de leur personnel aux activités de formation et aux études techniques. Des analyses intersectorielles ont également permis d'instaurer un nouvel esprit de collaboration entre parties prenantes y prenant part. Outre l'intérêt qu'elles présentent pour la question des changements climatiques, ces activités devraient contribuer à améliorer les interactions et consultations entre établissements nationaux.
232. On pourra dire que les projets de facilitation dans le domaine des changements climatiques auront eu un effet positif lorsque les gouvernements ou certains groupes et programmes chargés de procéder à des évaluations et à des recherches au niveau mondial, tels que le Groupe intergouvernemental d'étude des changements climatiques (GIEC), le Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC), le Programme international pour la géosphère et la biosphère (PIGB), et le Système d'analyse, de recherche et de formation concernant les changements climatiques au niveau mondial y auront recouru pour développer les connaissances scientifiques dans ce domaine.
233. Grâce à ces activités les parties prenantes sont au fait des nouvelles préoccupations et connaissances concernant les changements climatiques. Cela devrait permettre aux gouvernements de déterminer l'assistance technique dont ils ont besoin en la matière. L'expérience acquise au cours de la première phase des projets de facilitation devrait aider les pays à recenser leurs priorités respectives en matière d'assistance dans les domaines intéressant les projets de facilitation figurant dans la publication du FEM intitulée Operational Guidelines for Expedited Procedures - Part II.
234. Les directives du FEM visent à répondre aux besoins des pays intéressés dans le domaine du renforcement des capacités et de la mise en place d'institutions, outre l'établissement des premiers rapports nationaux. Les activités d'appui consistent à recenser les besoins en matière de technologie, y compris les moyens nécessaires pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer les projets concernant les changements climatiques, à développer les moyens dont disposent les pays pour établir leurs rapports nationaux et à étendre, renforcer et améliorer les activités visant à sensibiliser et éduquer le public et lui permettre d'avoir accès aux informations. On compte que les quatre pays considérés saisiront l'occasion qui leur est offerte pour remédier aux points faibles des projets de facilitation intéressant les changements climatiques.

VI. PROJETS PORTANT SUR LE DEVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES SUR L'ENVIRONNEMENT AUX FINS D'ELABORATION DE POLITIQUES ET L'ADOPTION DE MESURES

235. Le PNUE s'acquitte de son rôle de catalyseur en matière de gestion de l'environnement en faisant progresser les connaissances sur les questions d'environnement et leur compréhension grâce à la collaboration. C'est par l'efficacité et la qualité de son rayonnement intellectuel qu'il joue son rôle d'autorité en matière d'environnement en favorisant l'adoption de mesures permettant de faire face aux problèmes d'environnement aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national grâce aux informations qu'il rassemble et aux évaluations qu'il effectue aux moyens d'intervention appropriée qu'il conçoit. Le PNUE fournit également un appui aux fins d'application des Conventions sur l'environnement en assurant les moyens, les méthodes et l'appui technique nécessaires pour étudier les questions et préoccupations environnementales et favoriser leur prise en compte par les plans d'action régionaux et nationaux visant au développement durable.
236. Dans le présent rapport annuel d'évaluation figure un résumé des évaluations des projets ci-après qui portent sur le développement des connaissances en matière d'environnement :
- a) Centre de collaboration dans les domaines de l'énergie et de l'environnement du PNUE – Phase IV;
 - b) Atténuation des incidences des situations d'urgence écologique grâce à l'alerte rapide et aux préparatifs : Exemple de l'oscillation australe El Niño;
 - c) Nouvelle stratégie conjointe mondiale du PNUE en matière d'observation et d'évaluation;
 - d) Evaluation régionale des substances toxiques persistantes (préparation des projets – évaluation sur dossier, bloc B)
237. Le Centre de collaboration dans les domaines de l'énergie et de l'environnement du PNUE a été créé en 1990 par un accord tripartite entre le PNUE, le Ministère danois des affaires étrangères, par l'entremise de l'Agence danoise pour le développement international (DANIDA), et le Laboratoire national Riso. La principale fonction du Centre est d'aider le PNUE à concevoir et mettre en œuvre sa politique et son programme en matière d'énergie. L'objectif d'ensemble du Centre est de favoriser et de faciliter la prise en compte des considérations environnementales lors de la conception des politiques et plans en matière d'énergie, notamment dans les pays en développement. Outre l'appui qu'il assure au PNUE au titre de son programme énergétique, le Centre lui fournit une assistance spécialisée dans les domaines des changements climatiques et de l'économie ainsi qu'au titre d'activités relevant du rôle du PNUE en tant qu'organisme d'exécution du FEM et notamment aux fins de mise au point de directives en matière d'évaluation.
238. Le projet visant à réduire l'impact des situations d'urgence écologique grâce à l'alerte rapide et aux préparatifs, notamment dans le cas des effets de l'oscillation australe El Niño, a été conçu par le PNUE en consultation avec le Centre national pour la recherche atmosphérique et l'Université des Nations Unies (UNU). Les objectifs du projet sont les suivants : parvenir à une meilleure compréhension de l'oscillation australe El Niño (notamment de ses incidences sociales et économiques et des solutions possibles) en analysant les récentes prévisions mondiales, régionales et nationales correspondant au phénomène El Niño; étudier les systèmes d'alerte rapide et les moyens d'intervention de 16 pays choisis aux fins de l'étude et leurs besoins en matière d'information; mettre au point les premières directives visant à régir les préparatifs au

niveau régional et national en cas de manifestation extrême du phénomène El Niño et enfin entreprendre des programmes de renforcement des capacités aux fins notamment d'éducation et d'ouverture en matière d'environnement dans l'optique du phénomène El Niño. Fondamentalement le projet vise à accroître la sécurité et la protection des personnes ainsi que celle de l'environnement en mettant les pays mieux à même de se prémunir contre les incidences futures éventuelles d'El Niño.

239. Le projet concernant la nouvelle stratégie mondiale conjointe du PNUE en matière d'observation et d'évaluation vise à développer les moyens régionaux et institutionnels dans le domaine de l'alerte rapide. Il s'agit de développer les moyens d'analyse et de suivi des régions aux fins d'établissement du rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial, de favoriser les approches novatrices, d'améliorer la qualité des observations du milieu et d'accroître leur nombre, de perfectionner le système d'alerte rapide et de concevoir un système intégré d'information sur l'environnement ainsi qu'un plus grand nombre de moyens d'aide à la prise de décisions en insistant, dans un premier temps, sur les informations concernant les écosystèmes et la biodiversité. Le projet a également pour objet de développer les moyens des centres de collaboration dans les régions et sous-régions afin qu'ils contribuent directement à l'établissement des rapports sur l'Avenir de l'environnement mondial du PNUE car ces contributions les mettront mieux à même d'entreprendre des activités similaires au niveau régional, sous-régional et national.
240. Enfin, le projet d'évaluation régionale des substances toxiques persistantes visait à évaluer objectivement, rapidement et méthodiquement, au niveau régional, les menaces que les substances toxiques persistantes font peser sur l'environnement et la santé humaine. Le projet a finalement abouti à l'établissement d'un dossier du FEM concernant les produits chimiques toxiques persistants définissant les dispositifs à mettre en œuvre, les participants, les sources de financement ainsi que les approches nécessaires pour déterminer le coût d'une intervention au niveau national et régional et les apports nécessaires. Dans le présent rapport on ne s'étendra pas sur les conclusions auxquelles ont abouti les préparatifs du projet pas plus que sur les questions très importantes soulevées par sa mise en œuvre.

A. ADÉQUATION ET PERTINENCE

241. Dans l'ensemble les quatre projets ont permis d'adopter des stratégies et des méthodes, d'établir des liens de coopération productifs et durables conformément à la mission et au mandat du PNUE et en tenant compte des priorités régionales et mondiales en matière d'environnement. Les paragraphes qui suivent consistent en un résumé des conclusions.

1. APPROCHES ET STRATÉGIES

242. Les activités prévues par le projet du Centre de collaboration dans les domaines de l'énergie et de l'environnement, le projet concernant l'oscillation australe El Niño et le projet relatif à la nouvelle stratégie mondiale en matière d'évaluation, ont été réalisées grâce à des méthodes efficaces qui ont consisté :
- a) à faire appel à des équipes nationales, ce qui a permis de parvenir à une grande compréhension des questions d'environnement traitées et à disposer de moyens à cet effet. Cette approche garantit l'appropriation du projet et accroît la probabilité d'en tirer durablement parti;
 - b) A recourir à la multidisciplinarité et à la participation pour comprendre les incidences de l'environnement sur le développement social et économique. Le projet concernant le phénomène El Niño a montré qu'une telle approche permettait d'élaborer des politiques

applicables dans le domaine des changements climatiques et de gérer ce phénomène. Les questions intersectorielles telles que les incidences du phénomène El Niño sur le développement durable pourraient être traitées grâce à une intervention de ce type de plus grande portée;

- c) A apprendre par la pratique, méthode adoptée pour la formation des personnels des pays participants qui ont ainsi acquis des compétences concrètes en matière d'environnement;
- d) A organiser un atelier consacré à la conception et à la mise en œuvre des projets à l'intention de tous ceux qui prennent part à la formulation de grands projets complexes car cela est indispensable si l'on veut assurer une mise en œuvre efficace. A cet égard le projet concernant le phénomène El Niño ainsi que le projet d'évaluation régionale des substances toxiques persistantes ont bénéficié de cette démarche. Concevoir les projets à l'aide d'une approche consistant à organiser des ateliers en prévision de leur mise en œuvre met les organismes d'exécution à même de vérifier si les institutions locales disposent du minimum requis de connaissances et de moyens et de connaître l'infrastructure institutionnelle en place et les procédures en vigueur, ce qui influe considérablement sur la mise en œuvre des projets. Fondamentalement cette démarche réduit autant que faire se peut les surprises durant la phase d'exécution.

243. Les observations ci-après concernant les méthodes et stratégies adoptées au titre des projets sont également importantes :

- a) Il est nécessaire d'évaluer plus fréquemment les programmes du Centre de collaboration dans les domaines de l'énergie et de l'environnement afin de tirer parti de l'expérience acquise. Ainsi, en mettant l'accent sur les moyens d'action nationaux et internationaux, compte tenu du fait que le mécanisme pour un développement propre est en mesure de favoriser le développement durable dans les pays en développement, on pourra assurer la convergence des objectifs fixés en matière de protection du climat mondial et de mise en valeur des ressources naturelles en Asie et dans le Pacifique;
- b) L'utilité des plans de travail de projets cadres ou des éléments permanents des sous-programmes pourrait être accrue si les activités étaient identifiées et examinées parallèlement aux dernières analyses des questions environnementales visées notamment lorsque le problème évolue comme cela se passe avec le marché mondial de l'énergie et les activités du Centre de collaboration. En procédant de la sorte on disposerait d'un mécanisme permettant de suivre la réalisation des objectifs des projets/programmes et l'évolution du contexte et donc de réorienter les activités en cas de besoin;
- c) Etant donné l'importance du Centre de collaboration au niveau mondial et régional, le PNUE doit étudier comment en réorienter les démarches de façon à mettre l'accent sur les sous-programmes et non plus sur les projets et ce en mettant en place un réseau de centres régionaux et de collaboration qui coopéreraient à la mise en œuvre d'un programme de longue durée en plus des activités précises de courte durée. L'approche proposée en matière de programmation permettrait de disposer durablement de moyens pour élaborer des politiques énergétiques appropriées favorables au développement durable, notamment dans les pays en développement.

244. La phase du projet pilote visant à lancer les nouvelles stratégies aurait pu être mieux gérée si les organismes d'exécution avaient été moins nombreux. Lorsque les activités et les organismes d'exécution sont trop nombreux et que les délais sont trop courts il est difficile de procéder au contrôle et aux évaluations nécessaires pour obtenir des connaissances de qualité en matière d'environnement.

245. Les conclusions qui précèdent permettent de tirer les principaux enseignements suivants : planifier avec précision la mise en œuvre des programmes et des projets est une démarche qui garantit le succès de leur mise en œuvre; les objectifs et les stratégies des programmes ainsi que les hypothèses sous-tendant les projets cadres devraient faire l'objet d'examen périodiques pour en confirmer à tout moment la pertinence. Et de plus, en adoptant des méthodes de gestion, de contrôle et d'évaluation efficaces l'on devrait pouvoir réduire les inconvénients présentés par la complexité dès la conception des projets.

2. LIENS EXTERNES ET COLLABORATION

246. Il est indispensable, si l'on veut que le PNUE s'acquitte mieux de son rôle de catalyseur favorisant la gestion rationnelle de l'environnement mondial, d'encourager la collaboration et l'établissement de liens aux niveaux régional et national avec ceux qui s'occupent d'environnement et de développement aux fins de développement des connaissances sur l'environnement ou de formulation ou de mise en œuvre de politiques d'environnement. La mesure dans laquelle les projets du PNUE favorisent l'établissement de liens de collaboration détermine en grande partie la pertinence des activités tendant à permettre au PNUE de s'acquitter de sa mission.

247. A cet égard, l'examen des rapports d'évaluation des projets montrent que ceux-ci ont tous permis d'établir des liens indispensables avec des organismes des Nations Unies, des institutions régionales, des organisations internationales et régionales non gouvernementales et des organismes communautaires ainsi qu'avec des institutions financières régionales et internationales s'occupant de développement. Les partenaires du PNUE ont contribué à la mise en œuvre de ces projets. La réussite de ces projets de collaboration complexes et de grande portée témoigne de la reconnaissance du PNUE au niveau international en tant qu'organisme faisant autorité en matière d'environnement.

248. Dans le présent rapport on indique que des liens inédits ont été favorisés dans le cadre de ces projets :

- a) Le projet du Centre de collaboration concernant les aspects économiques de la limitation des émissions de gaz à effet de serre a été étroitement coordonné avec des programmes internationaux et bilatéraux similaires et des projets financés par le FEM (CC-TRAIN, ALGAS) et d'autres activités nationales et régionales;
- b) L'importance des partenariats du Centre de collaboration avec des organisations non gouvernementales, des centres nationaux de recherche et des institutions gouvernementales est attestée par l'importance des ressources allouées à ces entités qui sont chargées d'activités contractuelles au titre de projets conjoints (qui représentent aujourd'hui 40 % des recettes annuelles destinées au Centre);
- c) Le fait d'avoir favorisé les liens avec des groupes interinstitutions (CNUCED, ONUDI, UNESCO et d'autres services du PNUE) pour coordonner les mesures tendant à encourager le recours aux énergies renouvelables, à l'amélioration des rendements énergétiques et à l'atténuation des changements climatiques, a été payant;
- d) Le Centre de collaboration dans les domaines de l'énergie et de l'environnement a coopéré avec la Banque asiatique de développement à la gestion de fonds destinés à la mise en œuvre de projets entrepris en Asie concernant les énergies, y compris les énergies renouvelables. Grâce à ces liens, le Centre a pu favoriser les investissements dans le domaine des énergies renouvelables;
- e) Le projet concernant l'oscillation australe El Niño a été couronné de succès grâce principalement aux avantages comparatifs des partenaires associés au projet. Le Centre

national de recherche atmosphérique a joué un rôle déterminant dans la réalisation des études par pays; l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a fourni un appui technique et scientifique; la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (ISDR) a procédé à une évaluation des dispositifs de gestion des catastrophes des pays participant tandis que l'Université des Nations Unies (UNU) a contribué à la formulation de recommandations pratiques et à leur diffusion.

249. Etablir des liens n'est pas sans risque car certains partenaires peuvent ne pas tenir leurs engagements. De ce fait des retards pourraient nuire à la communication de certains produits comme cela est arrivé dans le cas de la nouvelle stratégie mondiale du PNUE de participation aux fins d'évaluation et des projets concernant l'oscillation australe El Niño. Dans le cas de ce type de projets complexes et de portée mondiale il importe au plus haut point de déterminer les compétences scientifiques et les compétences de gestionnaire des partenaires afin qu'elles correspondent aux besoins du projet et que les délais puissent être respectés. Ce faisant il est possible de remédier à certaines carences recensées ou de procéder aux ajustements nécessaires dans les descriptifs des projets avant que leur mise en œuvre ne soit entreprise.

3. APPUI À LA MISSION DU PNUE ET AUX PRIORITÉS RÉGIONALES ET NATIONALES

250. Le groupe de projets figurant plus haut conçus pour mettre en œuvre des programmes de travail présentant un intérêt pour les sous-programmes pertinents du PNUE approuvés par le Conseil d'administration ont permis au PNUE de s'acquitter de sa mission et de son mandat qui ont pour objet une meilleure gestion de l'environnement mondial.

251. Le Centre de collaboration dans les domaines de l'énergie et de l'environnement a contribué à la réalisation de l'objectif d'ensemble du PNUE qui consiste à fournir aux décideurs des informations utiles, pratiques et en temps opportun, à mettre à leur disposition des moyens d'action et à améliorer leurs compétences de façon qu'ils prennent des décisions en connaissance de cause en matière d'énergie, de pratiques, de technologies et d'investissement. Le Centre a grandement contribué à la mise au point et à la diffusion de politiques pratiques, de stratégies et de moyens grâce auxquels les gouvernements des pays en développement et des pays à économie en transition ont été mieux à même de concevoir leurs politiques énergétiques en tenant compte des considérations environnementales. La fourniture de connaissances sur l'environnement, en tant que moyen d'appui à la prise de décisions dans le domaine de l'environnement, aux décideurs publics et à d'autres partenaires s'intéressant à l'environnement permettent au PNUE de s'acquitter de sa mission qui consiste à favoriser une meilleure gestion de l'environnement mondial.

252. Du fait de la synergie entre la mission et les compétences du PNUE et les buts et objectifs de l'organisation DANIDA et de la solidité des connaissances scientifiques du laboratoire national Riso, le Centre de collaboration a pu continuer à contribuer au développement des connaissances nécessaires à l'analyse des mesures d'atténuation, et en matières d'énergies renouvelables ainsi qu'à la mise au point de moyens d'intervention que les gouvernements et les banques de développement ont adoptés. Le programme en cours (2000-2001) de consolidation du département d'analyse des systèmes du laboratoire national Riso prévoit la création d'un centre d'analyse des données sur l'environnement, l'économie et la société au titre du programme d'analyse des systèmes énergétiques et du programme d'établissement de scénarios technologiques qui aura pour effet de mettre le PNUE mieux à même de s'acquitter de sa mission et de son mandat à l'avenir.

253. Le projet a permis de dégager les enseignements les plus instructifs grâce auxquels la communauté internationale pourra mieux faire face à l'avenir aux manifestations du phénomène El Niño; ces enseignements ont permis de déterminer comment les gouvernements, la société civile et d'autres agents ayant pris part à la gestion des catastrophes ont réagi à la manifestation

la plus violente de ce phénomène au cours du vingtième siècle (1997-1998). Ce projet a permis au PNUE de faire mieux comprendre ce phénomène et de définir les mesures et le cadre institutionnel nécessaires pour remédier à ces effets au niveau international et national. Grâce au projet le PNUE a pu développer et améliorer son programme concernant les changements climatiques et donner suite à la résolution 52/200 de l'Assemblée générale des Nations Unies de 1997 qui demande aux gouvernements et aux organismes des Nations Unies de prendre des mesures appropriées dans le cadre de la stratégie internationale de prévention des catastrophes pour prévenir et atténuer les changements provoqués par le phénomène El Niño.

254. La nouvelle stratégie conjointe mondiale du PNUE en matière d'observation et d'évaluation donne effet aux décisions 19/1, du 7 février 1997 et 20/1 et 20/4, du 4 février 1999, du Conseil d'administration du PNUE qui lui donnent pour mandat d'étudier l'état de l'environnement mondial et d'évaluer les tendances de l'environnement mondial et régional en exploitant les meilleurs moyens scientifiques et techniques disponibles; les décisions l'habilitent également à développer le sous-programme de l'évaluation de l'environnement et de l'alerte rapide et à mettre en œuvre son programme de travail en association avec des centres de collaboration externe.
255. Le projet avait pour objet de développer les moyens des institutions régionales et internationales aux fins d'évaluation de l'environnement et d'alerte rapide en vue de prévenir les catastrophes d'origine écologique. Il mettait également l'accent sur l'adoption d'une approche stratégique intégrée par les institutions partenaires ainsi que sur un dispositif décentralisé d'observation et d'évaluation s'inscrivant dans un cadre mondial. Cette phase pilote a permis d'asseoir les fondements des différentes phases à venir de la nouvelle stratégie. Lorsque le projet quinquennal aura été mené à bien, on compte que le plan stratégique permettra au PNUE de jouer un grand rôle au sein du système des Nations Unies et dans le monde en tant que source la plus fiable en matière d'information sur l'environnement et d'évaluation.

B. EFFICACITÉ ET EFFICIENCE

256. Dans la présente sous section du Rapport annuel d'évaluation 2001 sont résumées les conclusions touchant l'efficacité et l'efficacités avec lesquelles le deuxième groupe de projets ont été réalisés, en mettant l'accent sur leur degré de réalisation effective par rapport aux résultats et produits prévus ainsi que sur l'efficacité de la mise en œuvre et les difficultés rencontrées.
257. Dans l'ensemble les projets ont abouti aux résultats et produits escomptés en ce qui concerne le progrès et le développement des connaissances sur l'environnement, leur diffusion et leur mise à profit par les décideurs, le renforcement de la viabilité des activités et dispositifs mis en place et le développement des capacités. Quelques difficultés ont été éprouvées en ce qui concerne les arrangements institutionnels visant à la mise en œuvre des projets.

1. PRODUITS CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT

258. Les produits concernant l'environnement les plus importants acquis durant la mise en œuvre des projets sont résumés ci-après :

a) Centre de collaboration dans les domaines de l'énergie et de l'environnement

- a) Cadre méthodologique de l'évaluation des mesures visant à atténuer l'incidence des changements climatiques qui représente une contribution utile à la Convention sur les changements climatiques;
- b) Directives pour l'intégration des évaluations externes à l'analyse des mesures

d'atténuation des changements climatiques, élaborées dans le cadre des activités portant sur le volet économique de la limitation des émissions de gaz à effet de serre;

- c) Enseignements tirés des activités tendant à intégrer la prise en compte des questions environnementales à la planification du secteur de l'énergie dont font état les études de cas nationales;
- d) L'élaboration d'une méthode au titre du projet du FEM ayant pour objet l'évaluation de l'ensemble des coûts sociaux et environnementaux des mesures d'atténuation se poursuit dans le cadre des activités relevant du sous programme concernant le mécanisme pour un développement propre;
- e) Mise au point de données de référence et d'indicateurs de viabilité pour appuyer le mécanisme pour un développement propre prévu par le Protocole de Kyoto ainsi que la réalisation conjointe des activités et l'échange de droits d'émission;
- f) Mise en place d'un mécanisme consultatif fournissant des informations et un appui technique au titre des activités visant à assurer la viabilité de l'exploitation des énergies dans les pays en développement en mettant l'accent sur une modification des politiques de façon à disposer d'un cadre favorisant l'adoption de méthodes viables d'exploitation des énergies.

b) Oscillation australe El Niño

- a) Un rapport analytique intitulé Reducing the Impact of Environmental Emergencies through Early Warning and Preparedness : the case of the 1997-98 El Niño a été établi;
- b) Le résumé du millénaire intitulé Lessons learned from the 1997-98 El Niño : Once Burned, Twice Shy a été établi. Le document fait état des enseignements tirés au cours de l'épisode de 1997-1998 du phénomène El Niño et montre clairement qu'il existe un rapport entre les sécheresses, les incendies, les inondations et la manifestation du phénomène El Niño dans les pays étudiés. Outre qu'il peut intéresser les politiques, le résumé du millénaire est utile en ceci qu'il établit des rapports scientifiques entre ces divers événements. On estime qu'il s'agit d'un produit du projet présentant un grand intérêt théorique;
- c) Le document El Niño Scientific and Technical Retrospective, 2000 a été publié en tant que document de référence de premier plan sur les changements climatiques;
- d) Les rapports nationaux sur le phénomène El Niño existent sous forme de CD-ROM, ce qui représente une importante contribution aux connaissances sur les changements climatiques;
- e) Un réseau de spécialistes du phénomène El Niño et de centres de collaboration a été constitué et peut être contacté sur le site web www.esig.ucar.edu/un. Si ce réseau devait fonctionner longtemps, il faciliterait l'échange de connaissances et de données d'expérience sur le phénomène El Niño entre experts et organisations.

c) Nouvelle stratégie conjointe du PNUE en matière d'observation et d'évaluation (phase pilote)

- a) Cinq centres de collaboration ont procédé à des analyses rétrospectives des politiques environnementales à l'aide de séries de données portant sur trente ans (1972-2002) pour les diverses régions relevant des centres où l'on montre que l'environnement régional a évolué en fonction des tendances du développement. Les analyses portaient sur cinq

domaines d'activité : atmosphère, sol, eau douce, environnements côtiers et marins, biodiversité, foresterie, zones urbaines, catastrophes écologiques et santé de l'homme et du milieu;

- b) Les centres de collaboration ont également procédé à l'analyse rétrospective de l'environnement régional au cours des trente dernières années ainsi qu'à celle de la façon dont les gouvernements et les dirigeants et les spécialistes le percevaient. Les projections et scénarios en matière de développement pour les trente prochaines années sont fondés sur ces analyses;
- c) Au cours de la phase pilote du projet on a renforcé le réseau UNEP.net qui est un réseau d'information sur l'environnement accessible sur Internet et qui permet de diffuser les connaissances en la matière. Un site web a été créé à Paris pour le Comité scientifique chargé des problèmes de l'environnement (SCOPE) et quatre sites web nationaux du Comité sont devenus opérationnels;
- d) Un portail donnant accès aux données du troisième rapport sur l'avenir de l'environnement mondial (GEO-3), qui rassemble des séries de données géoréférencées et des statistiques pertinentes a été conçu et mis à la disposition des centres de collaboration via Internet. Les données statistiques et les informations géospatiales ont été regroupées, modifiées et diffusées auprès de tous les centres de collaboration avec leurs méta-informations descriptives. On a donc, ce faisant, cherché à remédier au manque de séries de données mondiales que l'on avait reconnu être l'un des principaux points faibles de la méthode utilisée pour établir les rapports sur l'avenir de l'environnement mondial;
- e) Un prototype de système d'information sur les indicateurs du développement durable a été mis au point par le Central European Data Request Facility (CEDAR) qui s'est inspiré des travaux de la Commission du développement durable et du Plan bleu. Ce prototype sera utilisé pour déterminer s'il est possible de concevoir un système intégré d'information sur les indicateurs en Afrique;
- f) Le Centre mondial de la surveillance de la conservation a établi un document stratégique récapitulant les activités en matière de planification et de coordination des flux d'informations sur les écosystèmes et la biodiversité destinés aux décideurs. Dans ce document on étudie comment faire pour que des activités connexes de grande portée puissent se compléter et aboutir à des séries cohérentes d'informations;
- g) Une activité conjointe a abouti à une étude de cas sur les méthodes possibles de gestion durable des écosystèmes africains, notamment des écosystèmes de savanes d'Afrique australe. Cette étude a montré que la recherche scientifique pouvait aboutir à des directives concrètes en matière de gestion des écosystèmes mais aussi permettre de surmonter les obstacles à une collaboration satisfaisante. En outre, cette étude a abouti à la mise en place d'un site Web fournissant des informations scientifiques sur les savanes d'Afrique australe.

259. La phase préparatoire du projet (PDF-B), qui est intitulée «Evaluation régionale des substances toxiques persistantes», a abouti à une méthode scientifique permettant de fixer des mesures prioritaires de nature à réduire les menaces que les produits chimiques persistants peuvent faire peser sur la biodiversité et la santé humaine. Grâce à des fonds du FEM les connaissances acquises sur l'environnement seront élaborées et précisées.

260. Les connaissances sur l'environnement visées plus haut témoignent de l'importance du rôle de chef de file que joue le PNUE en matière de connaissances sur l'environnement. Le rôle du PNUE en tant qu'organisateur, exécuteur ou coordinateur d'activités conjointes d'importance

mondiale et régionale visant à développer les connaissances sur l'environnement atteste aussi ses capacités en tant que catalyseur aux niveaux régional et mondial.

2. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

261. Les trois projets à l'examen dans la présente section ont comporté des activités visant au renforcement des capacités en tant que telles ou bien en tant qu'élément de projets intersectoriels. En 2001 les activités visant à renforcer les capacités ont abouti à des résultats divers.

262. La phase pilote du projet concernant la nouvelle stratégie mondiale conjointe du PNUE en matière d'observation et d'évaluation, dont le principal objectif était le renforcement des capacités, a permis de développer cinq centres de collaboration préalablement retenus et 11 autres centres supplémentaires à l'aide d'importants moyens. Ces activités ont été menées à bien grâce à l'organisation d'ateliers de formation et d'une formation technique. Les ateliers ont porté sur les questions suivantes :

- a) Répondre à la nécessité de développer la formation du personnel aux méthodes d'analyse en vue de la réalisation d'évaluations intégrées de l'environnement régional et de la conception de scénarios et de modèles;
- b) Procéder à l'intégration et à l'analyse de données en vue de la mise au point d'un système d'information commun et de la fourniture de produits harmonisés utiles aux évaluations intégrées et aux scénarios;
- c) Disséminer des publications et des informations à l'aide des moyens électroniques: assurer une information technique aux fins d'évaluations et d'analyses intégrées de l'environnement, et d'utilisation et de gestion des données, y compris leur diffusion électronique.

263. La phase pilote du projet a en outre permis de développer les moyens d'évaluation des centres de collaboration régionaux ainsi que ceux du PNUE au niveau mondial. Il serait bon qu'au titre des phases suivantes du projet les capacités des régions en développement soient renforcées, et en particulier qu'une formation aux nouvelles technologies de l'information, à l'analyse des politiques et à la modélisation soit assurée.

264. Le centre de collaboration du PNUE dans les domaines de l'énergie et de l'environnement prévoit dans tous ses programmes intersectoriels un élément renforcement des capacités. Il a mis les experts nationaux et les institutions régionales mieux à même d'exploiter le mécanisme pour un développement propre ainsi que les méthodes et moyens d'analyse des mesures permettant d'atténuer les changements climatiques. Grâce à ces activités, le centre est parvenu à créer une masse critique de ressources humaines spécialisées dans les pays participants capables d'analyser les mesures d'atténuation.

265. Au titre du projet ENSO (oscillation australe El Niño) des ateliers ont été organisés grâce auxquels les experts des pays ont été mieux à même d'analyser les incidences du phénomène El Niño tout en établissant des rapports nationaux. Le plan visant à mettre au point des programmes et d'autres moyens d'information propres à améliorer les programmes d'étude sur les changements climatiques de diverses institutions n'a pas été mené à bien. L'organisme partenaire responsable de cette activité ne s'est pas acquitté de sa tâche.

266. Deux observations sur les activités entreprises au titre du projet du Centre de collaboration et du projet ENSO en matière de renforcement des capacités méritent d'être relevées :

- a) Il est nécessaire de préserver l'élan donné aux institutions des pays en développement pour qu'elles soient en mesure de concevoir des programmes concernant les changements climatiques et puissent continuer à développer leurs moyens. Il ressort également clairement des rapports que les organismes ayant pris part aux études nationales portant sur le phénomène El Niño doivent continuer à assurer un appui financier et méthodologique pour le renforcement des capacités. Le PNUE peut favoriser ce type d'activité conjointe dans cet important domaine qu'est la gestion des situations écologiques d'urgence;
- b) La seconde observation concerne la viabilité des activités tendant au renforcement des capacités entreprises au titre des projets du Centre de collaboration dans les domaines de l'énergie et de l'environnement. Les personnes formées à l'analyse des mesures visant à atténuer les incidences des changements climatiques changent souvent d'activité ce qui contraint à reprendre le projet de suivi à partir du début. Cela s'explique principalement par le fait que les organismes publics des pays en développement sont des structures fragiles alors qu'il serait nécessaire, pour que les activités perdurent, de disposer d'institutions solides. Il est nécessaire de constituer un réseau international et régional de centres spécialisés pour qu'ils coopèrent avec les programmes du Centre de collaboration.

3. ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS

267. En dépit des difficultés auxquelles s'est heurtée la gestion de la mise en œuvre des projets, leur issue n'en a pas vraiment souffert. A l'avenir, si l'on souhaite parvenir à des meilleurs résultats, il faudra concevoir et gérer les projets en tenant compte de ces contraintes institutionnelles. Dans le cas du projet ENSO et du projet concernant la nouvelle stratégie mondiale conjointe du PNUE en matière d'observation et d'évaluation, il fallait veiller à en assurer une planification et une préparation satisfaisantes avant de les lancer car ce sont des projets complexes et de grande portée auxquels ont pris part un grand nombre de partenaires. Si l'on avait fait preuve d'un plus grand soin aux stades de la conception et de la planification, il aurait été possible de remédier aux carences en matière de gestion qui sont apparues au cours de l'exécution. Il aurait fallu harmoniser les procédures d'approbation des budgets, qui diffèrent selon les partenaires, avant le début de leur mise en œuvre de façon à éviter tout retard dans les transferts de fonds. De même il aurait été utile de déterminer à l'avance si les partenaires disposaient des spécialistes, des moyens de gestion et des compétences techniques requises pour parvenir aux résultats attendus d'eux. S'il en avait été ainsi, les difficultés ayant retardé l'obtention de résultats auraient pu être anticipées et des mesures appropriées prises pour y remédier. De meilleurs résultats seraient obtenus s'il était prévu lors de la conception des projets un délai raisonnable permettant de traiter les questions d'exécution.
268. La coordination et le contrôle de la phase pilote du nouveau projet mondial conjoint du PNUE en matière d'observation et d'évaluation ont été défectueux. L'équipe chargée de la gestion et de la coordination du projet n'a été mise en place que trois mois avant la fin officielle de la phase pilote. De ce fait, il y a eu interruption du suivi de la mise en œuvre du projet avec les centres de collaboration tandis que les réunions d'examen du projet n'ont pas eu lieu. Il n'y a pas eu non plus de réunion de clôture du projet, réunion qui aurait aidé les parties prenantes à comparer leurs notes, à échanger des données d'expérience et à prévoir les phases à venir. S'agissant d'un projet complexe, auquel ont pris part de nombreux centres de collaboration et d'autres partenaires, et dont les résultats escomptés étaient également nombreux, il aurait fallu mettre en place un mécanisme de contrôle et d'évaluation dès le début du projet afin de s'assurer qu'il parviendrait aux résultats prévus.
269. Par ailleurs, le projet ENSO a bénéficié d'une gestion et d'un suivi efficaces. Une réunion d'ajustement a été tenue à mi-parcours au cours de laquelle l'on a déterminé l'état d'avancement des rapports nationaux et du projet, et notamment les contributions des principaux organismes

consultatifs. La réunion a permis aux chefs d'équipes de rendre compte de leur activité, de comparer leurs rapports et de faire des propositions grâce auxquelles le projet a été mieux orienté par la suite.

270. Afin d'éviter tout retard dans la réalisation des activités du Centre de collaboration, il faut procéder à une soigneuse évaluation des moyens et de la fiabilité des organismes publics en tant que sources de données et d'informations générales afin de fixer un délai réaliste pour l'exécution du projet. De même, une étude de pré faisabilité entreprise au stade de la planification devrait aboutir à la mise en place d'institutions chargées d'entreprendre les études nationales.
271. Les principaux problèmes recensés sont les suivants : manque de personnel spécialisé; mauvaise planification au stade précédent la mise en œuvre du projet; délais irréalistes fixés pour la réalisation des projets; coordination et gestion des projets défectueuses; inefficacité des mécanismes de contrôle des projets et retard dans les transferts de fonds.

C. IMPACT

272. Les projets de développement des connaissances en matière d'environnement ont fait progresser le savoir et la compréhension des questions d'environnement retenues; ils ont suscité un intérêt pour les modifications et améliorations pertinentes à apporter aux politiques aux niveaux mondial, régional et sous-régional; ils ont amélioré les moyens dont disposent les institutions régionales et nationales en matière de gestion de l'environnement; et ils ont suscité le développement des activités en faveur de l'environnement aux niveaux régional et national. Les contributions constructives au développement des connaissances en matière d'environnement et aux mesures prises dans ce domaine mentionnées plus haut auront une incidence directe sur la gestion du milieu à l'avenir.

1. AMÉLIORATION DU SAVOIR ET DES CONNAISSANCES SUR L'ENVIRONNEMENT

273. Le groupe de projets considéré a contribué à développer les connaissances sur d'importantes questions d'environnement tels que le phénomène El Niño et l'évolution de l'environnement au niveau mondial et à améliorer les évaluations régionales.
274. Grâce à l'étude du phénomène El Niño au cours de la période 1997-1998, le projet a amélioré nos connaissances sur ce phénomène et notre compréhension de la façon suivante :
- a) Un important enseignement a été tiré, à savoir que des prévisions fiables ne suffisent pas à protéger une société des catastrophes provoquées par les changements climatiques. Les conditions socio-économiques, politiques et écologiques des pays touchés les exposent tout particulièrement aux grands bouleversements tels que les dommages causés par les phénomènes naturels comme les inondations et les sécheresses;
 - b) Par ses effets, le phénomène El Niño peut désorganiser le système socio-économique car il est possible que les anomalies climatiques influent sur le développement durable à long terme;
 - c) Les données, informations et prévisions fiables concernant le phénomène El Niño font défaut car nous ne comprenons pas le rapport entre ce phénomène et les sécheresses, les inondations et les incendies de forêt;
 - d) Le projet considéré nous a rendu particulièrement sensible aux cycles d'El Niño et les gouvernements et les communautés sont en mesure d'établir un rapport entre les catastrophes écologiques et ce phénomène prévisible;

- e) Les incidences à court et long terme du phénomène El Niño peuvent être atténuées à l'aide de stratégies appropriées d'intervention en cas de catastrophes.

275. Pour aider les sociétés à évoluer, il conviendrait de faire bénéficier le plus grand nombre possible des connaissances scientifiques et des expériences acquises localement. Les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, ainsi que les organisations communautaires et les institutions de développement devraient aussi avoir accès à ce nouveau savoir afin qu'ils sous-tendent les politiques et décisions adoptées. Toutefois, il semblerait que les résultats n'aient pas été convenablement rassemblés et diffusés auprès des intéressés, notamment au niveau national ainsi qu'auprès des organismes donateurs officiels.

276. La première phase de la nouvelle stratégie mondiale conjointe du PNUE en matière d'observation et d'évaluation a également beaucoup amélioré la qualité et l'utilité des moyens d'évaluation et les produits obtenus dans le cadre de l'établissement des rapports GEO. Certains des progrès les plus importants accomplis sont les suivants :

- a) Des rapports régionaux et sous-régionaux fondés sur une analyse intégrée de l'environnement ont été établis pour la période allant de 1972, date de la Conférence de Stockholm, à nos jours. L'analyse de l'évolution des perspectives et des optiques régionales ainsi que celle des divers scénarios régionaux, est le principal élément utilisé pour l'établissement du troisième rapport sur l'avenir de l'environnement mondial (GEO-3);
- b) L'examen stratégique du WCMC sera mis à profit par les scientifiques s'intéressant à l'environnement et d'autres spécialistes pour élaborer des propositions tendant à l'établissement d'une série de cartes et graphiques destinés aux profanes ayant trait aux écosystèmes dans un état critique et aux milieux où la biodiversité est menacée. Cela contribuera à une diffusion plus efficace des renseignements sur les écosystèmes et la biodiversité, accroîtra le nombre des informations sur l'environnement disponibles et facilitera la prise de décisions;
- c) Les études de cas sur la savane d'Afrique australe fournissent des renseignements importants pour la gestion d'autres écosystèmes similaires en Afrique et ailleurs;
- d) Les sites web créés au titre du projet tels que les sites du SCOPE, le portail de données GEO et les sites web régionaux facilitent l'accès aux connaissances sur l'environnement et leur exploitation;
- e) Le réseau UNEP.net amélioré, qui permet un dialogue interactif sur Internet, offre un portail décentralisé multifonctionnel, donne accès à des informations géographiques textuelles et à des informations illustrées. On y trouve des renseignements spécialisés sur des questions et préoccupations concernant l'environnement ainsi que des données sur les problèmes posés par le climat, les ressources en eau, les sols et la biodiversité;
- f) Le portail donnant accès aux données du rapport GEO-3, mis en place par la Base de données sur les ressources mondiales (GRID-Genève), a permis à tous les centres de collaboration, pour la première fois au cours de l'établissement du rapport GEO, d'avoir accès à des données normalisées ainsi qu'à des séries chronologiques de données qui serviront à l'établissement du troisième rapport sur l'avenir de l'environnement mondial et à celui des rapports futurs. La documentation de la GRID sur les lacunes en matière de données sera utilisée à l'avenir pour l'acquisition et le traitement des données et pour combler les lacunes en la matière.

277. En résumé, le projet a contribué à la mise en forme et à l'évaluation des informations pertinentes sur l'environnement ainsi qu'à leur évaluation, ce qui a permis d'améliorer la qualité des rapports

GEO. Il a permis de mettre en place un réseau électronique destiné à la communauté scientifique qui les met en garde lorsque des menaces écologiques se précisent. Il a également abouti à la mise au point d'un système d'information sur l'environnement via Internet qu'empruntent les divers partenaires.

278. Le PNUE a montré qu'il était en mesure de favoriser l'acquisition de connaissances sur l'environnement en mobilisant divers partenaires dans les régions qui diffusent des renseignements utiles auprès des décideurs aux niveaux mondial et régional.
279. La Division de l'évaluation de l'environnement et de l'alerte rapide a pu, grâce à la phase pilote du projet, progresser dans la voie de la solution des problèmes posés par les données en mettant en place un portail au titre du troisième rapport sur l'avenir de l'environnement mondial (GEO-3). Le PNUE, les organismes et les centres de collaboration intéressés doivent encore se doter d'un mécanisme de collecte, de rassemblement et d'analyse des données au niveau national, ce qui constituera un premier pas dans la voie de la collecte de données primaires destinées aux futurs rapports GEO. Ces activités permettront de donner suite aux recommandations figurant dans les précédentes évaluations qui préconisaient la mise en place d'infrastructures appropriées aux niveaux national, sous-régional et régional pour la collecte, la compilation et l'analyse des données.
280. Le Centre de collaboration dans les domaines de l'énergie et l'environnement a également consolidé sa position en tant qu'institution chef de file en matière de mise au point de méthodes d'atténuation des impacts, de recherche appliquée sur les techniques d'exploitation des énergies renouvelables et de conception de plans directeurs et d'instruments pour le secteur de l'énergie et les évaluations environnementales destinées aux décideurs. Le Centre continue d'affiner ses connaissances sur l'environnement en les mettant à l'épreuve dans divers contextes géographiques et domaines d'action. En matière d'atténuation des conséquences des changements climatiques, le centre a apporté une importante contribution aux travaux du GIEC ainsi qu'aux débats scientifiques grâce à la publication des conclusions de ses recherches.
281. En ce qui concerne l'utilité des connaissances acquises par le Centre de collaboration, il semble qu'il soit nécessaire qu'il les diffuse de manière plus systématique et qu'il adopte une stratégie de publication afin de mieux diffuser sa documentation et d'en accroître l'utilisation. Bien que les rapports du Centre soient accessibles sur son site web, il conviendrait de s'employer davantage à le faire connaître et à rendre ses contributions accessibles aux établissements de recherche régionaux, aux organismes publics d'aide au développement, aux institutions financières internationales et aux organisations non gouvernementales ainsi qu'aux gouvernements. La Division de la coopération internationale peut fournir une assistance à cette fin.
282. La question de la diffusion, de la présentation et d'une plus grande utilisation des connaissances sur l'environnement est une question importante. Dans les rapports d'évaluation des quatre projets considérés quelques points faibles sont soulignés.

2. CONSÉQUENCES POUR LES GOUVERNEMENTS ET LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES ET RÉGIONALES

283. Les évaluations et les connaissances sur l'environnement produites par le PNUE en collaboration avec des partenaires aux niveaux mondial et régional ont aidé les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations multilatérales et les institutions régionales à réviser leurs politiques et élaborer de nouvelles et stratégies et plans d'action en matière d'environnement ainsi que leurs incidences sur la planification du développement durable. Dans les paragraphes qui suivent certaines incidences notables sont exposées.
284. Le projet du Centre de collaboration du PNUE sur l'énergie et l'environnement (UCCEE) a contribué à l'identification et à la mise au point de mesures d'atténuation rentables pouvant être

utilisées au niveau national. Pour certains pays des politiques et mesures ont également été retenues (en matière d'écotaxes et d'économie d'énergie) qui ont été prises en compte lors de la formulation des politiques nationales dans le domaine de l'énergie. Le Centre peut mener plus avant ses travaux sur la constitution de dossiers nationaux de projets d'atténuation des impacts, sur le recensement des obstacles à leur mise en œuvre ainsi que sur la sélection des politiques et mesures nécessaires.

285. Les activités du Centre ont grandement contribué à l'élaboration des stratégies et politiques du FEM ainsi qu'à leur mise en œuvre en matière d'atténuation des conséquences en lui permettant d'acquérir une plus grande expérience depuis le début des années 1990.
286. Les nouveaux projets entrepris par le Centre l'ont amené à exercer une plus grande influence sur les gouvernements et les banques régionales de développement dans le domaine de la viabilité des politiques et investissements en matière d'énergie. Au niveau national, le projet de développement des entreprises africaines de production d'énergie en milieu rural et l'élément «renforcement des capacités» du mécanisme pour un développement propre ont contribué à l'élaboration de projets visant à accroître le rendement des énergies renouvelables.
287. Les activités du Centre ont également amené les organismes interinstitutions (CNUCED, ONUDI, UNESCO) à fournir des contributions sur les énergies renouvelables et les rendements énergétiques ainsi que sur les mesures d'atténuation des impacts des changements climatiques.
288. Le projet concernant le phénomène El Niño (ENSO) a fait prendre conscience aux gouvernements de la nécessité de formuler des politiques appropriées en matière de gestion des catastrophes et de mettre en place des institutions compétentes. Les pays participants en sont venus à mieux comprendre les questions importantes (établissement de liaisons électroniques) et notamment la nécessité de disposer de données de référence aux fins d'élaboration des politiques et de mise en place d'institutions chargées de prévenir et de gérer les catastrophes, ou de renforcement de celles qui existent déjà. Certains pays ont déjà constitué des bases de données géographiques qu'ils exploitent dans les études sur la vulnérabilité et les recherches connexes. Dans l'ensemble, le projet relatif au phénomène El Niño a permis d'établir d'importants rapports qui ont favorisé l'adoption de politiques et mesures consensuelles concernant ce phénomène. Toutefois, leur impact réel ne peut être déterminé qu'une fois leur mise en œuvre réalisée sur le terrain. Il est recommandé au PNUE d'entreprendre des activités de suivi afin d'évaluer et de déterminer l'incidence du projet relatif au phénomène El Niño, activités à partir desquelles des mesures appropriées pourraient être conçues pour consolider les acquis.
289. La plupart des pays anticipent déjà en matière de prévention, de préparation et d'atténuation des impacts afin d'éviter que les conséquences socio-économiques et écologiques catastrophiques du phénomène El Niño de 1997-1998 ne se renouvellent. Le PNUE et ses partenaires devrait obtenir l'appui des donateurs et des institutions intéressées pour concevoir des dispositifs institutionnels appropriés aux fins de prévention et de gestion efficace des catastrophes.

VII. FICHES D'AUTO-EVALUATION

290. Par ses décisions 2/15 du 28 mai 1984, 13/1 du 23 mai 1985 et 14/1 du 17 juin 1987, le Conseil d'administration a demandé que tous les projets du PNUE soient évalués. Pour s'acquitter de cette obligation, le PNUE établit des rapports d'évaluation de fin d'année.
291. Le Groupe de l'évaluation et du contrôle n'a reçu que 36 fiches d'auto-évaluation, ce qui représente 17,5 % de tous les projets en cours du PNUE (205) en 2001. Des fiches d'auto-évaluation concernant l'élaboration de projets du FEM (PDF-A) n'ont pas été prises en compte dans l'analyse car elles ne soulèvent aucune question importante de conception et de mise en œuvre qui pourrait présenter une utilité pour la formulation et la gestion des projets à l'échelle du système. En ce qui concerne le nombre de fiches d'auto-évaluation communiquées, la tendance est à la baisse puisque les pourcentages sont respectivement de 25, 27 et 17 % respectivement pour 1998, 1999 et 2000.

Tableau 1
Etat d'avancement des projets

	Nombre de projets	Pourcentage
En cours	17	47
Réalisés/Clos	14	39
Réalisés mais non clos	2	6
Terminés	2	6
Non indiqués	1	3
	36	100

292. En conséquence, le PNUE n'a pas entièrement donné suite aux décisions pertinentes du Conseil d'administration ni bénéficié des informations opérationnelles et stratégiques en matière de gestion qu'il aurait pu glaner à partir des fiches d'auto-évaluation.
293. Un plus grand nombre de réponses aurait permis de disposer d'informations suffisantes concernant une gamme étendue de projets grâce auxquelles l'on aurait pu recenser les bonnes pratiques et discerner les difficultés, ce qui aurait pu influencer sur les politiques du PNUE à venir ainsi que sur la conception et la gestion des projets. Parvenir à ce résultat en mettant en place un mécanisme officiel grâce auquel l'on obtiendrait un respect effectif des obligations demeure pour le PNUE un problème à résoudre.
294. Les résultats et les problèmes dont il est fait état dans le présent rapport ne valent pas pour tous les projets du PNUE en cours ou menés à bien. Le nombre de fiches d'évaluation des projets adressés est trop petit pour être représentatif (36 projets sur 205, soit environ 17,5 %) de l'ensemble des projets du PNUE en cours.

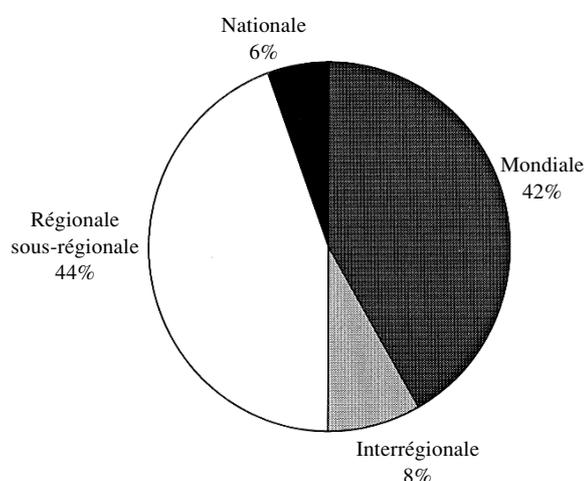
A. PERTINENCE, PORTÉE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

295. Comme cela est indiqué à la figure 1, 44 % des projets pour lesquels des fiches d'auto-évaluation ont été adressées sont des projets régionaux et sous-régionaux tandis que

42 %, 8 % et 6 %, respectivement, sont des projets de portée mondiale, interrégionale et nationale. Cela est conforme au mandat du PNUE en vertu duquel ses efforts devraient être déployés aux niveaux mondial, régional, sous-régional et interrégional.

296. Comme cela est indiqué dans les fiches d'auto-évaluation, les modalités de réalisation des projets correspondent bien au rôle de catalyseurs du PNUE en matière de gestion de l'environnement mondial. Le tableau 2 plus bas montre que 44 % des projets ont été exécutés par des agents externes tandis que 50 % l'ont été par des divisions et des groupes hors siège du PNUE tels que les centres d'activité du programme et les centres de collaboration. Le léger déplacement en faveur d'une réalisation interne des projets par rapport aux années précédentes est principalement dû au fait que le Conseil d'administration a demandé au secrétariat du PNUE de jouer un plus grand rôle dans les domaines pour lesquels les organismes d'exécution et les organisations d'appui ne disposent ni d'un mandat ni des compétences nécessaires.

Figure 1
Portée des projets



297. Comme le montre le tableau 3 ci-dessous, la principale contribution du PNUE aux projets réalisés par des agents externes a consisté à fournir un appui intellectuel théorique : fourniture d'experts, méthodes et approches, coordination, appui technique et examen des rapports techniques et des résultats des projets afin d'en assurer la qualité.

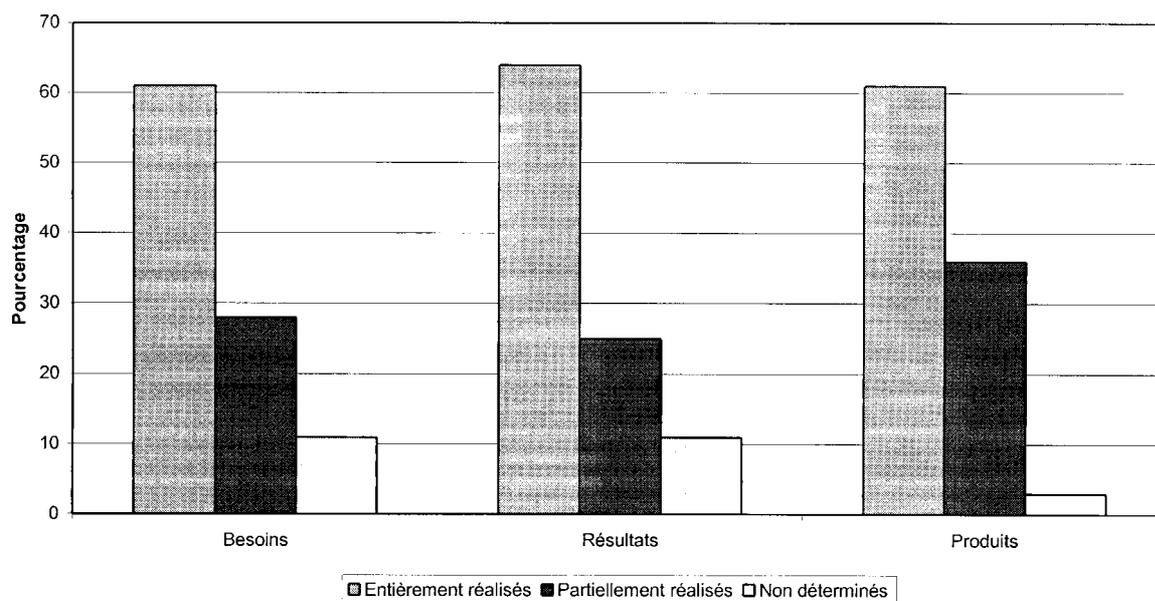
Tableau 2
Modalités de la mise en œuvre

	Nombre de projets (pourcentage)
Interne	50
Externe	44
Non indiqué	6

Tableau 3
Contribution du PNUE

Contributions	Nombre de projets (pourcentage)
Fourniture de services d'experts, de méthodes et d'approches	72
Coordination	22
Examen des rapports techniques, des documents et des résultats pour en assurer la qualité	14
Appui technique	11
Assistance technique	11
Elaboration de projets	11
Appui logistique	3

Figure 2
Degré de réalisation, résultats et produits



B. EFFICACITÉ ET EFFICIENCE

298. Les fiches d'évaluation, établies par les Directeurs de projets eux-mêmes, donnent des renseignements précieux sur la mesure dans laquelle les résultats et produits escomptés ont été obtenus, sur le rapport entre les fonds utilisés et les produits obtenus, sur le respect des délais impartis et des budgets établis et enfin sur le degré d'efficacité dans l'exécution des projets. Dans les paragraphes qui suivent sont résumés les conclusions portant sur ces différents points.

1. PRODUITS ET RÉSULTATS OBTENUS

299. La mesure dans laquelle l'on est parvenu aux résultats et produits escomptés permet de dire si les projets ont atteint ou non leurs objectifs fondamentaux. L'analyse des informations contenues dans les fiches d'auto-évaluation montre que plus de 65 % des projets ont entièrement répondu aux besoins identifiés et permis d'obtenir les résultats et les produits prévus. Par ailleurs, dans près de 30 % des cas la réalisation des objectifs n'a été que partielle (figure 2). Etant donné que 47 % des projets sont en cours, les résultats obtenus sont très bons.

2. FONDS UTILISÉS PAR RAPPORT AUX PRODUITS OBTENUS

300. Le rapport entre les fonds utilisés et les produits obtenus permet de déterminer le degré d'efficacité avec lequel les fonds ont été utilisés pour atteindre les objectifs d'un projet donné. Comme cela est indiqué au tableau 4, 69 % des réponses montrent que les fonds alloués ont permis d'obtenir tous les produits escomptés. Par rapport au montant des dépenses enregistré en 2000, qui représentait 47 % du budget, cela représente un accroissement sensible. Depuis, il y a eu une amélioration par rapport aux résultats mentionnés dans les rapports présentés pour l'année 2000.

Tableau 4
Montant des dépenses par rapport aux produits

	Nombre de projets (pourcentage)
Excellent (100 % du budget dépensé et 100 % de résultats obtenus)	69
Très bien (100 % du budget dépensé et 80-90 % de résultats obtenus)	3
Bien (100 % du budget dépensé et 50-79 % de résultats obtenus)	3
Passable (100 % du budget dépensé et moins de 50 % de résultats obtenus)	3
Non déterminé	22

3. EXÉCUTION DES PROJETS SANS DÉPASSEMENT DES BUDGETS

301. Lorsque les activités d'un projet sont menées à bien sans dépassement du budget on peut dire que le projet a bien été géré sur le plan financier. Comme le montre le tableau 5, 75 % des projets ont été menés à bien sans dépassement budgétaire tandis que 6 % l'ont été sans que la totalité du budget ait été utilisée. Ce bon résultat financier peut-être attribué, entre autres, au fait que les projets ont été bien conçus et que le suivi de leur exécution a été efficace.

Tableau 5
Utilisation des fonds

	Nombre de projets (pourcentage)
Projets réalisés sans dépassement budgétaire	75
Projets ayant entraîné un dépassement budgétaire	0
Projets réalisés sans que la totalité des budgets ait été utilisée	6
Non déterminé	19

4. ACHÈVEMENT DES PROJETS ET DÉLAIS PRÉVUS

302. S'agissant de la période en cours, les fiches d'auto-évaluation indiquent que 39 % des projets ont été achevés dans les délais prévus alors que pour l'année 2000 le pourcentage était de 43 %. Cinquante pour cent des projets n'ont pas été achevés dans les délais prévus. Cela représente une légère amélioration par rapport au 54 % enregistré l'an dernier.

Tableau 6
Achèvement des projets et délais prévus

	Nombre de projets (pourcentage)
Achevés dans les délais prévus	39
Non achevés dans les délais prévus	50
Achevés avant la date prévue	0
Terminés	11

303. Au tableau 7 sont résumées les causes des retards dans l'exécution des projets les plus fréquemment invoquées. Les raisons peuvent être réparties en deux catégories regroupant, l'une, les problèmes de conception, l'autre, les problèmes institutionnels. Les problèmes soulevés par la conception (calendrier des activités prévues erroné, adjonction d'éléments et d'activités, délais impartis pour la réalisation des projets et la communication des rapports) représentent 20 % des raisons pour lesquelles l'achèvement des projets a été retardé. Les problèmes institutionnels sont les suivants : transfert tardif des fonds, retards dans l'approbation des rapports définitifs, début du projet tardif et communication défectueuse entre les organismes d'appui.

Tableau 7
Causes de l'exécution tardive des projets

Causes	Rang
Calendrier des activités prévues mal conçu	1
Cas de force majeure	2
Ajout d'éléments et d'activités aux projets	3
Délais impartis pour l'achèvement des projets et des rapports	4
Transfert tardif des fonds	5
Retard dans l'approbation du rapport final	6
Début du projet retardé	7
Communication défectueuse entre les organismes coopérant/d'appui	8

C. INCITATION

304. Il arrive souvent que les projets du PNUE aient des incidences bénéfiques sur l'environnement qui vont bien au-delà des objectifs et résultats explicitement prévus dans les descriptifs de projets. Le rôle incitatif du PNUE (avantages, retombées, produits dérivés, etc.) est illustré par sa contribution à la mobilisation des fonds destinés à des projets similaires ou aux phases suivantes des projets, à l'avancement des connaissances sur l'environnement et à leur large diffusion auprès des parties prenantes, à l'influence exercée sur la prise de décisions dans d'autres pays ou régions, et à l'élargissement des groupes s'intéressant à l'environnement au-delà des groupes visés par les projets, ainsi que par la plus grande notoriété et crédibilité dont il bénéficie. Bien que ces contributions concrètes fassent partie des objectifs d'ensemble du PNUE, elles ne sont pas souvent explicitement mentionnées dans ses descriptifs de projets. Le succès des activités du PNUE aux niveaux mondial, sous-régional et national, se mesure aussi en grande partie par l'importance du rôle incitatif de ses projets qui se traduisent par les avantages mentionnés plus haut. Ce rôle supplémentaire d'incitateur à caractère général est utile pour déterminer la viabilité des activités et démarches entreprises ou appuyées par le PNUE dans le domaine de l'environnement.
305. Ci-après sont résumés les effets incitatifs des projets pour lesquels des fiches d'auto-évaluation ont été présentées en 2001. Nombre de projets du PNUE ont abouti à des résultats allant bien au-delà de ce qui était prévu dans les descriptifs de projets.

QUELQUES EFFETS INCITATIFS IDENTIFIÉS

1. SUR LE PLAN FINANCIER

306. Il convient de noter parmi ces effets :

- a) Le fait que les gouvernements européens attribuent davantage de fonds aux activités dans le domaine de l'environnement en raison du rôle d'incitation que joue les programmes et projets du Bureau régional pour l'Europe;
- b) Le fait que la réalisation couronnée de succès d'un certain nombre d'activités a suscité l'intérêt de nouveaux donateurs;
- c) Le fait que les projets ont favorisé un cofinancement des gouvernements participants;
- d) Les projets ont attiré de nouveaux fonds en raison de leur succès. Grâce à ces fonds supplémentaires il a été possible d'étendre le programme à d'autres régions;
- e) Les projets ont eu un effet boule de neige en appuyant les efforts des institutions partenaires visant à mobiliser des fonds supplémentaires pour l'exécution d'éléments des projets;
- f) Les projets ont amené le secteur privé à fournir des fonds additionnels;
- g) Les projets ont suscité l'intérêt des organismes publics qui ont fourni des contributions en nature;
- h) Les capitaux d'amorce attribués à de nombreux instituts au titre du projet ont joué un important rôle d'incitation en amenant les pays à investir davantage pour mener à bien des projets similaires.

2. SUR LE PLAN DES CONNAISSANCES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

307. Les effets sont entre autres les suivants :

- a) Les informations sur l'environnement qui figurent dans le rapport sur la planète sont vendues à de nombreuses stations de télévision qui les utilisent aussi à d'autres fins – dossiers, éducation, ventes publicitaires, annonces;
- b) Le Forum mondial sur la biodiversité a permis à un plus grand nombre d'organisations non gouvernementales de participer aux Conférences des Parties à la Convention sur la diversité biologique ce qui a mis un plus grand nombre d'intéressés à même de contribuer à l'élargissement du programme entrepris au titre de la Convention sur la diversité biologique;
- c) Le fait que le Directeur de la Division de la communication et de l'information ait continué à exercer les fonctions de Président du Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU) montre que l'ensemble des organismes des Nations Unies reconnaissent à sa juste valeur la contribution du PNUE dans les domaines de l'information et de la communication;
- d) La stratégie du PNUE en matière de médias et de communication a apporté une contribution au débat sur la conception et la mise en œuvre d'une culture de la communication au sein des organismes des Nations Unies;
- e) Les établissements d'enseignement supérieur utilisent du matériel établi au titre des projets;
- f) Les projets ont incité les universités et les instituts scientifiques compétents à prendre part à la conception d'ensemble du programme;
- g) Les stages de formation ont attiré des participants du secteur privé;
- h) Les projets ont facilité les consultations et l'échange d'informations entre institutions et spécialistes de la région sur des questions d'environnement;
- i) Les projets ont permis de soulever un certain nombre de problèmes d'environnement dans la région et contribué aux recherches et études s'y rapportant qui continuent de prendre de l'ampleur;
- j) Les projets du PNUE ont facilité un brassage d'idées fécond entre les pays d'Afrique occidentale, australe et orientale;
- k) Les méthodes et directives pertinentes du PNUE ont été abondamment utilisées et mises à l'épreuve par un nombre de pays et partenaires dans le cadre de projets d'auto-assistance. Ces projets sont l'occasion de préciser en permanence les connaissances sur les divers aspects des changements climatiques, y compris les mesures d'atténuation et d'adaptation;
- l) La méthode d'analyse du PNUE des pratiques en matière de gestion intégrée des bassins versants aux fins de diagnostic transfrontière, dans le cadre du Programme d'action stratégique, est affinée avec le concours de nombreuses parties prenantes.

3. INFLUENCE SUR LES GOUVERNEMENTS

308. Les projets ont exercé une influence sur les gouvernements comme suit :

- a) Les responsables des pays participants ont eu l'occasion de prendre part aux programmes régionaux de conservation;
- b) Ils ont incité les gouvernements à demander plus fréquemment une assistance au PNUE; incité les donateurs à réagir, encouragé d'autres pays à entreprendre des activités similaires à celles des projets et facilité la coopération entre gouvernements;
- c) Ils ont amené d'autres gouvernements intéressés à demander une assistance technique pour favoriser les initiatives de la société civile dans le domaine de l'environnement, sensibilisé les personnes aux questions d'environnement qui ont de ce fait entrepris des actions en justice pour le protéger;
- d) Les institutions financières internationales et multilatérales ont jugé utile de fournir une formation à leur personnel privilégiant les modes de production moins polluants;
- e) Ils ont donné l'occasion aux responsables de s'intéresser aux questions d'environnement pertinentes;
- f) Le projet concernant l'établissement de rapports nationaux au titre de la Convention sur les changements climatiques a amené à prendre conscience de l'incidence des résultats de l'étude des mesures d'atténuation sur les politiques. Des gouvernements sont davantage conscients de l'importance que revêtent ces études ainsi que de leurs conséquences économiques et financières.

4. CONSÉQUENCE SUR LE RAYONNEMENT DU PNUE

309. S'agissant du rayonnement du PNUE, les conséquences sont les suivantes :

- a) Le PNUE est perçu comme un important protagoniste, bien que les ressources financières dont il dispose soient limitées, car il offre un cadre neutre au sein duquel des négociations politiques délicates peuvent se dérouler ;
- b) Ses partenaires fournissent des fonds et permettent d'éviter les doubles emplois avec d'autres organisations mais aussi ils donnent au PNUE un plus grand rayonnement et une plus grande crédibilité dans les régions.

D. ENSEIGNEMENTS TIRÉS

310. A partir des informations fournies par les fiches d'auto-évaluation, il est possible de tirer un certain nombre d'enseignements de l'exécution des projets. Ces enseignements, que l'on a regroupés en grandes catégories, concernent la mobilisation des fonds, la participation des parties prenantes, les arrangements institutionnels à l'appui de l'exécution des projets, la conception des projets et enfin la mise en œuvre des activités de facilitation.

311. En se dotant d'un cadre approprié de gestion des connaissances, le PNUE mettra à profit ces importantes leçons empiriques pour élaborer ses politiques et programmes futurs ainsi que pour concevoir et mettre en œuvre ses projets à l'avenir.

ENSEIGNEMENTS TIRÉS

1. FINANCEMENT

312. Les mandats et domaines de compétence des protagonistes prenant part aux programmes d'action régionaux et mondiaux devraient être définis en évaluant de manière réaliste la possibilité d'obtenir les fonds nécessaires pour réaliser les programmes et en prenant en compte les mécanismes de financement de programmes similaires existants.
313. Le PNUE devrait continuer à encourager les autorités nationales à fournir des contributions financières aux fins de mise en œuvre des projets de façon à favoriser la main-mise nationale sur ces projets.
314. Etant donné la modicité des ressources financières et humaines du PNUE et le rôle d'incitateur qu'il joue en matière de gestion de l'environnement mondial, il est nécessaire de développer sa collaboration avec d'autres partenaires éventuels. Il est notamment nécessaire d'obtenir la participation directe du secteur privé et des banques privées à la mise en œuvre des projets aux niveaux local, national et régional.

2. PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES AUX ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

315. D'après les résolutions des sommets mondiaux et les décisions des différentes sessions du Conseil d'administration du PNUE, le PNUE doit s'employer davantage à favoriser la participation des intéressés au programme sur l'environnement (grands groupes de parties prenantes, y compris les organisations non gouvernementales, les associations de femmes et de jeunes et les organisations communautaires d'une façon générale) en veillant à ce que les projets les visent expressément. Leur participation permet de mieux réaliser les projets et d'en accroître l'impact tout en touchant un plus grand nombre d'intéressés aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial.
316. La pleine participation des agriculteurs et d'autres utilisateurs des ressources naturelles aux projets sur la biodiversité, du stade de leur conception à ceux de leur exécution et de leur évaluation, est encourageante. Il est très important de prendre conscience de l'utilité de leurs connaissances dans le domaine de l'agrodiversité (biodiversité agricole et gestion de cette ressource); ces connaissances sont utiles lorsque les agriculteurs participent à l'éducation de leurs collègues profanes car ils parlent le même langage technique. Ils jouent un rôle inestimable en ce qui concerne la diffusion des informations au sein des communautés rurales.
317. Lorsque la réalisation d'un projet est caractérisée par la participation enthousiaste des communautés, ses objectifs sont atteints. La participation des communautés, qu'elle soit suscitée par des particuliers ou par la puissance publique, est décisive en ce qui concerne la viabilité du développement communautaire.

3. QUESTIONS DE PROGRAMMATION ET QUESTIONS TECHNIQUES

318. Il est nécessaire que la formulation des programmes de gestion de la biodiversité marine et côtière soit sous-tendue par l'approche écosystémique. Parce que les questions de biodiversité sont d'ordre multidisciplinaire, leur solution suppose la participation d'un grand nombre de

secteurs connexes permettant de définir les niveaux d'intervention et les méthodes à utiliser pour assurer une meilleure conservation des espèces, de leurs habitats et des écosystèmes.

319. L'approche écosystémique utilisée dans le cadre du projet intitulé «Population, gestion des terres et modification de l'environnement» est considérée comme une contribution utile au domaine que constitue la biodiversité agricole. Nombre d'organismes empruntent progressivement cette voie. Par son caractère intégrateur, ce projet international a contribué à orienter les recherches et les expérimentations dans différents milieux et contextes sociaux.
320. Comme en témoigne le projet ci-dessus, la participation de nombreuses catégories de parties prenantes demeure l'élément fondamental des projets couvrant l'ensemble des bassins. C'est en fait une condition préalable qui garantit la compatibilité des données rassemblées sur les divers écotones et écorégions d'un bassin. Ces données orientent les analyses transfrontières qui sous-tendent l'élaboration et la formulation de mesures stratégiques visant l'ensemble des bassins. Parvenir à une plus grande coordination des équipes chargées des sous-projets est également une mesure essentielle si l'on veut atteindre le degré d'intégration des programmes nécessaire pour qu'une analyse et une stratégie portant sur l'ensemble du bassin soient possibles.
321. Le PNUE devrait veiller à ce que toute activité de suivi future concernant les projets de préservation des sanctuaires naturels de la biodiversité soit fondée sur les connaissances scientifiques et sociales nécessaires.

4. DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE

322. Recourir à des experts compétents dans le cadre des mécanismes de préparation des projets (PDF) permet de s'assurer que l'élan créé par les parties prenantes et les donateurs sera maintenu.
323. Parce que la surveillance des risques d'inondation sur le terrain est une opération complexe, il convient de lui consacrer plus de temps ainsi que du personnel scientifique mieux formé qui sera affecté à des projets de pays en développement.
324. Les grands projets multinationaux et multidisciplinaires supposent un plus grand engagement des organismes de collaboration, un esprit d'équipe et un dispositif permettant de faire preuve de souplesse pour résoudre les problèmes qui apparaissent au cours de leur exécution.
325. En l'absence d'un mécanisme de surveillance systématique, des projets inefficaces sont poursuivis alors qu'ils donnent peu de résultats.
326. L'examen intergouvernemental périodique des objectifs et priorités des programmes d'action mondiaux et régionaux du PNUE permet de maintenir l'intérêt que les responsables politiques portent à ces programmes. La nécessité de les réorienter pour faire face aux nouveaux problèmes, le cas échéant, et la question de la mobilisation des fonds, qui sont souvent des questions dont la réussite des programmes dépend, ne cessent de retenir l'attention et de rendre les programmes pertinents.
327. L'appui des gouvernements et des institutions d'accueil est essentiel et indispensable en période de crise.

5. CONCEPTION

328. La démarche consistant à engager les intéressés dans l'évaluation des écosystèmes se révèle être un effort payant. Très précisément, le fait de faire participer des particuliers et des organisations appartenant à des régions géographiques diverses amènent les gouvernements, qui sont en fin de compte ceux qui utiliseront les informations, à accorder du crédit à ces

évaluations. Il est également probable que les particuliers et institutions qui prendront part à la mise au point des projets de suivi, les exploiteront.

6. ACTIVITÉS DE FACILITATION ENTREPRISES AU TITRE DE LA CONVENTION SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

329. Il faut davantage veiller à assurer une transition sans heurts entre les activités de facilitation et les projets financés par le FEM et d'autres donateurs, visant à donner effet aux priorités identifiées dans les plans d'action nationaux stratégiques relatifs à la biodiversité et faire en sorte que sur le terrain la conservation et l'exploitation viable de la biodiversité soit bien réelle.
330. Il est impératif que le PNUE/FEM présentent un schéma d'orientation détaillé aux organismes d'exécution et aux organisations chargés de la mise en œuvre et qu'ils suivent de près l'élaboration des projets de façon à s'assurer qu'un des produits de qualité seront remis à temps.
331. La collaboration entre experts et partenaires de divers pays représente une importante contribution technique et intellectuelle garante du succès des projets en matière de changements climatiques, notamment dans les régions en développement.
332. On a estimé que les objectifs des activités de facilitation étaient trop ambitieux compte tenu des calendriers fixés pour les projets, du montant des financements et de la modicité des moyens techniques disponibles dans les pays en développement. À l'avenir il conviendra de faire preuve de plus de modestie tant en ce qui concerne les objectifs que les produits.
333. Pour que les projets du PNUE/FEM soient couronnés de succès, il faut que des partenariats stratégiques soient conclus avec des organismes d'exécution efficaces.
334. Si au moment de la formulation des activités de facilitation l'on se méprend sur les besoins des pays en matière de formation on nuit à l'efficacité de la mise en œuvre des projets. Procéder à une évaluation poussée de ces besoins tout en planifiant la mise en œuvre sur le terrain, pourrait aider à fournir la formation requise dans les pays où les projets sont entrepris. Sur la base de cette évaluation l'on pourrait alors concevoir des programmes de formation répondant à la demande et pouvant être exécutés. Cette approche permettrait de constituer des équipes d'experts disposant de compétences complémentaires. Elle se traduirait aussi par une amélioration des compétences des formateurs et par une plus grande crédibilité quant aux résultats à escompter.
335. La conception des projets a quelque peu manqué de réalisme en ce qui concerne les délais requis pour conclure officiellement les accords avec les gouvernements et amener les pays participants à éprouver le sentiment qu'il s'agit de projets nationaux. Le succès des projets au niveau des pays dépend de l'engagement et de la contribution des correspondants et des coordonnateurs de projets nationaux. En s'employant à favoriser et à obtenir cet engagement au cours de l'élaboration des propositions de projets, il est possible de créer un profond sentiment d'adhésion aux projets et d'assurer leur mise en œuvre efficace.

E. PROBLÈMES RENCONTRÉS

336. Au tableau 8 sont résumés les problèmes rencontrés tels qu'indiqués dans les fiches d'auto-évaluation. Ces problèmes sont récurrents comme le montre le Rapport annuel d'évaluation 2000 du PNUE, phénomène que l'on peut attribuer à la nécessité de renforcer le mécanisme de réaction aux évaluations du PNUE au sein du système de gestion d'ensemble.

Tableau 8
Problèmes rencontrés

Problèmes	Origine des problèmes	Conséquences
FINANCIERS		
<ul style="list-style-type: none"> ● Ressources allouées tardivement 	<ul style="list-style-type: none"> ● Problèmes opérationnels apparus au moment de l'introduction du système IMIS 	<ul style="list-style-type: none"> ● Activités et produits retardés
<ul style="list-style-type: none"> ● Transfert tardif des fonds 	<ul style="list-style-type: none"> ● Lenteur de la démarche d'intégration des descriptifs de projets PNUE/FEM ● Introduction du système informatisé d'administration IMIS 	<ul style="list-style-type: none"> ● Début de mise en œuvre des activités retardé
<ul style="list-style-type: none"> ● Financement insuffisant 	<ul style="list-style-type: none"> ● Les gouvernements n'ont pas tenu leurs engagements ● Le versement des contributions n'est ni garanti ni régulier ● Le montant des allocations financières est limité et leur versement incertain ● Le montant des contributions du PNUE au titre des activités essentielles est limité ● Les gouvernements ont réduit les montants de leurs contributions 	<ul style="list-style-type: none"> ● Retard dans l'exécution des projets ● Le personnel consacre une partie de son temps à la mobilisation des fonds au lieu de s'occuper d'activités concrètes ● Le PNUE n'a guère la possibilité d'exercer une plus grande influence ● La possibilité d'étendre les activités est délibérément limitée
<ul style="list-style-type: none"> ● Les fonds nécessaires n'ont pas été rassemblés à temps 	<ul style="list-style-type: none"> ● Il faut du temps à un pays donateur pour examiner les propositions 	<ul style="list-style-type: none"> ● Les activités ont débuté lentement
<ul style="list-style-type: none"> ● Financement insuffisant 	<ul style="list-style-type: none"> ● Le Fonds pour l'environnement n'a versé aucune allocation ● Les engagements ont été partiellement tenus 	<ul style="list-style-type: none"> ● Un temps considérable est consacré à la collecte de fonds ● Il est nécessaire de mobiliser des fonds d'origine externe pour s'assurer les compétences requises et recruter les consultants ● Achèvement du projet retardé
<ul style="list-style-type: none"> ● Un important donateur (WWF) a cessé de financer le Rapport sur la Terre 	<ul style="list-style-type: none"> ● Le WWF a estimé que les programmes entrepris au titre du Rapport sur la Terre correspondaient de plus en plus à la mission mondiale du PNUE et il s'est senti marginalisé de ce fait 	<ul style="list-style-type: none"> ● De graves difficultés seront éprouvées en 2002 en ce qui concerne la présentation du Rapport sur la Terre à la télévision car le PNUE n'a pas prévu un appui financier à cet effet
INSTITUTIONNELS		
<ul style="list-style-type: none"> ● Pas de correspondance entre la stratégie et les ressources disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> ● Les activités et objectifs du programme sont insuffisamment précis 	<ul style="list-style-type: none"> ● Il est difficile d'influer sur tous les aspects des objectifs du programme
<ul style="list-style-type: none"> ● Etablissement tardif des mémorandums d'accord et des accords connexes 	<ul style="list-style-type: none"> ● Le recrutement des correspondants nationaux et des coordinateurs de projet a été lent ● L'accord officiel entre les pays participants a été plus lent à conclure que prévu ● L'organisation et la tenue des ateliers ainsi que le début des activités de renforcement des capacités dépendaient de la signature officielle des accords 	<ul style="list-style-type: none"> ● Le début des activités a été tardif tout comme l'exécution des projets
<ul style="list-style-type: none"> ● Les formalités d'approbation des projets et du financement ont été lentes 	<ul style="list-style-type: none"> ● Les procédures publiques internes d'approbation du financement sont lentes 	<ul style="list-style-type: none"> ● Le début des activités a été tardif ● La mise en œuvre des activités a été retardée

Problèmes	Origine des problèmes	Conséquences
<ul style="list-style-type: none"> • Les gouvernements partenaires ont eu du mal à mettre en place un mécanisme efficace de coordination • Les moyens institutionnels de gestion des projets étaient insuffisants • Le descriptif de projet du PNUE/FEM a été approuvé avec retard 	<ul style="list-style-type: none"> • Les correspondants nationaux n'ont pas eu les moyens de concrétiser les décisions sous forme d'activités et de projets précis • Le personnel de haut niveau affecté au projet est parti • Il a été procédé à la restructuration des institutions publiques au cours de l'exécution du projet • Le personnel national affecté au projet a changé en raison des promotions et transferts • Le processus d'intégration du descriptif de projet du PNUE/FEM a été long 	<ul style="list-style-type: none"> • Les plans d'action stratégiques ont été mis en œuvre avec retard • Retard important dans la communication des rapports et piètre qualité des produits • Les activités ont été entreprises et achevées avec retard • Le projet a été achevé avec retard • Le délai d'approbation du projet ayant été long il a fallu procéder à des remaniements car les besoins avaient changé entre temps
<p>PROGRAMMATIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le plan et la stratégie de gestion élaborés étaient defectueux • L'organisation de l'atelier s'est heurtée à des difficultés logistiques • Coordination des projets defectueuse • Le matériel de formation a été établi et publié avec retard 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution insuffisante du PNUE • Il a été difficile de sélectionner des participants qualifiés dans le pays • Les projets de facilitation des activités dans le domaine des changements climatiques n'ont pas bénéficiés de l'appui politique nécessaire • Le recrutement de consultants compétents n'a pas été possible et l'organisme d'exécution ne disposait que d'un petit nombre de spécialiste 	<ul style="list-style-type: none"> • Incertitude quant à la gestion à long terme de la réserve de faune • Le début et l'achèvement des activités a été retardé ainsi que l'obtention de résultats • Bien que les activités aient été menées à bien, le premier rapport national a été remis avec retard • Les projets ont donné des résultats avec retard

VIII. LE RÔLE DE L'ÉVALUATION DANS LA GESTION STRATÉGIQUE

A. INTRODUCTION

337. Le PNUE a conçu et mis en place un système lui permettant de rendre compte de la façon dont il s'acquitte de ses responsabilités comme l'Assemblée générale et son Conseil d'administration le lui demandent. Les résolutions 37/234, du 21 décembre 1982, et 40/240, du 18 décembre 1985, de l'Assemblée générale régissent les activités du système des Nations Unies, y compris le PNUE, en matière d'évaluation. Les règlements et règles régissant la planification des programmes, les aspects programmatiques de la budgétisation, et la surveillance de la mise en œuvre des méthodes d'évaluation, adoptés par l'Assemblée générale en 1982 et révisés en 2000 (ST/SGB/2000/8 du 19 avril 2000), s'appliquent également aux évaluations. Les décisions 12/15, 13/1 et 14/1 du Conseil d'administration du PNUE, qui s'inspirent de ces résolutions de l'Assemblée générale, disposent que tous les projets et activités du PNUE sont évalués.
338. Les évaluations jouent un rôle efficace car elles permettent au PNUE de s'acquitter de l'obligation de rendre des comptes, comme l'Assemblée générale des Nations Unies et son instance dirigeante lui enjoignent de le faire, comme cela est indiqué plus haut, ainsi que les donateurs en général. En outre, les évaluations jouent un rôle stratégique dans les efforts que ne cesse de déployer le PNUE pour améliorer la réalisation des programmes, car elles permettent de déceler les points forts et les carences des politiques, stratégies, programmes et projets en matière d'environnement aux stades de la conception, de la gestion, de la mise en œuvre et de la surveillance. Les évaluations servent donc au PNUE de moyen de gestion, qu'il s'agisse pour lui de s'acquitter de ses obligations en matière de respect des règles convenues ou d'améliorer ses politiques et stratégies qui auront une incidence sur l'environnement, en mettant à profit l'expérience acquise.
339. Dans le présent chapitre, on examine la question de l'efficacité avec laquelle le PNUE recourt aux évaluations en tant que moyen de gestion stratégique. Les évaluations sont utiles au PNUE dans la mesure où leurs conclusions, les enseignements qu'elles permettent de tirer, les connaissances sur l'environnement qu'elles fournissent et les recommandations auxquelles elles aboutissent sont mis à profit ou exploités par tous les responsables du PNUE. Les évaluations cherchent à déterminer l'efficacité des mécanismes de contrôle en place et mettent le PNUE mieux à même de constituer un savoir.
340. L'autre question consiste à déterminer le rôle et les moyens du Groupe de l'évaluation et du contrôle en tant qu'important organe chargé de favoriser la collecte, la compilation, l'affinement et la diffusion des connaissances acquises et des enseignements tirés dans le cadre des activités découlant du mandat et de la mission du PNUE. Dans quelles mesures le Groupe incite-t-il le PNUE à exploiter ses produits pour concevoir ses politiques, programmes et projets dans le cadre d'une stratégie?

B. SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DES ÉVALUATIONS

341. Dans l'ensemble, le PNUE s'acquitte des obligations que lui imposent l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil d'administration aux fins d'évaluation de tous ses programmes. Toutefois, il doit encore amener les divisions à faire preuve de plus de responsabilité en ce qui concerne la présentation des fiches d'auto-évaluation.

342. On constate une amélioration en ce qui concerne la suite donnée aux recommandations figurant dans les évaluations. Les douze évaluations en profondeur et sur dossier menées à bien en 1999 comportaient des plans visant à donner effet aux recommandations qu'elles contenaient. Cinquante-six pour cent des 134 recommandations qui y figuraient ont déjà été appliquées, 16,7 % sont en cours d'application et 4,7 % ont été mises en œuvre. Seulement 22,6 % d'entre elles n'ont pas encore été suivies d'effet. C'est là une nette amélioration par rapport aux années précédentes.
343. Les questions sur lesquelles portent les recommandations qui n'ont pas été suivies d'effet sont importantes et doivent être traitées par la direction du PNUE. L'analyse des causes de cette situation montre que 15 recommandations devaient être appliquées dans le cadre des sous-programmes relatifs à la protection des ressources biologiques et des terres pour lesquelles aucune structure distincte n'est prévue dans l'organigramme du PNUE. S'agissant des autres recommandations, les directeurs de programme indiquent qu'il n'a pas été possible de leur donner effet car il n'a pas été possible de s'assurer les fonds nécessaires aux différentes phases prévues.
344. Si l'on compare les chiffres concernant la suite donnée aux recommandations figurant dans les évaluations des projets relatives à l'année 2000 et à l'année 1999 on constate qu'il y a eu une nette amélioration. Il est actuellement donné effet à 50 % des recommandations figurant dans les évaluations relatives à l'année 2000. S'agissant de l'autre moitié des recommandations (soit 71 figurant dans sept évaluations de projets), les divisions concernées n'ont toujours pas adressé de plans au Groupe concernant la suite à leur donner. Plus de 50 % de ces recommandations concernent des projets de facilitation portant sur les changements climatiques qui, selon la Division d'élaboration des politiques de l'environnement et du droit, seront exécutés par les gouvernements au fur et à mesure que la Réunion des Parties prendra des décisions au sujet du financement des phases successives. Il n'y a pas non plus de plans concernant la suite à donner aux 18 autres recommandations car le financement de leurs phases successives n'est pas toujours pas prévu. Ces recommandations concernent deux projets intitulés l'un «Participatory Approach to Managing the Environment: an Input to the Inter-American Strategy for Participation» et, l'autre, qui relève de la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie, «Training on Environmental Management for Industry and Business in Thailand».
345. Le PNUE a donné suite dans une large mesure aux recommandations relatives aux politiques et programmes d'importance stratégique qui figurent dans le rapport annuel d'évaluation 1999. Le rapport annuel d'évaluation 2000 contient plusieurs recommandations stratégiques et notamment celles qui demandent que les méthodes d'élaboration des politiques du PNUE et son cadre de gestion des connaissances soient soumis à examen. Une autre importante recommandation concernait la nécessité de renforcer les liens internes entre les sous-programmes en constituant des équipes chargées de programmes portant sur des thèmes et des secteurs donnés qui auraient pour fonction d'examiner les propositions de programmes et de projets de façon que les questions d'environnement pertinentes soient prises en compte et que la cohérence et la complémentarité des programmes des divisions soient assurées. Dans le rapport annuel d'évaluation 2001 figurent des recommandations supplémentaires qui visent à compléter et à renforcer celles qui sont contenues dans le rapport 2000. Il conviendrait d'accorder l'importance requise à la suite qui sera donnée à ces recommandations car cela pourrait avoir pour effet d'améliorer considérablement l'exécution des programmes du PNUE à long terme. En conséquence, la direction du PNUE a présenté des plans bien conçus pour donner suite aux recommandations ci-dessus en 2002 (voir annexe V).
346. Comme en témoigne le paragraphe précédent, il est clair que le PNUE est de plus en plus capable de donner suite aux recommandations figurant dans les évaluations. Il importe toutefois d'examiner les raisons ayant motivé la non-application des recommandations visées aux paragraphes 140 et 141 plus haut. Il faut que le Groupe de la gestion constitué de hauts responsables du PNUE ainsi que la Division de l'élaboration des politiques de l'environnement

et du droit se penchent sur la question de l'applicabilité et de la pertinence des recommandations du rapport d'évaluation 1999 concernant les sous-programmes portant sur la préservation des ressources biologiques et des terres afin de déterminer s'ils sont suffisamment intégrés et s'ils sont suffisamment pris en compte par la programmation en cours du PNUE. L'efficacité de la structure fonctionnelle du PNUE peut être accrue en reliant les thèmes environnementaux dont s'occupent actuellement toutes les divisions organiques, dans le cadre d'une politique et d'un système de programmation bien établi comme il en a été question au chapitre IV.

347. La plupart des recommandations concernant les activités de facilitation dans le domaine des changements climatiques figurant au paragraphe 141 plus haut ne visent pas nécessairement des pays précis. L'on pourra tenir compte des recommandations visant des pays donnés lorsque les diverses phases des projets seront formulées et mises en œuvre à mesure que les fonds nécessaires auront été obtenus. Les recommandations portant sur les problèmes de programmation et les problèmes institutionnels communs à divers projets de pays toutefois seront rassemblées et utilisées pour formuler des projets de facilitation concernant d'autres pays semblables à ceux entrepris au titre de la Convention sur les changements climatiques. Le Groupe de l'évaluation et du contrôle et la Division de l'élaboration des politiques de l'environnement et du droit devraient également résumer les enseignements tirés et les problèmes rencontrés lors de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des activités de facilitation conçues au titre de la Convention sur les changements climatiques et exécutées par le PNUE et en faire bénéficier le FEM ainsi que d'autres organismes d'exécution du Fonds.
348. Le Groupe de l'évaluation et du contrôle devrait soulever les importantes questions concernant l'application des recommandations aux deux niveaux de la prise de décisions existant. Dans le premier cas il s'agirait des réunions présidées par le Directeur exécutif adjoint auxquelles assistent les directeurs des divisions et des bureaux régionaux pertinents, les directeurs de programmes et le Chef du Groupe de l'évaluation et du contrôle et dont l'objet est d'examiner les recommandations touchant la programmation figurant dans les rapports d'évaluation et des sous-programmes et projets. Le Groupe de la gestion constitué de hauts fonctionnaires, qui se réunit tous les six mois, en juin et décembre, pour examiner les recommandations intéressant les politiques rassemblées et présentées par le Groupe de l'évaluation et du contrôle, y compris celles qui figurent dans les rapports annuels d'évaluation du PNUE, offre une autre possibilité de débattre de cette question. Tant la Direction du PNUE que le Groupe de l'évaluation et du contrôle devraient tirer parti de ces réunions qui, si elles étaient convenablement et régulièrement mises à profit, permettraient de mettre le PNUE mieux à même d'exploiter son expérience.

C. EXPLOITATION INTERNE DES ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET REMÈDES APPORTÉS AUX PROBLÈMES RENCONTRÉS

349. Les problèmes de financement, institutionnels et de programmation dont il est fait état dans les évaluations des projets visés aux chapitres IV à VI et au chapitre VII (Résumé des fiches d'auto-évaluation) ont pour origine des difficultés chroniques. La plupart de ces difficultés montrent qu'il est nécessaire de développer les moyens du personnel du PNUE en matière de conception et de gestion des projets pour qu'ils puissent mettre à profit les évaluations et, d'une façon générale, pour que les connaissances en matière de gestion soient développées. La Direction du PNUE a admis qu'il s'agissait d'une question stratégique et a, de ce fait, envisagé de procéder à une étude de son système de gestion des connaissances.
350. Le PNUE a entrepris de recenser les bonnes pratiques et de dégager les enseignements tirés de la mise en œuvre de ses programmes ainsi que des activités menées à bien par d'autres organisations ou communautés. Il convient de noter à cet égard son initiative concernant les activités couronnées de succès dans le domaine de la lutte contre la dégradation des terres et la désertification. En attribuant un prix (intitulé « Sauver les Terres arides ») à plus de 25 projets

et activités communautaires entrepris au titre de ce programme, afin de témoigner de leur importante contribution à la prévention de la dégradation des terres ou à la remise en état des terres dégradées à l'aide de méthodes et pratiques appropriées, un grand écho a été donné à ces initiatives. La Division de la mise en œuvre des politiques d'environnement a également constitué une base de données sur les meilleures pratiques à utiliser pour réaliser des projets concernant plusieurs types d'écosystèmes et questions d'environnement. Cette base de données pourra bientôt être consultée sur le site web du PNUE.

351. Dans le présent rapport annuel d'évaluation du PNUE, on recense un ensemble d'enseignements tirés de la réalisation des programmes du PNUE (voir chapitres IV à VII). Cependant, le PNUE n'a toujours pas mis en place un mécanisme à l'échelle du système permettant d'affiner, de diffuser et d'exploiter les enseignements tirés des bonnes pratiques identifiées dans les évaluations.

D. MOYENS DU GROUPE DE L'ÉVALUATION ET DU CONTRÔLE

352. Sous la conduite et avec le plein appui de la Direction du PNUE, on a assisté au cours des dernières années à une amélioration de la qualité et de la portée des activités du Groupe de l'évaluation et de contrôle. Retenons parmi ces importantes améliorations les suivantes :

- a) Mise en place d'un site web consacré aux rapports d'évaluation du PNUE. De nouveaux rapports d'évaluation des projets et les rapports d'évaluation annuels peuvent être consultés sur le site web www.unep.org/eou. Ce site permettra au PNUE de nouer des liens avec d'autres organismes des Nations Unies grâce auxquels il sera procédé à un échange de données d'expérience et à l'exploitation de l'expérience acquise par d'autres dans le domaine de l'évaluation;
- b) Le Groupe de l'évaluation et du contrôle a constitué une base de données informatisée permettant de suivre l'état d'avancement de l'application des recommandations des rapports d'évaluation. Cette base de données a déjà facilité le suivi et renforcé le mécanisme du PNUE permettant d'exploiter les évaluations en améliorant les communications entre les divisions et directeurs de programme. L'affinement de la base de données se poursuit toutefois et nécessite la coopération permanente des divisions.

353. La qualité des rapports d'évaluation a également été améliorée dans la mesure où les analyses sont plus rigoureuses et où les enseignements tirés ainsi que les obstacles aux programmes et projets sont mis en relief. Il se peut que ces améliorations soient à mettre au compte d'un affinement des indicateurs utilisés pour les évaluations et au fait que depuis peu on ne cesse de préciser la portée des évaluations et des attributions des évaluateurs. Cette démarche, qui est de nature à permettre d'évaluer de manière plus rigoureuse et de façon indépendante les résultats du PNUE, a mis le Groupe de l'évaluation à même de formuler plusieurs recommandations en matière de politique et de programmation stratégiques. Donner suite à ces recommandations permettrait de vraiment influencer sur la réalisation d'ensemble du programme du PNUE à long terme.

354. Le défi que devra relever le PNUE à long terme consistera à donner un caractère officiel plus accusé à sa fonction d'évaluation et à développer les moyens du Groupe de l'évaluation et du contrôle de façon qu'il puisse continuer de mieux appuyer le PNUE dans la réalisation de ses programmes et l'exercice de ses responsabilités.

Annexe I

MANDAT DU RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL 2001

Le rapport d'évaluation annuel 2001 vise à fournir une analyse complète et une évaluation objective des résultats obtenus par le PNUE en 2001, les principaux objectifs étant de partager les résultats de l'évaluation avec les gouvernements et de permettre au PNUE d'utiliser ce rapport comme un outil de gestion. Ce rapport d'évaluation constitue aussi un moyen pour le PNUE de s'acquitter de son obligation redditionnelle envers son Conseil d'administration, les donateurs, les partenaires et l'Organisation des Nations Unies.

Le rapport d'évaluation est un résumé de l'exécution du programme du PNUE en 2001 et il est axé sur les principales questions découlant de l'analyse. L'approche thématique permet de mieux saisir les grands thèmes qui se dégagent des évaluations et permettra au PNUE de déterminer les résultats d'ensemble de ses activités. L'accent sera mis sur l'impact de l'évaluation sur la gestion des programmes et des projets et sur la formulation des politiques.

Le rapport d'évaluation annuel 2001, produit par le Groupe de l'évaluation et du contrôle, portera sur les divers aspects du travail du PNUE en analysant et en résumant les résultats des évaluations par sous-programmes et par divisions, des évaluations de projets et des fiches d'auto-évaluation présentées au Groupe en 2001 (voir liste jointe). Des entretiens avec des responsables du PNUE compléteront l'examen des rapports sur les évaluations, des descriptifs de projets, des rapports d'activité et des publications. Le cas échéant, l'analyse statistique sera appliquée à certains aspects de l'évaluation, comme les écarts budgétaires et la durée des projets/programmes. Le rapport d'évaluation déterminera également si et comment les recommandations du rapport d'évaluation annuel 2000 ont été appliquées et quel a été leur impact sur l'exécution des programmes du PNUE en 2001.

Plus précisément, ce rapport d'évaluation fournira un résumé des projets évalués, dans une suite logique, qui englobe les principales facettes de l'évaluation : pertinence, efficacité, efficacité et impact. Il contiendra aussi un résumé des mesures prises à la suite des recommandations du rapport d'évaluation annuel 2000 et de la réaction des responsables du PNUE à ce rapport.

1. PERTINENCE ET VALIDITÉ

Déterminer la pertinence des sous-programmes et des projets par rapport aux programmes de travail pour 1998-1999 et 2000-2001, en prenant note des priorités et des plans généraux du PNUE, y compris le mandat du PNUE et les décisions du Conseil d'administration. Il y lieu de déterminer :

- si les objectifs des sous-programmes concordent avec les buts fixés par le PNUE et si les projets constituent un moyen valable et approprié de parvenir à ces buts;
- si les produits et résultats attendus des sous-programmes ou des projets contribuent à la réalisation des objectifs et des buts à long terme du PNUE;
- si les sous-programmes et les projets sont appropriés pour réaliser les priorités du PNUE;
- si les mesures de planification stratégique prévues dans les sous-programmes/projets relèvent de modes de fonctionnement pertinents. (Cela inclut un examen de l'enchaînement logique et de la nature des activités au regard du programme de travail);
- si la qualité et l'utilité des produits des projets contribuent à la réalisation des résultats et des objectifs globaux;

- si les sous-programmes et les projets répondent bien aux besoins et aux problèmes environnementaux recensés.

2. EFFICACITÉ ET EFFICIENCE

Examiner l'efficacité des sous-programmes et des projets :

- en évaluant la gestion et les systèmes financiers qui ont déterminé l'exécution des sous-programmes et des projets;
- en enquêtant sur les mécanismes opérationnels, l'accent étant mis sur la manière dont le PNUE appuie les activités et les projets;
- en déterminant l'efficacité des procédures administratives, des systèmes financiers et des dispositions institutionnelles du PNUE, notamment l'efficacité avec laquelle le PNUE a collaboré avec d'autres organisations et organismes, et les effets sur l'exécution des sous-programmes et des projets;
- en déterminant l'efficacité du PNUE dans l'exécution des programmes par un examen de l'exécution des sous-programmes et des projets.

3. IMPACT

Examiner l'impact qu'a le PNUE sur la gestion durable de l'environnement :

- en étudiant la fonction catalytique que privilégie le PNUE, y compris le cas échéant en expliquant la manière dont elle a influé sur les politiques, les stratégies et d'autres activités des organismes coopérants, des gouvernements et des partenaires;
- en déterminant les progrès accomplis dans la réalisation de résultats à long terme et la manière dont ces résultats ont influé sur l'environnement;
- en déterminant la valeur des résultats des sous-programmes et des projets à partir de tout processus de suivi, comme le contrôle et la présentation de rapports;
- en évaluant l'utilité et l'impact des produits, y compris lorsque cela est possible les avis des bénéficiaires;
- en jugeant de la contribution des produits et des activités à l'amélioration de la qualité de l'environnement et à la réalisation du développement durable.

4. POLITIQUE GÉNÉRALE ET GESTION STRATÉGIQUE

Examiner l'impact du processus d'évaluation du PNUE sur l'élaboration des politiques, de la gestion stratégique et de la programmation, pour déterminer si et dans quelle mesure l'évaluation :

- influe sur l'élaboration des politiques;
- contribue à la gestion stratégique;
- a un impact sur la programmation future.

En outre, le rapport exposera les produits et les méthodes d'amélioration découlant de l'analyse. Cela doit être réalisé en plusieurs étapes :

- a) Indiquer les principaux domaines de préoccupation mis en évidence par l'analyse, en sériant les questions comme suit :
- préoccupations de politique générale, telles que dispositions institutionnelles, procédures administratives et arrangements de financement;
 - préoccupations liées aux sous-programmes et aux projets, telles que l'exécution, la gestion, l'obtention de résultats, le contrôle et le suivi.
- b) Elaborer des recommandations sur les préoccupations touchant tant les politiques générales que les sous-programmes et les projets, qui:
- tirent parti des enseignements tirés de l'exécution réussie de sous-programmes et de projets pertinents et efficaces;
 - formulent des réponses qui peuvent être appliquées efficacement et avec les ressources disponibles.
- c) Examiner l'application des recommandations faites dans le rapport d'évaluation annuel pour 1999 en :
- étudiant l'application de la réponse de l'administration du PNUE au rapport d'évaluation annuel pour 1999, et la manière dont cela a influé sur l'exécution des programmes en 2000;
 - examinant le plan d'exécution énoncé dans le rapport annuel d'évaluation pour 2000;
 - examinant les divers plans d'exécution pour les sous-programmes et éléments de programmes pertinents;
 - évaluant les progrès de l'exécution à partir des renseignements reçus par le Groupe de l'évaluation et du contrôle et de l'information sur les sous-programmes et les éléments de programmes;
 - évaluant la manière dont l'application des recommandations de l'évaluation a influé sur la gestion des sous-programmes et des projets, y compris identifiant les aspects de la gestion des projets qui se sont améliorés grâce aux enseignements tirés des évaluations. Des exemples doivent être donnés pour démontrer cet impact;
 - déterminant si et comment les recommandations des évaluations ont eu un impact sur la qualité des descriptifs de projets.
- d) Fixer la marche à suivre par le PNUE pour appliquer les recommandations de 2000 et régler toute question en suspens depuis l'année précédente, en tenant compte des changements requis dans les politiques générales et les sous-programmes.

5. CALENDRIER D'ÉVALUATION

L'évaluation, d'une durée de dix semaines, s'étalera sur une période de 12 semaines. Un projet de rapport sera présenté neuf semaines après le début de l'opération, à savoir le 19 février 2002. Le PNUE aura deux semaines pour donner son avis sur le projet et la mise au point définitive du document prendra une semaine.

6. SCHÉMA DU RAPPORT

Résumé analytique - Cinq pages au maximum.

1. Introduction
 - Mandat
 - Objectifs et priorités.
2. But et méthodologie de l'évaluation.
3. Pertinence et validité.
4. Efficacité et efficience.
5. Impact du PNUE sur la gestion durable de l'environnement.
6. Politique générale et gestion stratégique.
7. Contraintes/problèmes.
8. Enseignements tirés.
9. Recommandations.
10. Annexes.

Annexe II

LISTE DES EVALUATIONS POUR 2001

EVALUATIONS APPROFONDIES DE PROJETS

1. Evaluation du Bureau régional pour l'Asie occidentale.
2. Evaluation des bureaux régionaux conformément à la décision 19/22 du Conseil d'administration : Bureau régional pour l'Europe.
3. Evaluation du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique.
4. Evaluation du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes.
5. FP/2200-98-02 Centre de collaboration du PNUE sur l'énergie et l'environnement – Phase IV.
6. Evaluation approfondie du projet MT/5510-99-03 : Nouvelle stratégie globale et participative d'observation et d'évaluation du PNUE.
7. MT/1500-99-01 : Réduction de l'impact des catastrophes écologiques grâce à la planification et l'alerte rapide – Cas de l'oscillation australe El Niño.
8. GF/2200-97-44 : Activités habilitantes pour l'élaboration de communications nationales initiales en application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques – Mauritanie.
9. GF/2200-97-41 : Activités habilitantes pour l'élaboration de communications nationales initiales en application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques – Turkménistan.
10. GF/2200-97-51 : Activités habilitantes pour l'élaboration de communications nationales initiales en application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques – Côte d'Ivoire.
11. GF/2200-97-47 : Activités habilitantes pour l'élaboration de communications nationales initiales en application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques – Nioué.

EVALUATION SUR DOSSIER

1. GF/3100-98-07 : Evaluation régionale sur les substances toxiques persistantes.

Annexe III

LISTE DES FICHES D'AUTO-EVALUATION ET DES RAPPORTS POUR 2001

Fiches d'auto-évaluation présentées et analysées

FP/CP/5310-99-01	Rapport sur la terre/BBC World/TVE
FP/7000-00-01	Communication et information
ME/XM/6030-00-18	Appui au Centre d'activité régionale pour le Plan bleu
ME/XM/6030-00-12	Appui au Centre d'activité régionale pour les aires spécialement protégées
FP/ME/6030-00-13	Appui technique à la mise en œuvre du programme MEDPOL-Phase III
EL/3010-01-18	Partenariat pour le développement du droit de l'environnement et des institutions compétentes en la matière en Afrique (PADELIA)
FP/RA/CP/3000-00-01	Division de la mise en œuvre des politiques d'environnement
FP/CP/RA/GN/GN/ 3010-00-35	Exécution des fonctions du PNUE en tant que secrétariat du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres
GF/1100-95-12	Participation du PNUE au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) : appui général
GF/1300-95-65	Approche écosystémique intégrée pour la conservation de la biodiversité et la réduction de la fragmentation des habitats dans l'Arctique russe
GF/5510-99-02	Evaluation des écosystèmes de la planète en début de millénaire
SP/1020-00-70	Système de localisation et de suivi de l'évolution des programmes du FEM
GT/1010-00-04	Suivi opérationnel des risques d'inondation en Asie
GF/1100-99-16	Mise en œuvre d'une gestion intégrée du Bassin du Pantanal et du Haut Paraguay
CP/1010-00-16	Projet relais pour l'évaluation des écosystèmes en début de millénaire
GF/1300-98-01-6161	Peuples, gestion des terres et changements environnementaux (PLEC)
GF/1200-95-55	Catalyser les mesures de conservation en Amérique latine : recensement des sites prioritaires et des meilleures solutions de gestion dans cinq écorégions d'importance mondiale
GF/1200-95-54	Modèle indicateur pour les écosystèmes de terres arides en Amérique latine
GF/1300-99-02	Stratégie pour la conservation intégrée de la biodiversité des terres arides avec remise en état des sols dans les régions arides et semi-arides du Mozambique, de Zambie et du Zimbabwe

GF/1200-98-10	Forum pour la biodiversité : élargissement de l'appui à l'application de la Convention sur la diversité biologique -Phase II
GF/1200-99-01	Conservation de la diversité biologique de la réserve naturelle du Lop Nur
GF/1200-98-11	Elaboration de meilleures pratiques et diffusion des enseignements tirés de l'étude du problème mondial des espèces envahissantes qui menacent la biodiversité
GF/1200-96-03	Aide à l'élaboration de plans d'action dans le cadre des stratégies nationales de biodiversité et du premier rapport national pour la Convention sur la diversité biologique
GF/1200-99-04	Gestion de la biodiversité agricole en vue d'une exploitation durable des sols et de la protection de l'environnement mondial (PDF-B)
GF/4310-95-43	Elaboration de législation nationale pour l'application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
GF/1100-99-14	Gestion intégrée des activités terrestres dans le bassin de San Francisco
GF/2200-97-16	Assistance à certaines parties non visées à l'Annexe I pour la préparation de communications nationales initiales à la Convention-cadre sur les changements climatiques
LA/4310-99-02	Application de l'Accord de Lusaka sur les opérations concertées de coercition visant le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages
CP/5230-99-04	Réunion européenne de préparation de la cinquième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (Convention de Riga)
FP/GF/5023-00-07	Etude des problèmes environnementaux transfrontières dans le cadre du Programme pour l'environnement de la Caspienne (CEP) – renforcement des cadres institutionnel, juridique, réglementaire et économique pour l'application du SAP
ES/5023-00-05	Service pour l'application des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité
AH/CP/5230-96-01	Appui à la coopération régionale et sous-régionale: Europe
ET/5240-96-02	Réseau de formation environnementale pour l'Amérique latine et les Caraïbes
GEF/3100-98-07	Evaluation régionale des substances toxiques persistantes
GF/3100-98-07	Evaluation régionale des substances toxiques persistantes du FEM PDF-B
KT/2110-99-09	Stratégies et mécanismes de promotion d'investissements pour une production moins polluante dans les pays en développement
Autres fiches d'auto-évaluation présentées	
AS/1201-95-04	Renforcement des capacités pour la gestion des risques chimiques en Guinée
CP/5400-97-71	Création du Centre GRID de Moscou, phase pilote

FP/2200-96-10	Réduction des effets de l'utilisation de l'énergie sur l'environnement
FP/0904-94-01	Elaboration d'une politique énergétique du PNUE
EA/1100-97-01	Appui à la mise en place et à la gestion de l'Unité régionale de coordination relative au Plan d'action pour les mers de l'Afrique orientale
FP/1200-98-09	Modèles pour une gestion intégrée des écosystèmes himalayens
FP/EA/1100-96-16	Protection et gestion des zones marines et côtières de la région de l'Afrique de l'Est – EAF/5 Phase II
GF/2200-96-15	Conséquences économiques de la limitation des gaz à effet de serre – phase I : création d'un cadre méthodologique pour évaluer l'atténuation des changements climatiques
GF/1300-97-04	Gestion de la végétation naturelle pour la réhabilitation des terres de parcours dégradées dans les zones arides africaines – Botswana, Kenya, Mali
GF/0301-94-06	Habilitation à la gestion des données sur la biodiversité dans les pays en développement et à la mise en réseau de l'information sur la biodiversité

Annexe IV

MISSION, MANDAT ET OBJECTIFS DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

1. La mission du PNUE est de montrer la voie et d'encourager des partenariats pour la protection de l'environnement en incitant et en aidant les nations et les peuples à améliorer leur qualité de vie sans compromettre celle des générations futures.
2. Le mandat et les objectifs du PNUE sont énoncés dans la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1972 et les amendements ultérieurs figurant au paragraphe 38.22¹ d'Action 21, la déclaration de Nairobi sur le rôle et le mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement² adoptée par le Conseil d'administration du PNUE à sa dix-neuvième session, la Déclaration ministérielle de Malmö³ du 31 mai 2000 et la Déclaration du Millénaire des Nations Unies⁴.
3. Les textes susvisés des organes délibérants et les décisions pertinentes du Conseil d'administration donnent mandat au PNUE de jouer au sein du système des Nations Unies un rôle de chef de file pour les questions environnementales aux niveaux mondial et régional. Pour ce faire, le PNUE est chargé de promouvoir et coordonner la réalisation d'un consensus en matière de politique environnementale, en gardant à l'étude l'état de l'environnement mondial et en portant les nouvelles questions environnementales à l'intention de la communauté internationale et des gouvernements, pour qu'ils prennent les mesures nécessaires. Les textes ci-après définissent le mandat du PNUE.

1. CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT – SOMMET PLANÈTE TERRE

4. Le Sommet planète Terre a donné pour mandat au PNUE (paragraphe 38.22 m) d'Action 21) d'aider les gouvernements, les institutions et les organes de développement qui en feraient la demande à intégrer la dimension environnement dans leurs politiques et programmes de développement, en particulier en leur prêtant conseil sur les questions relatives à l'environnement, à la technologie et aux grandes orientations, lors de la formulation et de l'application des programmes des divers organismes des Nations Unies et bailleurs de fonds officiels.

2. DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À SA DIX-HUITIÈME SESSION, MAI 1995

5. Le Conseil d'administration a adopté dans sa décision 18/1 les directives suivantes sur le rôle du PNUE, dont les activités pour l'exercice biennal 1996-1997 devaient essentiellement consister à :
 - a) Evaluer et traiter les grandes questions actuelles ou qui se font jour dans le domaine de l'environnement;

¹ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992 (Publication des Nations Unies, n° de vente F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I : résolutions adoptées par la Conférence, résolution 1, annexe II.

² Annexe à la décision 19/1 du Conseil d'administration.

³ Annexe à la décision SS.VI/1 de la session extraordinaire du Conseil d'administration.

⁴ Résolution 55/2 de l'Assemblée générale en date du 8 septembre 2000.

- b) Promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'environnement et recommander, à cette fin, des politiques appropriées;
 - c) Stimuler l'action visant à faire face aux principales menaces qui pèsent sur l'environnement;
 - d) Surveiller l'état de l'environnement mondial grâce à la collecte et à la diffusion d'une information écologique fiable;
 - e) Faciliter la coordination des activités de tous les organismes des Nations Unies sur les questions ayant trait à l'environnement, en veillant, par le biais de la coopération et de services de liaison et grâce à la participation d'experts, à ce que les considérations écologiques soient prises en compte dans le cadre de leurs activités;
 - f) Appuyer, sur demande, les ministères de l'environnement et les services nationaux s'occupant d'environnement, en particulier dans les pays en développement et les pays à économie en transition, à formuler et à mettre en œuvre leurs politiques dans ce domaine, ainsi que des activités connexes de renforcement des capacités;
 - g) Favoriser le développement du droit international de l'environnement;
 - h) Donner des avis autorisés sur l'élaboration et l'utilisation de concepts et d'instruments environnementaux;
 - i) Elaborer des programmes régionaux pour l'environnement.
6. Dans cette même décision, le Conseil d'administration a également décidé que les activités du PNUE devraient principalement avoir pour résultats :
- a) Les arrangements internationaux visant à renforcer la protection de l'environnement;
 - b) Des évaluations périodiques et des prévisions scientifiquement fondées pour faciliter la prise de décisions et la création d'un consensus international quant aux principales menaces qui pèsent sur l'environnement et aux mesures à prendre pour y faire face;
 - c) Une meilleure coordination des questions environnementales au sein du système des Nations Unies;
 - d) Des grandes options et des avis aux gouvernements, aux organisations multilatérales et à d'autres entités, en vue de la prise en compte de la dimension environnementale dans la recherche du développement durable et de la consolidation de la protection de l'environnement;
 - e) Une sensibilisation accrue du public et de meilleures capacités de gestion de l'environnement et de riposte nationale et internationale face aux menaces de dégradation de l'environnement.

3. DÉCLARATION DE NAIROBI SUR LE RÔLE ET LE MANDAT DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

7. Le mandat actuel du PNUE a été précisé comme suit dans la Déclaration de Nairobi :
- a) Proposer des orientations fondées sur les meilleurs moyens scientifiques et techniques disponibles;
 - b) Faire progresser l'application de normes et politiques internationales convenues;

- c) Servir efficacement de lien entre la communauté scientifique et les décideurs;
 - d) Définir des politiques et fournir des services consultatifs à l'intention des gouvernements et des institutions compétentes dans les domaines clés du renforcement des institutions.
8. Le programme de travail pour 1998-1999 a été élaboré en fonction des grandes orientations susvisées et de ce mandat recentré, et le Conseil d'administration a approuvé dans sa décision 19/22 un budget de 75 millions de dollars pour le Fonds pour l'environnement.
9. Le PNUE a ultérieurement adopté les sous-programmes suivants pour s'acquitter de son mandat élargi :
- a) Gestion et utilisation durables des ressources naturelles;
 - b) Modes viables de production et de consommation;
 - c) Un environnement plus favorable à la santé et au bien-être des personnes;
 - d) Mondialisation et environnement;
 - e) Services et appui aux niveaux mondial et régional.
10. Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, le PNUE est également passé de la structure thématique/sectorielle ci-dessus à une structure fonctionnelle. La nouvelle structure est devenue pleinement opérationnelle pendant l'exercice biennal 2000-2001. Elle se compose des six divisions suivantes :
- a) Evaluation de l'environnement et alerte rapide;
 - b) Elaboration des politiques et droit;
 - c) Mise en œuvre des politiques;
 - d) Technologie, industrie et économie;
 - e) Coopération et représentation régionale;
 - f) Conventions sur l'environnement;

4. DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE MALMÖ

11. Le premier Forum ministériel mondial sur l'environnement, tenu conformément à la résolution 53/242 de l'Assemblée générale en date du 28 juillet 1999 pour permettre aux ministres de l'environnement du monde entier de se réunir pour examiner les questions importantes et nouvelles qui se posent dans le domaine de l'environnement et pour tracer la voie à suivre s'est tenu à Malmö (Suède) du 29 au 31 mai 2000. La Déclaration ministérielle de Malmö adoptée lors du forum réaffirmait notamment les questions et stratégies existantes en matière d'environnement et recensait les nouvelles questions et ripostes à l'intention de la communauté internationale. Les questions pertinentes qui concernent le PNUE en tant qu'autorité dans le domaine de l'environnement sont notamment les suivantes :
- a) Importance du respect et de la mise en application de la législation environnementale et de la responsabilité en la matière;
 - b) Nécessité d'accorder une attention particulière aux modes de consommation non viables et à l'impact de la croissance démographique et de la pression qu'elle exerce sur l'environnement;

- c) Menaces environnementales résultant de l'accélération de l'urbanisation et du développement des mégapoles;
 - d) Reconnaissance et utilisation d'innovations technologiques et émergence de nouvelles technologies consommant moins de ressources et permettant d'éviter de recourir à des pratiques qui endommagent l'environnement;
 - e) Nécessité d'intensifier les efforts internationaux d'élaboration de mesures préventives et de réponses concertées, y compris la gouvernance nationale et internationale et la primauté du droit dans les relations internationales, ainsi que la sensibilisation et l'éducation;
 - f) Nécessité de tenir compte de la perspective environnementale dans la conception comme dans l'évaluation des politiques macro-économiques par les gouvernements et les institutions multilatérales de financement et de crédit;
 - g) Nécessité d'encourager une approche équilibrée et intégrée des politiques commerciales et environnementales dans la recherche d'un développement durable, conformément à la décision prise par la Commission du développement durable à sa huitième session;
 - h) Rôle crucial des principaux acteurs, notamment les gouvernements, le secteur privé et la société civile et mise en relief en conséquence de leur responsabilité face aux défis environnementaux du XXIe siècle.
12. La Déclaration de Malmö renforce la compétence du PNUE en matière d'environnement et offre de nouvelles orientations en matière de stratégies et mesures environnementales présentes et à venir qui aideront le PNUE à s'acquitter de sa mission.

5. DÉCLARATION DU MILLÉNAIRE DES NATIONS UNIES

13. Lors de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, les chefs d'Etat et de gouvernement ont adopté la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, dans laquelle ils se sont notamment engagés à prendre les mesures ci-après pour «protéger notre environnement commun» :
- a) N'épargner aucun effort pour éviter à l'ensemble de l'humanité, et surtout à nos enfants et petits-enfants, d'avoir à vivre sur une planète irrémédiablement dégradée par les activités humaines et dont les ressources ne peuvent plus répondre à leurs besoins;
 - b) Réaffirmer leur soutien aux principes du développement durable énoncés dans Action 21, qui ont été adoptés lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement;
 - c) Décider, par conséquent, d'adopter dans toutes les actions ayant trait à l'environnement une nouvelle éthique de conservation et de sauvegarde, et convenir de commencer par prendre les mesures suivantes :
 - i) Ne ménager aucun effort pour que le Protocole de Kyoto entre en vigueur de préférence avant le dixième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 2002, et commencer à appliquer les réductions prescrites des émissions des gaz à effet de serre;
 - ii) Intensifier l'action commune pour la gestion, la préservation et le développement durable de tous les types de forêts;

- iii) Insister sur l'application intégrale de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;
- iv) Mettre fin à l'exploitation irrationnelle des ressources en eau, en formulant des stratégies de gestion de l'eau aux niveaux régional, national et local, permettant notamment d'assurer aussi bien un accès équitable qu'un approvisionnement adéquat;
- v) Intensifier la coopération en vue de réduire le nombre et les effets des catastrophes naturelles et des catastrophes dues à l'homme;
- vi) Assurer le libre accès à l'information relative au génome humain.

14. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a établi un rapport, intitulé «Plan de campagne pour la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire» (A/56/326), détaillant comment s'acquitter des engagements ci-dessus. Le rapport du Secrétaire général recense les trois objectifs ci-après pour garantir la pérennité de l'environnement :

- a) Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes des pays et inverser les pertes en ressources environnementales;
- b) Réduire de moitié le nombre de ceux qui n'ont pas durablement accès à l'eau potable;
- c) Améliorer de façon significative les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de bidonvilles d'ici à 2020.

15. Aux termes de la communication en date du 25 mars 2002 adressée par le Secrétaire général à l'ensemble du personnel de l'Organisation des Nations Unies, le programme de l'ONU, y compris du PNUE, pour l'avenir prévisible procède de la Déclaration du Millénaire et des buts y afférents en matière de développement.

Annexe V

PLAN D'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL 2000

Conclusions	Recommandations	Action requise	Résultats escomptés	Date d'achèvement	Entité responsable
Cadre de politique générale					
Processus d'élaboration des politiques du programme des Nations Unies pour l'environnement					
<p><u>Conclusion</u></p> <p>L'évaluation a établi que parmi les responsables de la Division de l'élaboration des politiques et du droit et dans les autres divisions du PNUE, il y a un manque de clarté et de consensus sur l'élaboration des politiques. Il semblerait également qu'il n'existe pas de mécanisme opérationnel d'information en retour qui permette de faciliter la transmission de l'information vers le haut ou vers le bas en ce qui concerne l'application des politiques et la fourniture de grandes orientations.</p> <p>Pour ces raisons, il semble ne pas y avoir de mécanisme clair ou opérationnel qui permette à ceux qui exécutent les programmes de participer à l'élaboration, à la formulation et à la révision des politiques et d'assurer dans le même temps que les activités soient conformes au cadre de politique générale du PNUE.</p>	<p><u>Recommandation 1</u></p> <p>Le PNUE devrait revoir son processus actuel d'élaboration des politiques pour définir :</p> <p>a) Le rôle de son mécanisme central d'élaboration des politiques (Division de l'élaboration des politiques et du droit) et les questions de politique générale relevant de son mandat;</p> <p>b) Les questions de politique générale qui devraient être traitées au niveau des divisions et des secteurs;</p> <p>c) Les interactions qui devraient être appuyées par des mécanismes formels d'action en retour et ancrées dans un processus et un cadre d'élaboration des politiques à l'échelle du PNUE.</p> <p>Un cadre de politique générale du PNUE élaboré grâce à ce genre de processus et d'interaction garantirait que les politiques mises au point par les secteurs et les divisions sont conformes à la politique de l'organisation et concourent, tout en donnant aux secteurs la souplesse nécessaire pour élaborer et exécuter efficacement les programmes et activités.</p>	<p>Le Conseil de direction doit revoir le processus et le cadre actuel d'élaboration des politiques à l'échelle du PNUE et, s'il le juge nécessaire, entreprendre une étude d'ensemble plus approfondie afin de renforcer encore le mécanisme d'élaboration intégrée des politiques du PNUE qui lie les politiques du PNUE aux divisions.</p>	<p>Processus plus intégré d'élaboration des politiques du PNUE.</p>	<p>Résultat de l'examen/étude achevé pour la préparation du Programme de travail biennal du PNUE pour 2004-2005</p>	

Conclusions	Recommandations	Action requise	Résultats escomptés	Date d'achèvement	Entité responsable
B. Liens internes					
<p><u>Conclusion</u></p> <p>Le PNUJ, spécifique qu'au niveau des programmes de travail des divisions, il faudrait forger des liens internes et externes pour exécuter efficacement les stratégies et activités. Des liens internes, consistant en des interactions et des apports fonctionnels entre divisions organiques aux stades de la conception et de l'exécution des programmes, sont importants pour promouvoir des programmes intégrés.</p> <p>Alors que les liens extérieurs sont en général bien développés, la stratégie pour forger des liens internes n'a été ni uniformément ni suffisamment suivie. L'évaluation a constaté que les liens internes qui existent entre divisions et projets sont faibles et sont établis au mieux au cas par cas.</p> <p>Le fait que les divisions n'aient pas réussi à nouer des liens internes appropriés les empêche de tirer mutuellement parti de leur expérience et de leur compétence et réduit le champ des questions environnementales que chaque division peut traiter et, par conséquent, l'ampleur de l'impact du PNUJ sur l'environnement.</p>	<p><u>Recommandation 2</u></p> <p>Il faudrait renforcer et institutionnaliser davantage les mécanismes de liaison interne en prenant les mesures suivantes :</p> <p>a) Créer des «équipes de programme» comprenant du personnel de chacune des divisions ayant une expérience appropriée et pertinente de diverses questions sectorielles et thématiques;</p> <p>b) Charger ces équipes d'examiner les propositions correspondantes pour veiller, durant la phase de conception, à l'intégration des questions environnementales pertinentes et à la cohérence et la complémentarité de ces propositions avec des programmes ou projets connexes;</p> <p>c) Vérifier que l'on a utilisé les liaisons internes, aussi bien lors de la conception d'un projet que dans sa phase d'exécution. Le Groupe de la coordination et de la gestion des programmes, représentant la direction, serait chargé de cette responsabilité. Il vérifierait les impératifs en matière de liaison pour un élément particulier de programme dans le programme de travail correspondant d'une division;</p> <p>d) Reconnaître les liens comme l'une des conditions préalables de l'approbation des propositions de projet.</p> <p>Les procédures ci-dessus pourraient renforcer la structure organisationnelle du PNUJ en encourageant une approche holistique et en favorisant l'élaboration et l'exécution conjointes des programmes et projets entre les divisions, ce qui pourrait accroître l'incidence des activités du PNUJ sur l'environnement.</p>	<p>Le Conseil de Direction doit créer les «équipes de programme» proposées sur les questions thématiques et sectorielles pour examiner l'élaboration des programmes et les propositions de projet de sorte à garantir l'intégration des questions environnementales pertinentes, la cohérence et la complémentarité des programmes des divisions et des propositions de projet avec les programmes ou projets y afférents.</p> <p>Le Groupe d'approbation des projets doit continuer à vérifier que les projets prévoient les liens internes voulus comme stipulé dans le programme de travail correspondant.</p>	<p>Programmes et projets du PNUJ plus intégrés, ce qui leur donnerait une plus large portée et une incidence accrue sur l'environnement</p>	<p>2002</p> <p>Action continue</p>	

Conclusions	Recommandations	Action requise	Résultats escomptés	Date d'achèvement	Entité responsable
C. Cadre de gestion des connaissances					
<p>Conclusion</p> <p>Conformément à son mandat et à sa mission, le PNUJ fournit à la communauté internationale une direction intellectuelle et scientifique en matière d'environnement, comme en témoignent les nombreux produits de connaissance de l'environnement qu'il a mis au point. Ces produits comprennent des méthodologies, des directives techniques, des cadres d'action nationaux et régionaux, des instruments et mécanismes réglementaires nationaux et régionaux, des initiatives volontaires, des approches de l'élaboration des politiques et des modèles d'évaluation de l'environnement. Ils permettent de mettre en application les connaissances de l'environnement pour un environnement de meilleure qualité.</p> <p>Effectivement, les produits de connaissance de l'environnement du PNUJ constituent à présent une référence en matière d'évaluation de l'environnement, d'édification d'un consensus sur la politique en matière d'environnement et de développement durable et de promotion de l'action aux niveaux national, régional et mondial.</p> <p>Le PNUJ doit cependant faire davantage pour institutionnaliser un cadre de gestion des connaissances à l'échelle du système, comme le montrent les faits suivants :</p>	<p>Recommandation 3</p> <p>Il est recommandé que le PNUJ entreprenne un vaste examen de son cadre actuel de gestion des connaissances. Cet examen devrait porter sur des questions telles que les mécanismes permettant de distiller les enseignements tirés de l'exécution d'activités environnementales et les nouvelles connaissances résultant de l'utilisation de produits de connaissance de l'environnement; le partage et la diffusion de ces enseignements et des nouvelles connaissances parmi les utilisateurs internes et externes; et le suivi de leur application, de leur assimilation et de leur usage.</p> <p>Cet examen général à l'échelle du système devrait viser à déterminer la mesure dans laquelle le cadre de gestion des connaissances du PNUJ concourt à la mission confiée au PNUJ d'influer sur l'environnement mondial par le biais de l'interaction entre les processus « d'évaluation de l'environnement, d'élaboration des politiques et d'action environnementale. »</p> <p>L'évaluation propose que cet examen à l'échelle du système porte sur les recommandations suivantes :</p> <p>a) Il incombe à la direction d'assurer l'application des recommandations des évaluations de sous-programmes et des évaluations approfondies de projets. Les mesures prises pour accélérer ce processus seront évaluées à la fin de l'an 2001. Pour assurer le respect des recommandations de l'évaluation, la direction devrait, conformément au rapport d'activité du Groupe de l'évaluation et du contrôle, envisager de prendre des mesures énergiques à l'égard des divisions et responsables de programme qui ne s'y conforment pas.</p> <p>b) En ce qui concerne les enseignements tirés et les contraintes identifiées, il est recommandé que le Groupe de l'évaluation et du contrôle, conjointement avec le Groupe de la coordination et de la gestion des programmes et les divisions concernées, s'efforce de consolider, de distiller et de partager le produit final avec les utilisateurs internes et externes sous une présentation et par un moyen accessibles. Ce processus devrait viser :</p> <p>i) La consolidation : le Groupe de l'évaluation et du contrôle consolide les enseignements tirés et les contraintes identifiées dans les évaluations de sous-programmes et les évaluations approfondies de projets ainsi que les fiches d'auto-évaluation;</p>	<p>Le Conseil de direction doit examiner ces recommandations et transmettre sa décision et/ou ses instructions aux divisions concernées, au Groupe de la coordination et de la gestion des programmes et au Groupe de l'évaluation et du contrôle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre renforcé de gestion des connaissances du PNUJ permettant de consolider l'assimilation des enseignements tirés de l'exécution des activités environnementales, ce qui donnerait lieu à l'élaboration de politiques. • Rôle plus actif du Groupe de l'évaluation et du contrôle par le biais d'une contribution au cadre de gestion des connaissances du PNUJ. 	2002	

Conclusions	Recommandations	Action requise	Résultats escomptés	Date d'achèvement	Entité responsable
<p>a) Les problèmes récurrents signalés chaque année par les évaluations de sous-programmes, les évaluations approfondies de projets et les fiches d'auto-évaluation, qui infirment les enseignements tirés des évaluations passées. Ces contraintes récurrentes continuent à faire obstacle à l'exécution des projets;</p> <p>b) Les lacunes persistantes dans l'application des recommandations des évaluations;</p> <p>c) Le fait que les divisions ne présentent pas de fiches d'auto-évaluation pour les projets en cours et que la direction n'impose pas le respect de cette exigence. Ce non-respect prive le PNUÉ d'information sur la gestion stratégique et opérationnelle pour affiner l'élaboration des politiques dans l'avenir;</p> <p>d) La longueur du processus d'élaboration, d'application, d'essai et de perfectionnement des produits de connaissance de l'environnement du PNUÉ à travers les démarcations thématiques, fonctionnelles et géographiques. Il est clair qu'une activité aussi complexe exige un mécanisme plus solide de gestion des connaissances à l'échelle du système.</p> <p>Les conclusions qui précèdent soulignent la nécessité d'un système opérationnel de gestion des connaissances permettant de consolider, de diffuser et de suivre l'application des recommandations et l'assimilation des enseignements tirés ainsi que l'élaboration, l'essai et le perfectionnement des produits de connaissance dans l'ensemble du système du PNUÉ.</p>	<p>ii) La diffusion des connaissances : le Groupe de l'évaluation et du contrôle analyse les enseignements et les contraintes selon leur récurrence, leur portée, leurs implications à l'échelle du système et leurs cause sous-jacentes dans un rapport spécial. Ce rapport est distribué par le Directeur exécutif adjoint à toutes les divisions pour observations. Le Groupe de l'évaluation et du contrôle, en coopération avec les divisions et le Groupe de la coordination et de la gestion des programmes, organise un atelier qui se fonde sur le rapport du Groupe de l'évaluation et du contrôle et sur l'information en retour des divisions. Cet atelier évalue l'intégrité, l'utilité et la valeur ajoutée, la pertinence et l'applicabilité de la conception des projets et politiques futures. En fonction de l'importance des questions et des besoins, des experts extérieurs et des conseillers peuvent être invités à participer à l'atelier;</p> <p>iii) Le partage et la diffusion : les résultats de l'atelier sont publiés en tant que produit de connaissance du PNUÉ sous forme de «résumé d'évaluation» et largement diffusés sur le plan interne et externe. Selon les conclusions des évaluations, le «résumé d'évaluation» du Groupe de l'évaluation et du contrôle peut être axé sur les questions thématiques, fonctionnelles et programmatiques, telles que la gestion intégrée des zones côtières, les bassins hydrographiques, la sensibilisation environnementale, le renforcement des capacités et les évaluations et impacts environnementaux.</p> <p>c) Si les divisions organiques et les directeurs de programme sont responsables au premier chef de la gestion de l'application et du perfectionnement des produits de connaissance de l'environnement, le Groupe de l'évaluation et du contrôle et le Groupe de la coordination et de la gestion des programmes devraient aussi jouer un rôle en facilitant la distillation des connaissances acquises grâce à ces activités et en suivant leur diffusion et leur assimilation au sein du système du PNUÉ. Il est donc recommandé que :</p> <p>i) Le Groupe de l'évaluation et du contrôle lance le processus de distillation des perfectionnements, améliorations et nouvelles connaissances découlant de l'évaluation d'un produit de connaissance de l'environnement donné; qu'il compile et consolide en outre les perfectionnements apportés par les évaluations et les rapports finales et organise un atelier où seraient représentés la division organique responsable, d'autres divisions, le Groupe de la coordination et de la gestion des programmes, les spécialistes et les organismes participants (d'exécution et de collaboration);</p> <p>ii) Les résultats de l'atelier, recensant les perfectionnements voulus, soient publiés en tant que mise à jour du produit de connaissance initial; que cette mise à jour soit publiée par la division organique en tant que publication du PNUÉ et diffusée sur les plans</p>				

Conclusions	Recommandations	Action requise	Résultats escomptés	Date d'achèvement	Entité responsable
	interne et externe pour application et assimilation; iii) Les divisions organiques aient la charge du processus, le Groupe de l'évaluation et du contrôle facilité et suive son application et ses résultats par le biais d'évaluations futures, tandis que le Groupe de la coordination et de la gestion des programmes veille à ce que la conception future des propositions de projets utilise, étudie ou incorpore les derniers perfectionnements d'un produit de connaissance pertinent.				
D. Questions programmatiques					
4. Impact					
Conclusion Comme il en était fait plus largement état dans le rapport d'évaluation annuel de 1999, le rapport actuel reconnaît également les difficultés qu'il y a à déterminer l'impact des activités du PNUE sur l'environnement (chapitre VII), en particulier à l'intérieur du cycle de vie d'un programme ou projet. En pratique, il n'est pas toujours possible au PNUE d'entreprendre une étude d'impact de toutes ses activités.	Recommandation 4 Etant donné les diverses méthodes d'évaluation mises au point et affinées dans le cadre du processus GEO et des activités et méthodologies parallèles de renforcement des capacités institutionnelles mises au point par d'autres divisions organiques et organisations partenaires, le PNUE devrait se concentrer de plus en plus sur les activités d'évaluation d'impact. Par exemple : a) Le PNUE devrait conduire davantage d'activités d'évaluation d'impact que par le passé; b) Les directeurs de programme devraient utiliser des méthodologies d'évaluation rapide afin d'établir une base de données de références au cours de la formulation des projets devant servir de base aux futures évaluations d'impact; c) Les projets devraient incorporer dans leur descriptif des éléments pertinents de renforcement des capacités d'évaluation d'impact d'organismes nationaux et régionaux participants; d) Le PNUE devrait s'appuyer sur les activités de suivis pour évaluer l'impact; e) Le PNUE devrait évaluer et documenter son rôle catalytique et démontrer que ses produits de connaissance incitent les gouvernements, d'autres organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et le secteur privé à mieux gérer l'environnement.	S'il est un fait qu'il est difficile de mesurer l'impact des activités environnementales du PNUE, (comme étudié en détail dans les rapports d'évaluation annuel pour 1999 et 2000), le PNUE devrait toutefois s'efforcer d'adopter une approche systématique d'évaluation de son impact sur l'environnement mondial. Le PNUE pourrait peut-être étudier divers approches et moyens de déterminer son impact : <ul style="list-style-type: none">• Elaboration de données de référence aux niveaux national et régional, en utilisant également les produits du processus GEO;• Lancement sélectif d'activités de suivi pour évaluer l'impact des projets et programmes (par l'intermédiaire de méthodes rapides d'évaluation d'impact) (objectifs et processus spécifiques des programmes pour les mers régionales, par exemple);	Schéma pour un cadre d'évaluation de l'impact des activités du PNUE	Fin du troisième trimestre 2002	
Etant donné que l'objectif stratégique du PNUE est d'avoir un impact sur l'environnement, il devrait continuer à étudier les possibilités de mesure de cet impact. Les résultats et les produits des projets ne sont après tout pas une fin en soi mais ils devraient contribuer à un meilleur environnement, et cela peut être déterminé par une étude d'impact. Cette étude d'impact devrait mesurer le rôle catalytique du PNUE pour encourager les autres à adopter des approches et des solutions qu'il a élaborées pour mieux gérer l'environnement.					

Conclusions	Recommandations	Action requise	Résultats escomptés	Date d'achèvement	Entité responsable
		<p>• Mesurer l'influence du PNUJ sur les comportements et politiques en évaluant le respect des obligations et l'engagement des gouvernements à appliquer les conventions internationales sur l'environnement et les arrangements régionaux que le PNUJ a contribué à élaborer (ces indicateurs, tels que l'amélioration des connaissances environnementales au niveau international grâce à son rôle catalytique, l'assimilation des questions environnementales dans les processus nationaux et régionaux en vue d'un développement durable, les législations adoptées, les mécanismes de mise en application créés, l'institutionnalisation de la participation des citoyens, le niveau de décentralisation des questions environnementales sur le plan national et communautaire, etc.)</p> <p>• Le Conseil de directions commence à débattre des stratégies d'étude d'impact des activités du PNUJ, en constituant un comité composé des divisions organiques, du Groupe de la coordination et de la gestion des programmes et du Groupe de l'évaluation et du contrôle et afin d'établir un schéma pour examen par le Conseil de direction;</p> <p>• Sur la base de ce schéma, le Conseil de direction élabore une stratégie d'évaluation d'impact du PNUJ, assortie d'indicateurs thématiques appropriés pour mesurer divers problèmes environnementaux;</p>	<p>Le Conseil de direction approuve le cadre d'évaluation de l'impact des activités du PNUJ d'ici 2003</p>	<p>Fin 2002</p>	

Conclusions	Recommandations	Action requise	Résultats escomptés	Date d'achèvement	Entité responsable
		<ul style="list-style-type: none"> Le Groupe de l'évaluation et du contrôle inclura les évaluations d'impact dans son programme annuel de travail conformément à la stratégie d'évaluation d'impact du PNUJ proposée ci-dessus. 			
E. Conception					
<p><u>Conclusion</u></p> <p>Comme il en est fait état plus en détail dans les chapitres IV et VII, des signes de faiblesse dans le processus de conception des projets signalés dans des rapports d'évaluation passés sont aussi apparus dans des évaluations de sous-programmes et des évaluations approfondies de projets du présent rapport.</p> <p>Les contraintes programmatiques et institutionnelles identifiées affectent l'exécution des programmes et des projets en raison de retards dans leur démarrage et leur achèvement et de résultats et de produits de moindre qualité. L'évaluation amène par conséquent à douter de la capacité de maintenir le processus créé et les résultats attendus. Elle souligne donc que l'administration du PNUJ doit prendre des mesures concrètes pour améliorer la conception et, par voie de conséquence, l'exécution et l'impact des projets du PNUJ.</p>	<p><u>Recommandation 5</u></p> <p>Les recommandations ci-après sont donc présentées :</p> <p>a) Le PNUJ devrait institutionnaliser l'évaluation systématique de la stratégie de conception et d'exécution des projets pour parvenir à des descriptifs de projet réalisables;</p> <p>b) Le Groupe de l'approbation des projets devrait prendre des mesures plus strictes pour étudier et approuver les propositions de projets afin de vérifier que leur cadre de formulation inclut des outils d'évaluation des hypothèses et des estimations sur la durée du projet et les ressources requises, comme stipulé dans le Manuel de formulation, d'approbation, de contrôle et d'évaluation des projets du PNUJ.</p> <p>c) Les directeurs de programmes et de projets devraient établir des mécanismes appropriés de coordination et de suivi, évaluer la capacité institutionnelle des agents d'exécution et coopérateurs choisis pour l'exécution des projets et harmoniser les politiques et procédures internes respectifs des organismes participants en matière d'exécution des projets.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le Groupe de la coordination et de la gestion des programmes, sur la base de l'expérience du Groupe d'approbation des projets et des conclusions et recommandations du Groupe de l'évaluation et du contrôle, organise des ateliers de conception de projets à l'intention des coordonnateurs et directeurs de projets et des responsables de travaux en 2001. Ceci devrait se poursuivre plus fréquemment et avec un nombre accru de participants. L'organisation d'une formation sur la gestion des projets à l'intention des responsables de travaux, coordonnateurs et directeurs de projets serait également hautement complémentaire. 	<p>Une meilleure adhésion du processus de conception des projets du PNUJ aux lignes directrices élaborées dans le Manuel de formulation, d'approbation, de contrôle et d'évaluation des projets du PNUJ, les conclusions du Groupe d'approbation des projets et les évaluations indépendantes du Groupe de l'évaluation et du contrôle devant servir d'indicateur.</p>	Processus continu	Groupe d'approbation des projets et Groupe de l'évaluation et du contrôle.